

Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 13 mars 2024

Contact

Aymeric PONT
aymeric.pont@mairie-lyon.fr
04 78 62 18 43

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Procès-verbal Conseil d'arrondissement – Mercredi 13 mars 2024

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir chères habitantes, chers habitants, chers collègues.

Nous ouvrons ce conseil de mars avec un vote historique, celui de l'inscription de l'IVG dans la constitution, qui marque un droit fondamental des femmes à disposer de leur corps, condition pour la santé, l'émancipation et la citoyenneté.

Il y a, complémentaiement, un enjeu fort à assurer l'accès effectif aux professionnels de santé, pour que ce droit soit concret.

Il y a, bien sûr et toujours, l'enjeu de l'éducation à la vie sentimentale et sexuelle, dès le plus jeune âge et de façon adaptée, pour sensibiliser à la santé, à la contraception, pour, au-delà de la question reproductive, expliquer ce qu'est le consentement, prévenir les violences et assurer les conditions de l'égalité entre femmes et hommes.

La conférence qui s'est tenue hier en mairie sur le « coût de la virilité », présentée par Lucile Peytavin, était une démonstration magistrale de l'importance d'une éducation qui déconstruise dès le plus jeune âge les rapports de domination, de pouvoir et de performance.

Enfin, puisque nous touchons là le sujet de la démocratie, il faut aussi mentionner que, s'agissant de la citoyenneté, il y a un enjeu symétrique à celui du droit à l'avortement. Celui de pouvoir choisir la maternité tout en exerçant une fonction professionnelle mais aussi une fonction politique.

La situation actuelle est très précaire car il n'y a pas de reconnaissance de congé maternité pour les élues locales. Et une pétition à l'initiative de l'adjointe Chloë Vidal a recueilli plus de 900 signatures à travers toute la France afin de résorber cette lacune dans le statut de l'élue, qui est actuellement en discussion au parlement et afin d'améliorer les conditions de possibilité de l'engagement politique.

C'est là l'une des conditions d'une plus large démocratisation de l'accès à la vie publique.

Un autre vote historique a eu lieu ces derniers jours, celui, à la Métropole, de la structure tarifaire de l'eau. Après le passage en régie publique, la Métropole a instauré de nouveaux principes, à visée à la fois sociale et écologique.

Un mécanisme social est créé avec la gratuité des premiers mètres cubes, et une distinction des valeurs sociales des usages : usage vital, usage économique, usage d'agrément. Une tarification progressive est destinée à dissuader les usages dispendieux, alors que nous devons économiser une ressource qui se raréfie. Notre approvisionnement en eau dépend à 90% du Rhône, dont le débit baissera de 30% d'ici 30 ans ; à cause de l'irrégularité des pluies et de l'enneigement, de la fonte des glaciers des Alpes accéléré par le réchauffement dont nous voyons actuellement l'ampleur inédite à travers les courbes des températures.

Je tiens à saluer l'action de la Vice-Présidente Anne Groperrin, du Vice-Président de la Régie Florestan Groult, et de notre collègue Laurence Boffet Vice-Présidente à la démocratie participative, qui a mis en place l'assemblée citoyenne et assuré l'implication active des usagers dans la régie publique de l'eau, afin de donner corps politiquement à la notion de commun.

C'est une avancée véritablement majeure et nous montrons qu'une collectivité locale peut aller bien plus loin, peut-être même aussi bien plus vite, que l'Etat qui, de son côté, peine à préserver l'intérêt général face aux appétits privés qui accaparent les ressources, comme on le voit avec l'affaire des « méga-bassines » par exemple, construites par un petit groupe d'exploitants aisés qui détournent pour leur intérêt propre une eau pourtant nécessaire à tous, humains comme écosystèmes.

Cette vision systémique est bien ce qui manque à notre gouvernement qui semble agir au coup par coup, par coup politique et coupe budgétaire.

Coupe budgétaire. En dehors de tout débat sur les finances publiques, ce sont 10 milliards de crédits qui ont été supprimés, dont 2 milliards sur l'écologie et le développement durable, 900 millions sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, des centaines de millions sur l'Éducation et la Solidarité.

Coup politique. Dans le même temps, le président cherche à redorer son image en chef de guerre, préparant le pays non pas seulement au réarmement, mais encore à l'intervention militaire en Ukraine, sans aucune feuille de route réelle en matière de vision diplomatique.

C'est peut-être là le plus grave, le plus inquiétant voir le plus tragique, pour notre pays et pour l'Europe : que la perspective d'élections soit une opportunité de rodomontades virilistes qui nous mettent toutes et tous en danger, au lieu d'un engagement clair et résolu pour un système international de la paix.

C'est enfin de paix, de cessez-le-feu et de justice dont nous avons besoin, plus que jamais, à Gaza, où un peuple entier meurt sous les bombes et les privations. Nos pensées vont en particulier aux enfants, qui représentent plus de la moitié des victimes de l'opération israélienne, morts, mutilés, affamés. Une exposition de photographies sera accueillie en mairie au mois d'avril.

Ces drames renforcent nos convictions à œuvrer à notre niveau pour une société plus juste et inclusive, qui protège, et rende l'avenir possible. Nous présenterons dans ce conseil des délibérations importantes concernant des réalisations du plan de mandat :

- La création d'un lieu dédié au « bien-vieillir » dans le 1^{er}, rue Paul Chenavard.
- La mise en place d'une tarification du stationnement qui tient compte de la situation sociale des ménages et du poids des véhicules, afin de concilier équité et sobriété dans la politique des espaces publics.
- La feuille de route pour la condition animale en ville.
- La révision du Plan Local d'Urbanisme pour citer quelques exemples.

Avant d'ouvrir cet ordre du jour, je vais comme d'habitude, prendre quelques réponses aux questions envoyées par les habitants.

Des représentants de parents d'élève de l'école Doisneau nous interpellent sur le non remplacement des personnes intervenant en aide aux enfants en situation de handicap, dites « AESH ». Le travail de ces personnes est nécessaire au bon fonctionnement de l'école inclusive : pour pouvoir accueillir les enfants en

situation de handicap dans les classes comme tous les autres enfants, il faut que des adultes formés puissent aider selon leurs situations personnelles, selon le type de handicap moteur, sensoriel, mental. Le type de besoin plus ou moins personnalisé et qui parfois nécessite une présence pleine et entière pour un enfant.

Pour l'école inclusive il est donc indispensable que l'Éducation nationale consacre les moyens nécessaires à cet accompagnement avec des postes en nombre suffisant, en qualité suffisante aussi, assurant un revenu digne aux personnes qui les occupent, ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'école inclusive a pourtant été l'une des premières victimes des coupes budgétaires décidées par le ministère des finances le mois dernier, dont je parlais tout à l'heure, pour un montant de 260 millions correspondant à 4200 postes d'assistants d'éducation ou d'AESH.

Comme nous l'avons fait par le passé, élu.e.s de Lyon nous nous mobiliserons pour demander à l'Etat un engagement concret et tangible pour l'école inclusive.

De nombreux habitants nous ont par ailleurs interrogés sur le projet de l'église Saint-Bernard. Pour rappel, l'ancienne équipe municipale portait un projet de centre des affaires dans cette église désacralisée, et un centre qui ne fait pas sens pour le quartier.

Suite à plusieurs années de procédures judiciaires engagé par un collectif religieux qui contestait tout projet dans une ancienne église, la ville de Lyon et la Mairie du 1^{er} arrondissement ont repris contact très récemment avec le promoteur, pour travailler sur un nouveau projet qui corresponde réellement aux besoins du quartier. Nous serons en mesure de revenir vers les habitants bientôt et nous avons prévu un temps de concertation, de consultation, pour récolter les avis et idées sur ce futur projet, qui est donc porté par un promoteur privé. Mais une chose est sûre, nous serons très vigilants sur le traitement paysager dans ce projet, pour qu'il préserve aussi le caractère patrimonial au niveau du bâti mais aussi du végétal sur cet espace.

Troisième question, suite au lancement de l'appel à projet du Lavoir public, plusieurs personnes se sont inquiétées de la transformation des Bains douches en un lieu culturel. Alors les anciens Bains douches resteront dédiés aux solidarités et aux personnes dans le besoin comme nous l'avons annoncé ! En fait il y a 2 projets sur cet ensemble du Complexe Flesselles :

- Le Lavoir public qui est un lieu d'émergence culturelle depuis 2012. Avec une association qui l'occupe depuis 2021, qui finit son occupation au mois de juin, parce que ses membres se tournent vers d'autres projets. Et avec David Souvestre et Yves Benitah, nous renouvelons l'appel à projet dans le domaine des arts vivants et les personnes, les collectifs, les associations culturelles ont jusqu'au 24 avril pour y répondre.
- Par ailleurs les anciens bains douches et le stand de tir, qui sont fermés depuis 2016, vont devenir dans quelques temps un tiers-lieu dédié aux solidarités qui traitera des problématiques pour les personnes les plus défavorisées. Suite à une concertation avec les acteurs de la solidarité de l'ensemble du territoire lyonnais, et qui a fait ressortir notamment des besoins autour de l'accès aux droits et de l'alimentation.

Et donc nous travaillons en ce moment pour finaliser l'appel à manifestation d'intérêt qui devrait être lancé d'ici le mois de juin.

Nomination du secrétaire de séance

Voilà j'ai fini avec ce propos préalable et je vous propose d'ouvrir ce conseil avec l'appel et la nomination d'un secrétaire de séance, Noé Froissart se propose, je l'en remercie. Donc je vous propose de nommer Noé Froissart comme secrétaire de séance et je vous donne la parole pour faire l'appel.

Monsieur Noé FROISSART

Merci Madame la Maire, donc pour l'appel :

Appel nominal

Noé Froissart procède à l'appel nominal

PRÉSENT.ES

Madame BOUAGGA Yasmine

Madame Mathilde CORTINOVIS

Monsieur Jean-Christian MORIN

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN

Monsieur Bertrand PINOTEAU

Madame Fatima BERRACHED

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT s'est excusé et a donné pouvoir à Malika HADDAD-GROSJEAN

Monsieur Sylvain GODINOT

Monsieur Davis SOUVESTRE s'est également excusé et a donné pouvoir à Bertrand PINOTEAU

Monsieur Yves BENITAH

Madame Laurence BOFFET

Monsieur Noé FROISSART

Monsieur Benoît SCIBERRAS

Madame Lucie PERRIN

Merci !

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie, alors le quorum est atteint et nous pouvons ouvrir cette séance. Alors il y avait des demandes d'intervention préalables... du groupe écologiste uniquement donc je vous redonne la parole Noé Froissart.

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire, je souhaitais revenir au nom du groupe Écologiste sur un sujet que vous avez abordé à l'entrée de conseil.

Nous souhaitons ce soir faire une brève intervention pour saluer une victoire comme on en connaît rarement. La constitutionnalisation de la liberté garantie à l'IVG lors d'un vote du Congrès la semaine dernière. Il s'agit d'une victoire pour les militantes et militants, mais surtout les militantes, féministes qui concrétisent des décennies de lutte. Une victoire au goût doux-amer puisque pour charmer les réactionnaire de tous poils on utilise le terme de liberté garantie plutôt que de droit. Mais c'est néanmoins un acte fort, c'est déjà beaucoup, et il faut saluer cette grande avancée.

Cette victoire ne vient pas de nulle part, elle vient d'un travail acharné, porté cette fois par deux femmes notamment, avec la sénatrice écologiste Mélanie Vogel qui la première a porté cette proposition de constitutionnalisation du droit à l'IVG au Sénat et failli remporter l'adhésion de ce cénacle de conservateurs, à quelques voix près. Cette tentative a été le début de la victoire, en montrant qu'une majorité sénateurs et de députés existait. Bravo donc à Mélanie Vogel, cette victoire historique vient, déjà, pour commencer, de son travail. La proposition de loi a été reprise à l'Assemblée par une autre femme, Mathilde Panot, députée insoumise, qui a cette fois pu prouver au gouvernement que sur ce sujet, il y avait bien une majorité écrasante. Contrairement aux discours médiatiques et au mauvais air du temps, certaines caractéristiques structurantes d'une société bienveillante, solidaire et progressiste s'ancrent progressivement.

Alors bien sûr aujourd'hui le gouvernement cherche à récupérer le crédit, alors que ça fait depuis la première élection de Macron qu'il s'y oppose. Macron a même le culot de dire qu'il va maintenant défendre ce droit à l'échelle européenne pour l'inscrire dans la charte européennes des droits fondamentaux, mais bon, bien sûr, plus personne ne croit un mot de ce que ce monsieur raconte, sauf peut-être lui-même. Son ministre de l'Intérieur est tout de même Gérard Darmanin. Rappelons par exemple que c'est la France d'Emmanuel Macron qui, en 2019, a bloqué une loi européenne sur la prolongation du congé parental qui venait allonger le congé paternité pour réduire les inégalités de carrière femmes-hommes qui se créent à la naissance d'un enfant. C'est la France d'Emmanuel Macron qui s'y était opposé.

Il n'empêche que l'inscription de ce droit dans la Charte européenne des droits fondamentaux c'est effectivement une des prochaines batailles à mener. C'est d'ailleurs une des revendications historiques des Écologistes, pour lesquelles l'égalité femmes-hommes a toujours été une priorité. Nous devons maintenant étendre ce droit, ce qu'on aimerait être ce droit, cette sécurité, cette victoire des 35 millions de françaises aux 228 millions d'européennes. Et pour cela, rien de mieux que de voter pour des femmes, qui se sont toujours battues pour, comme Mélanie Vogel, comme Mathilde Panot et qui feront avancer la cause des femmes, aux élections européennes de juin 2024.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Donc nous allons ouvrir l'ordre du jour par l'approbation du PV de la séance du 17 janvier 2024.

Y a t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien je vous propose de l'approuver à mains levées.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, donc il est approuvé à l'unanimité !

Nous allons avoir, alors ce n'est pas exactement dans l'ordre du jour justement, c'est une présentation que nous avons souhaité faire publiquement pour rendre compte des dépenses effectuées avec l'argent publique, puisqu'il y a eu aussi un certain nombre de discussions sur les dépenses des mairies. Et nous voulons aussi par souci de transparence rendre l'usage de cet argent publique au niveau de la mairie d'arrondissement. Et donc Bertrand Pinoteau en sa qualité d'adjoint aux finances va nous présenter ces réalisations de dépenses pour l'année 2023. Il y a un Powerpoint, un diaporama.

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire, effectivement nous avons un diaporama qui devrait arriver, qui est très court je vous rassure. Oui, comme vous l'avez dit, dans un souci de redevabilité de transparence de la vie publique, alors même que toutes les collectivités territoriales de France présentent leur budget prévisionnel, les élu.es du 1^{er} souhaitent informer les habitants des dépenses faites en 2023 et du budget prévu pour 2024 au titre de la dotation d'animation locale, que j'appellerai sans doute DAL, parce qu'on a l'habitude d'utiliser cet acronyme.

Chaque année le Conseil municipal de la ville de Lyon vote pour chacun des neuf arrondissements une dotation d'animation locale, la DAL, destinée à financer des initiatives qui contribuent à l'information des habitants, la démocratie et à la vie locale de l'arrondissement. Alors c'est ce qui était repris sur la première vue que je vous présente.

Et ainsi que le mode de calcul que vous voyez apparaitre. Alors c'est très simple. Ça a été modifié, je pense qu'on en avait parlé il y a un an ou un an et demi en conseil d'arrondissement. Le mode de calcul de cette enveloppe a été légèrement modifié. Mais il est aujourd'hui clair, c'est un forfait de 30 000 euros par arrondissement, plus 1,27€/habitant. Soit un montant fixe pour le 1^{er} arrondissement de 68 434€ par an.

Dans le 1^{er} arrondissement, l'utilisation de cette dotation fait l'objet d'échanges entre les élu.es dans le but d'accompagner localement la mise en œuvre des politiques publiques de la ville et de la métropole ainsi que les besoins spécifiques que l'on peut identifier.

Bien sûr le montant modeste de cette enveloppe, vous aurez calculé vous-même, cela fait environ 2,30€/habitant, nécessite de faire des choix. Et donc, je vous propose un retour sur 2023 avec une présentation simplifiée en 8 postes des dépenses, de ces 68 434€ de budget. Alors on avait initialement en début d'année discuté autour d'une enveloppe globale de 92 900 € ce qu'on appelle notre budget prévisionnel en mairie d'arrondissement du 1^{er}. Et au final on a réalisé une dépense globale, l'engagement globale au titre de l'année 2023 de 75 873 €. Donc vous constatez effectivement que c'est supérieur au budget alloué, et malgré tout inférieur au budget interne prévisionnel.

Alors pourquoi on peut se permettre effectivement de dépasser ce budget, et bien au titre de report budgétaire. On avait la possibilité, et j'y reviendrai sur la slide suivante, ce sera le cas également au titre de l'année 2024. On a la possibilité d'affecter des excédents de budget annexe. Donc rapidement on voit, je ne vais peut-être pas passer en revue détaillée l'ensemble des postes mais simplement pour vous donner un ordre d'idée des dépenses qui sont faites au titre de ces différents postes.

Alors au poste le plus important de 2023 c'était le poste Démocratie participative et redevabilité qui comporte les dépenses liées au journal d'arrondissement « Mon 1er », qui est un trimestriel. Les dépenses liées au Conseil de quartier, au Conseil d'arrondissement des enfants, le fait de mener un certains nombres de réunions de concertations sur des projets et puis également au titre de 2023, la réalisation de vidéos de mi-mandat que vous pouvez voir en ligne car elles ont toutes été diffusées, et donc ces vidéos ont eu un coup qui s'est imputé sur cette enveloppe-là.

Le deuxième poste c'est Enfance et jeunesse dans lequel on trouve par exemple des frais liés à l'évènement « Chouette alors ! », ou bien aux évènements d'inauguration des rues aux enfants, l'inauguration des animations de Truffaut.

Le troisième poste Culture, patrimoine et solidarités internationales où cette année, je ne cite pas toutes les dépenses bien sûr, mais les principales, il a été réalisé un petit déjeuner avec les acteurs de la culture, des soutiens aussi à certains acteurs de l'arrondissement. Et au titre du patrimoine, un guide lié à l'isolation, au principe d'isolation sur les bâtiments.

Ensuite en Vie associative et sports qui comporte le gros poste du forum des associations qui a lieu en septembre. Mais également le festival de la boule lyonnaise, cette année l'inauguration du skate parc entre autres.

Les postes suivants Transition écologique. La semaine climat évidemment s'impute sur ce poste-là, dont les guides « Sur les traces de la Ville Sauvage ».

On trouve ensuite les vœux au titre des évènements protocolaire, c'est la seule dépense qu'on a fait dans ce domaine-là.

Des dépenses également sur le poste (Solidarité, égalité, aînés) pour, bien sûr, le soutien aux acteurs de la solidarité mais également la journée des droits des femmes, et diverses animations pour les aînés, le fonctionnement du conseil des aînés lui-même, la semaine bleue, le loto des aînés, des choses comme ça.

Le plus petit poste lié au soutien à des évènements menés par l'association des commerçants et puis un petit évènement qui avait eu lieu en 2023 et qui se renouvellera « N'en jetez plus », sur le principe du soutien à l'idée de la réparation.

Pour 2024 pas de bouleversements majeurs puisqu'on retrouve à peu près les même postes avec évidemment des parts un peu différentes. On a également créé un budget pour 2024 qui est à peu près du même ordre de grandeur que l'année dernière, à 1000€ près.

Un budget interne de 91 000€. Je vais juste citer quelques nouveautés sur les différents post puisque sur le post de démocratie participative et redevabilité, bien sûr il n'y aura rien en 2024 sur le mi-mandat, mais il y aura des choses à prévoir pour la deuxième phase des budgets participatifs.

Sur la Transition écologique on aura l'inauguration de la friche du monde sauvage, entre autre, et j'espère ne pas spoiler trop d'évènements quand même, la fête des animaux....

Sur Enfance et jeunesse, la végétalisation de la crèche Raymond, l'inauguration de deux rues aux enfants.

Sur le poste Culture, l'inauguration de Cagibig dont on reparlera aussi je crois.

Sur la Vie associative et sport, diverses animations sportives et l'inauguration de l'agrès de la rue de l'Alma.

Voilà pour les principaux postes prévus pour 2024 et j'espère avoir éclairé la lanterne de tout le monde.

Jè vais juste préciser pour cette année, on aura la possibilité sans doute, comme l'année passée, d'excéder légèrement le budget de 68 000 € qui nous est fixé grâce à des excédents comme je l'ai dit tout à l'heure ; mais également grâce à une augmentation de nos recettes puisque cette année on prévoit notamment d'intégrer les recettes liées à la location des garages qui ont été affectés à la Mairie du 1^{er}. On en a déjà parlé dans ce conseil.

Merci de votre attention.

Yasmine BOUAGGA

Garages qui vont donc être affecter à Cagibig pour ce projet de mutualisation de matériel évènementiel.
Merci beaucoup Monsieur Bertrand Pinoteau.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

Ce n'est pas une délibération mais on prend acte de cette présentation qui n'a aucun caractère obligatoire mais qui nous semblait collectivement importante aussi pour rendre des comptes et expliquer, exposer publiquement ce qu'on fait de l'argent public, avec cette DAL. C'est d'autant plus important dans ce contexte aussi où il y a une discussion d'une réforme éventuelle de la loi Paris/Lyon/Marseille qui interroge aussi sur le rôle des arrondissements. Je pense que vous avez fait la démonstration de l'importance dans la vie citoyenne des animations qui sont engagées au niveau de l'arrondissement en proximité avec les habitants et les acteurs du territoire.

Nous allons à présent commencer l'examen des délibérations pour avis et la première est un projet important concernant la vie des aînés et je donne la parole à Malika Haddad-Grosjean pour nous la présenter.

Aîné.es

- **Délibérations : - 2024-21937-CMMA1-192 Lyon 1^{er} - Approbation du contrat de sous-location portant gratuité partielle au profit de l'association Alerte pour les locaux sis 37 et 37bis rue Paul Chenavard – EI01012**
- **2024-21958-CMMA1-193 Lyon 1^{er} – Avenant n°1 au bail commercial consenti par la SCI Bernillon à la Ville de Lyon portant sur les locaux sis 37 rue Paul Chenavard – EI01012**

- 2024-21908-CMMA1-194 Lyon 1^{er} – Approbation de la convention d’occupation temporaire à titre gratuit consentie au profit de l’association Alerte relative à la mise à disposition de locaux sis 35 rue Paul Chenavard – EI01012
- 2024-21910-CMMA1-204 Attribution d’une subvention d’investissement de 200 000 € à l’association ALERTE pour le projet Spot Seniors Lyon 1^{er} et approbation de la convention correspondante – Lancement de l’opération n°01SEALER “Subvention association Alerte – Projet Spot Seniors” et affectation d’une partie de l’AP n°00001/2021-1

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci. Donc il y a quatre délibérations que je vais présenter dans leur globalité et ensuite, s’il fallait les voter une à une, on procéderait... En tout cas la présentation sera groupée. Merci.

Dans le cadre de son projet social, la Ville de Lyon ne cesse de renforcer son action sociale pour la prise en charge des plus vulnérables. Les enseignements du diagnostic senior réalisé en 2021 et du travail partenarial du projet social 2020-2026 qui s’appelle « Faire solidarité », met en évidence le besoin de structuration, de lieux ressources de proximité proposant une offre dédiée aux seniors pour le bien-vieillir.

Aussi, la Ville a souhaité soutenir des associations désireuses d’animer une programmation spécifique pour développer convivialité et information en direction du public senior. Ces lieux d’accueil s’appellent « Les spots seniors ». Spot, pour qu’ils soient visibles, mais pas que. Qu’ils soient visible par nos seniors mais aussi par d’autres publics qui pourraient orienter leurs parents, leurs grands-parents. Et ces lieux, pour certains sont déjà ouverts et ont commencé leur activité, notamment celui du 4^{ème} arrondissement qui est juste à côté de chez nous, mais aussi le 6^{ème} arrondissement ou encore le 9^{ème}.

Enfin, celui que nous attendons tous, le spot senior du 1^{er} arrondissement, alors il ne sera pas dédié uniquement au 1^{er} mais nous partagerons avec le 2^{ème}, et ça en dit long sur la générosité et l’hospitalité du 1^{er}. Voilà, c’est un petit clin d’œil.

Donc ce spot senior sera installé dans un lieu qui pour nous tous est hautement symbolique, l’ancienne école Lévi-Strauss qui a ouvert ses portes en 1897.

Symbolique parce que c’est très ancien, symbolique aussi parce qu’il a accueilli pendant des décennies et des décennies des bambins, qui ont formés plusieurs générations. Mais c’est malheureusement une école qui a fermé à l’entrée 2021. Donc c’est l’ancienne école Lévi-Strauss. Aujourd’hui, malgré l’amertume que nous a laissée cette fermeture, nous pouvons nous réjouir. Nous pouvons nous réjouir parce que ce lieu est dédié à un véritable service publique au profit des seniors, conformément à l’engagement que nous avons pris lors de cette triste fermeture.

Avant de vous appeler à approuver ces projets de délibération je voudrais souligner que la création de ce spot est le fruit d’un travail collectif. Entre la Ville bien sûr, notre arrondissement, et bien entendu le conseil des aînés qui a été une grande force de proposition. Je tiens ici, à saluer tous ces membres et les remercier de leur implication active et dynamique.

Alors, si vous voulez bien approuver ces projets.

Le premier concerne un contrat de sous location portant gratuité partielle au profit de l’association « Alerte ! » qui va animer ce spot avec une autre association « Le CRIAS ».

Ensuite bien sûr comme ce lieu, il y a une partie qui n’appartient pas à la Ville donc amené à la modification, en tout cas un avenant au bail. Ensuite, ce lieu sera animé par une association avec la Ville. Il y aura une convention d’occupation qui sera signée et en plus de cela, il y aura par la Ville, un soutien financier pour rendre ce lieu accueillant, disponible ; et permettra d’atteindre nos objectifs du bien-vieillir avec une subvention de 200 000 € à l’association « Alerte ! » qui va l’animer.

Donc cher.es collègues, Madame la Maire, je vous appelle à donner un avis favorable à ces projets de délibération parce que ce spot senior nous l'attendons, mais surtout les seniors et particulièrement le conseil des aînés qui était en demande. Et que, personnellement, je n'ai pas arrêté de tanner les élu.es de la Ville, Sylvain Godinot est là pour en témoigner, et puis bien sûr Alexandre Chevalier, adjoint aux aînés à la Ville.

Merci à vous.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, Sylvain Godinot vous souhaitiez intervenir, je vous donne la parole.

Sylvain GODINOT

Oui, un petit rebond à destination des habitants, parce que le délai entre la fermeture de l'école et puis le nouveau projet pouvait paraître long. Je voulais préciser qu'on a évoqué une autre piste qui s'est révélée impossible puisque la copropriété ne nous a pas autorisé à installer un ascenseur pour aller du rez-de-chaussée au premier étage. Ça nous a pris un peu plus de temps que ce qu'on espérait, et la Ville de Lyon a pendant ce temps-là, payé le loyer de ce site malheureusement vacant donc ça a été un engagement financier de 120 000€ pendant cette période de deux ans, voilà.

Et puis je voulais pointer que je me réjouis qu'on ait pu tenir notre engagement de retrouver une affectation de service publique à ce lieu comme on l'avait acté lors de sa fermeture. Et remercier aussi Alexandre Chevalier qui a mouillé la chemise pour que le projet puisse voir le jour, et trouver des conditions qui soient financièrement acceptables pour les associations qui vont occuper ces locaux.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et je pense qu'il faut aussi remercier la Direction de l'Immobilier parce que c'est un ensemble immobilier qui est complexe et c'est aussi, comme vous l'avez dit, ce qui a causé ce délai dans la réalisation du projet.

Y a t-il d'autres questions ou demandes d'interventions ?

Oui, Benoît Sciberras.

Benoît SCIBERRAS

Alors je me réjouis également de l'ouverture du CRIAS rue Paul Chenavard, j'ai pu les rencontrer hier lors de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA), et ils nous ont présenté leurs activités. Ils agissent également en faveur des personnes en situation de handicap, et ils ont un appartement témoin à visiter qui est 28 rue Etienne Richerand dans le 3^{ème}. Ils ont aussi un site internet avec une visite virtuelle, où on peut visiter les adaptations faites pour les personnes en situation de handicap.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, et évidemment ce service sera bientôt disponible dans notre arrondissement ; et comme vous le souligner adressé aux personnes vieillissantes mais aussi aux personnes en perte d'autonomie pour

d'autres raisons et qui ont besoin d'adapter leur logement pour pouvoir se maintenir dans leur logement. Merci beaucoup de ce complément.

Y a-t-il d'autres questions ou de demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à ces délibérations. Si vous êtes d'accord pour les voter de façon groupée, y a-t-il des demandes de vote distinct ? Non ? Donc nous allons les voter de façon groupée. 21237, 21958, 21908, 21910.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Bien, merci beaucoup pour votre vote favorable unanime, et si tout se passe bien au niveau des travaux, normalement le lieu devrait ouvrir à l'automne, donc on croise les doigts pour que ça puisse ouvrir à la fin de l'année 2024. Mais on espère dès que possible en tout cas et on a bien noté que les seniors du 1^{er} sont très impliqués effectivement, dans la concertation pour les animations sur ce lieu.

Nous allons passer à un autre sujet à présent concernant la condition animale et je donne la parole à Mathilde Cortinovic pour nous la présenter.

Transition écologique

- **Délibération : 2024-21913-CMMA1-198 Programmation financière 2024 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 €**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Mer cher.es co-élu.es, il s'agit ici d'une présentation de la programmation financière 2024 pour le renforcement de la biodiversité urbaine, pour une enveloppe de subvention qui atteint un montant de 78 192 €.

En 2021, l'Atlas de la biodiversité lyonnaise a mis en lumière environ 2900 espèces présentes sur les espaces publics de la Ville de Lyon. Pour préserver et valoriser ce patrimoine naturel, un appel à projet pour favoriser la biodiversité lyonnaise a été publié à l'automne 2023.

La proposition de délibération énumère les projets qui ont obtenu le soutien de la Ville de Lyon. Donc certaines associations sont situées dans le 1^{er} arrondissement comme l'association « Des Espèces Parmi'lyon », avec laquelle, si vous vous en rappelez, nous avons publié un Atlas de la biodiversité dans le 1^{er}, l'année dernière, que je vous invite par ailleurs à découvrir, en Mairie ou sur notre site internet.

D'autres associations qui ont remporté cet appel à projet. On a les actions qui impactent aussi notre arrondissement, je cite la FNE Rhône, LPO ou Arthropologia. Par souci de concision je ne vous détaillerai pas tous les projets, qui concernent tant les papillons, les coccinelles ou les grenouilles. Mais j'en profite pour vous annoncer que les mairies du 1^{er} et du 4^e arrondissement s'associent pour une fête des animaux, mentionnée rapidement par mon co-élu Bertrand Pinoteau. Donc une fête des animaux qui sera centrée sur la biodiversité et qui aura lieu le samedi 6 Avril de 14h à 18h au Gros Caillou. Je vous invite toutes et tous à venir en nombre, en famille et avec vos proches.

La lutte contre l'effondrement de la biodiversité étant l'un de nos enjeux majeurs pour préserver notre planète en bonne santé, je vous invite à voter favorablement pour cette proposition de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime pour la biodiversité, et je vous redonne la parole madame Cortinovis pour la condition animale.

- **Délibération : 2024-21965-CMMA1-201 Plan d'actions pour la condition animale**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Donc nous restons comme vous l'entendez sur une thématique « animaux » en élargissant un petit peu le scope cette fois ci parce qu'il s'agit du plan d'action de la Ville de Lyon pour la condition animale. Cette action a débuté avec la création de délégations pour la condition animale, à la Ville de Lyon, et dans les arrondissements. Une délégation que j'ai l'honneur de porter. Et puis pour aller plus loin, ce plan présente 60 mesures qui sont mises en places suite à des rencontres avec des associations de protection animale ou des institutions scientifiques.

Quatre axes de travail en sont ressortis.

Le premier c'est de donner une véritable place pour les animaux de compagnie en ville. A ce sujet, nous avons organisé une première fête du chien dans le 1^{er} arrondissement samedi dernier afin de sensibiliser les habitants et les habitantes aux accompagnements qui sont mis en place par la métropole ; par exemple pour les nouveaux propriétaires de chien, et aussi pour échanger sur les besoins de ces derniers.

Notre objectif est vraiment de trouver des solutions pour que les chiens, en ville, aient des espaces qualitatifs. Si vous voulez nous rejoindre, on est en train de constituer un groupe de travail avec des propriétaires pour travailler sur ces solutions, en lien avec la Ville de Lyon. Nous travaillons également depuis plusieurs années sur la thématique des chats libres avec des campagnes d'identification et de stérilisation, et le soutien de lieux destinés à les abriter.

Le deuxième axe de ce plan de condition animale, concerne une cohabitation respectueuse avec les animaux liminaires, donc, notamment, pour la Ville de Lyon c'est principalement les pigeons et les rats.... mais qui sont susceptibles de transmettre des agents pathogènes. Donc l'idée, c'est d'essayer de réguler leur présence de la manière la plus éthique possible.

Le troisième axe concerne une ville qui est toujours plus accueillante pour la biodiversité, donc je ne vais pas revenir dessus parce qu'on l'a déjà évoqué en partie, mais voilà l'idée c'est de travailler avec toutes ces associations qui favorisent des biodiversités en ville.

Et le dernier axe c'est d'abord une attention toute particulière pour la condition des animaux qui sont captifs, notamment en excluant les pratiques d'élevage sans accès au plein air, en mettant des menus végétariens

avec une large place au biologique dans les cantines, et notamment, avec tout un travail qui est fait sur la condition des animaux du jardin zoologique du parc de la Tête d'or.

Etant convaincu qu'il est de notre devoir d'améliorer la condition animale en ville, je vous invite cher.es collègues, à prendre acte de ce plan d'action.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Eh bien nous en prenons acte sans vote, et je vous en remercie, et comme vous l'avez remarqué nous avons programmation déjà prête sur le sujet.

Nous allons à présent aborder la thématique des mobilités et je vais donner la parole à Jean-Christian Morin pour nous parler de l'immobilité des véhicules à travers la politique de stationnement.

Mobilités

- **Délibération : 2024-20414-CMMA1-197 Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive**

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup de ce rappel, effectivement une voiture automobile détenue par un particulier passe plus de 95% de sa vie immobile en stationnant. Donc ça va être le sujet d'aujourd'hui : quels sont les conditions de stationnement que l'on offre sur la voie publique, pour ces véhicules ?

La Ville de Lyon mène une politique volontariste de transition des mobilités pour répondre à l'urgence climatique, il y a la pollution atmosphérique et aux enjeux de sécurité routière, et de meilleurs partage de l'espace public. L'enjeu étant de libérer de l'espace public pour pouvoir, entre autre, le végétaliser ou le restituer aux piétons ou créer des pistes cyclables.

D'une part en intervenant sur l'espace public de manière à rééquilibrer ces usages, d'autre part en mobilisant la politique de stationnement. Dans ce cadre précis la municipalité a décidé de faire évoluer, à partir de cet été, sa politique de stationnement pour encourager l'usage de véhicules plus sobres et moins polluants.

La nouvelle tarification progressive sera à la fois écologique et solidaire puisqu'elle prendra en compte la situation financière et familiale des résidents, pour plus de justice sociale. Les familles nombreuses, trois enfants à charge ou plus, et les résidents aux plus faibles revenus bénéficierons ainsi d'un tarif solidaire et familial de 15 € par mois, au lieu de 20 € par mois aujourd'hui.

En proportion, il faut savoir que ça représente près d'un foyer lyonnais sur deux qui paieront donc moins, à l'avenir, qu'ils ne le faisaient jusqu'à présent, et 60% des familles lyonnaises. Cette tarification sera également progressive en fonction de l'impact global des véhicules sur l'environnement et l'occupation du domaine public.

Deux critères ont été retenus par l'Etat lors de la création du « malus poids » sur les voitures neuves en 2021. Fixé à 1800 kilos en ordre de marche, le seuil vient d'être abaissé dans le cadre d'un nouveau projet de loi finance 2024 à 1600 kilos en ordre de marche, soit un poids à vide à 1525 kilos. 1525 kilos on est en train de

parler quand même d'un poids qui est, c'était ma première voiture à l'époque, une Citroën AX, pesait deux fois et demi moins. 600 kilos en ordre de marche, aujourd'hui on est à 1500 kilos en moyenne sur les véhicules. Donc on a vraiment une énorme inflation du poids de ces véhicules et donc des ressources qui sont nécessaires pour les fabriquer et les faire rouler.

Cette politique qui répond aux enjeux portées par la Convention Citoyenne pour le climat, c'était à l'époque où effectivement Emmanuel Macron voulait faire une planète « Great again », vise à encourager l'usage de véhicule plus petits ou à faible émission. Elle s'appuiera sur les informations techniques de la motorisation et du poids des véhicules. En langage courant, le fichier des cartes grises.

Ainsi, les véhicules électriques, crit'Air verte bénéficierons automatiquement du tarif réduit à 15 € par mois. A l'exception des véhicules particulièrement encombrants et impactant de plus de 2,1 tonnes. Les familles et les foyers les plus modestes auront aussi accès à ce tarif réduit, et ce, quel que soit la taille de leur véhicule, ainsi que les véhicules thermiques de moins de 1000 kg. On parle la du segment des petites citadines, je citais une Citroën AX tout à l'heure.

Le tarif standard à 30 € par mois concernera les véhicules thermiques entre 1000 et 1525 kg, qui est donc le plafond retenu par l'Etat, pour la pénalité poids sur les véhicules neuf. Ainsi que les hybrides rechargeables jusqu'à 1900 kg. Les véhicules les plus encombrant et les plus impactant devront s'acquitter du tarif majoré de 45 € par mois. Il s'agit des véhicules thermiques de plus de 1525 kg, de même que les hybrides rechargeables de plus de 1900 kg et les véhicules électriques de plus de 2,1 tonnes.

Ces seuils de poids sont différents pour ne pas pénaliser les véhicules électriques ou hybride rechargeable, plus lourd que les véhicules thermiques de même taille. Afin d'accompagner l'évolution de la politique de stationnement, un simulateur sera accessible à tous, disponible sur le site lyon.fr dans les prochaines semaines. Il permettra de savoir à quel tarif correspond son véhicule.

Je vous remercie de vouloir voter cette délibération qui met en place cette tarification à la fois sociale et écologique.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, et une fois que cette politique sera votée au niveau de la Ville de Lyon, je crois qu'on aura quelque chose d'assez révolutionnaire en matière de gestion des espaces publics, à la fois écologique et socialement juste.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante qui permet justement un autre aménagement sur ce stationnement.

- **Délibération : 2024-20416-CMMA1-195 Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles**

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup Madame la Maire.

La prochaine délibération concerne les droits de stationnement ouvert pour les professionnels. La politique de stationnement sur voirie de la Ville de Lyon a évolué lors du précédent mandat, avec notamment l'instauration d'une redevance stationnement et d'un forfait post-stationnement par zone. En cohérence avec les évolutions réglementaires et le plan de déplacement urbain de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilité.

Des dispositifs ont été mis en place pour les professionnels, tels que, professionnels mobiles de la santé et le dispositif « dépannages urgents ». Cette année, nous vous proposons à la fois d'élargir des dispositions existantes à de nouveaux acteurs, et ainsi de créer de nouveaux dispositifs visant à soutenir les professionnels, qui offrent des services aux habitants et aux entreprises lyonnaises.

Des abonnements annuels sont ainsi établis pour différents métiers, avec des tarifs spécifiques. Il est par ailleurs prévu de créer un dispositif pour les artisans/commerçants, leur permettant de stationner dans leur secteur d'activité. Donc ça c'est une demande qu'on a très, très souvent dans le 1^{er} arrondissement, pouvoir faire intervenir des artisans et qu'ils ne soient pas pénalisés s'ils veulent stationner leur véhicules qui leur sert effectivement d'atelier. On pense aux électriciens, on pense aux plombiers mais il y a beaucoup d'autres professions qui sont créées, et ainsi, permettre l'activité pour les habitants du 1^{er}. Habitants, commerçants, et autres actifs du 1^{er}.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche de mobilité active et décarbonée pour favoriser le maintien des services et des activités dans la Ville. Elles ont toutes été travaillées en lien avec les représentants des professions de santé, de commerce et d'artisanat tel que la CAPEB, la CMA et la CCI notamment, ainsi qu'avec des associations de commerçants.

En résumé vous l'aurez compris, ces mesures sont consensuelles, et visent à mieux accompagner les divers artisans, métiers essentiels pour le bon fonctionnement de la Ville. Se caler au plus proche de la réalité des travailleurs concernés grâce à la simplification entre outre, d'abonnements annuels, la dégressivité selon les flottes, les niveaux exhaustifs et codes (NAF), le code NAF c'est le code d'activité qui est attribué par l'INSEE, qui sont choisis.

Simplifier l'existant et créer des dispositifs pour accompagner davantage d'artisans/commerçants.

Je vous demande donc, de voter favorablement cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Oui, Monsieur Pinoteau

Bertrand PINOTEAU

Oui rapidement, effectivement cette délibération était très attendue dans les milieux professionnels et je crois que ce n'est pas seulement depuis deux, trois ans, c'est beaucoup plus vieux que ça l'attente. Et donc je pense qu'on peut se réjouir d'être l'équipe municipale qui met ça en place.

J'ai juste un point d'alerte, c'est que les dispositifs précédents qui existaient étaient beaucoup plus limités, étaient beaucoup moins intéressants mais ils étaient surtout très peu utilisés, car peu connus donc je pense aussi qu'on a un rôle important en matière de communication, et je m'y emploierai évidemment dans le cadre de ma délégation mais aussi une communication auprès des pros, pour que ces nouveaux dispositifs soient bien utilisés.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci de votre engagement sur le terrain pour ce sujet.

S'il n'y a pas d'autres questions ou de demandes d'intervention je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, et je vous redonne la parole Monsieur Morin pour la troisième délibération sur le stationnement.

- **Délibération : 2024-20418-CMMA1-196 Proratation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon**

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup.

Délibération assez technique mais qui est importante puisque le phénomène va s'accélérer dans les années à venir. La loi a mis en place pour les grandes agglomérations un principe dit de zones à faible émissions (ZFE), qui permet, ou pas, à des véhicules polluants de continuer à rouler et stationner dans le cœur des grandes agglomérations. Par exemple cette année les Crit'Air 4 ont perdu ce droit de rouler ou stationner sur l'agglomération.

En termes de chiffre pour le 1^{er} arrondissement ça concerne 54 véhicules. Donc on est encore sur des choses qui sont gérables, sur ces 54 véhicules il y en a beaucoup qui sont éligibles à une dérogation principale qui est celle des véhicules dit de collection de plus de 30 ans. Donc il faut faire une application là-dessus. Tous les autres sont également éligibles à une dérogation qu'il faut demander auprès de la Métropole ou auprès de l'agence de mobilité pour ce qu'on appelle « les petits rouleurs ». Donc si vous utilisez votre voiture moins de 15 jours par mois ce qui est quand même assez flexible, vous pouvez demander cette dérogation qui vous permet de continuer d'utiliser votre véhicule, de ne pas avoir à le remplacer si vous en avez vraiment une utilisation occasionnelle.

Ces mises en place impactent aussi des droits au stationnement. Encore une fois si vous n'êtes pas éligibles à pouvoir rouler dans la ZFE, vous n'êtes pas éligibles pour stationner sur l'espace public et donc pour avoir un tarif résident. Donc cette délibération technique que je vous propose aujourd'hui prévoit les conditions du remboursement des droits au stationnement qui auraient été perçus de la part de ces propriétaires de manière à ce qu'ils ne soient pas lésés sur cette mise en place.

Je vous demande donc de voter favorablement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis unanime. Nous allons à présent passer à l'examen des délibérations portant sur l'urbanisme et le patrimoine et je donne la parole à Noé Froissart pour nous parler du Plan Local d'Urbanisme.

Urbanisme et Patrimoine

- **Délibération : 2024-21835-CMMA1-202 Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n°4 de Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon/inscriptions et extensions d'emplacements réservés et de localisations préférentielles pour équipements au bénéfice de la Ville de Lyon**

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Alors pour cette délibération qui fait tout simplement 1324 pages mais dont je suis sûr que vous l'avez toutes et tous lu... On va parler rapidement du PLU-H, Plan Local d'Urbanisme. Et je vais en parler assez rapidement car c'est un dossier quand même assez technique.

Le Plan Local d'Urbanisme, pour rappel, même si je l'ai déjà expliqué plusieurs fois ici, c'est l'ensemble des règles qu'on se donne pour la construction et l'aménagement de la ville.

La version en cours a été élaborée en 2019 et on le fait évoluer par modifications successives depuis, pour ajouter toutes les transformations que l'on souhaite apporter à la ville.

La modification 4, celle que l'on examine aujourd'hui ne déroge pas à la règle, c'est un énorme travail avec 1324 pages. Je ne vais pas toutes vous les faire, je vais juste prendre quelques exemples pour vous donner les grandes orientations qui ont été suivies. Je rappelle que c'est la Métropole de Lyon qui porte évidemment ce document puisque c'est une compétence métropole, et que la Ville est consultée pour avis, et je donnerai ensuite la parole à madame la Vice-Présidente Laurence Boffet qui a porté un énorme travail de concertation sur ce dossier.

Alors, la modification numéro 4 va porter sur quelques grandes thématiques, une thématique notamment sur la décarbonation de l'aménagement, la renaturation, végétalisation de la ville et développement des mobilités actives. Quelques exemples de mesures qui ont été introduites, la Métropole à chercher à simplifier l'isolation par l'extérieur des bâtiments. Evidemment c'est une mesure essentielle pour diminuer notre dépense

énergétique et favoriser la résilience de la ville face à la canicule ; ou tout simplement ajouter des emplacements réservés pour le passage des voies lyonnaises, les grandes voies cyclables qui sont en train d'être construites à travers la métropole.

Sur une autre thématique avec la construction de logements en faveur du logement social qui est une priorité de l'exécutif métropolitain et municipal. Des nouvelles règles ont été instaurées pour faciliter la surélévation des bâtiments. C'est un gisement si je puis dire qui permet la construction de nouveaux bâtiments, de nouveaux logements sociaux, sans aller bouffer de nouvelles terres agricoles. La surélévation est facilitée via cette modification et on a également ajouté de nouveaux emplacements réservés, c'est-à-dire des endroits qui seront dédiés à la production de logements sociaux, il ne pourra pas y avoir de permis de construire pour avoir autres que la production de logements sociaux. Quand on parle d'emplacement réservé de logements sociaux c'est le cas ici.

La modification vient également renforcer le développement économique et commercial avec le maintien des activités en ville, alors ça nous concerne assez peu dans le 1^{er} arrondissement en l'occurrence, mais il y a par exemple des linéaires commerciaux et artisanaux, avec interdiction des dark kitchen, ça a été un gros sujet il y a quelques mois. Dans le 7^e il y a l'implantation du dépôt SYTRAL sur l'ancien site SNCF également à Gerland.

Enfin on touche à des sujets sur la limitation de l'artificialisation des sols avec la végétalisation des constructions, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. Par exemple la modification vient interdire les parkings à plus de 2 niveaux souterrains qui impactaient la nappe. Beaucoup de gens ne savent pas mais quand on construit des parkings et qu'ils vont à plus de 2 niveaux souterrains, concrètement on met des pompes parce que l'eau de la nappe s'infiltré dans les parkings. On pompe tout ça pour envoyer dans les égouts. En termes de gestion de l'eau c'était quand même pas exceptionnel. La Métropole vient mettre fin à ces parkings-là, qui venaient impacter la nappe. Pour rappel la nappe à Lyon c'est majoritairement l'eau du Rhône, le débit du Rhône c'est -40% horizon 2050 donc on a une urgence à préserver l'eau de la nappe. Cette modification est mineure mais ça va dans le bon sens. C'est un peu comme la tarification de l'eau de la Métropole, ce qui est un changement majeur pour le coup, comme vous l'avez évoqué en début de conseil Madame la Maire.

Donc voilà je ne vous passe pas les 1300 pages mais quelques exemples qui vont globalement toutes dans cette orientation-là. Et je vais quand même parler un tout petit peu des modifications qui touchent directement le 1^{er}. Pour être honnête nous sommes peu concernés par la modification 4 car elle touche beaucoup la construction. On ne construit pas beaucoup dans le 1^{er} arrondissement.

Par contre on peut quand même citer l'OAP UNESCO qui est l'Orientation d'Aménagement et Programmation qui visait à protéger le patrimoine (protégé à l'UNESCO), donc l'intégralité du 1^{er} arrondissement ainsi qu'une partie des arrondissements voisins. Des légères modifications ont été apportées pour concilier transition écologique et patrimoine, pour favoriser, facilite l'isolation thermique avec des enduits correcteurs thermiques ou des choses comme ça, qui vont donc respecter les enjeux patrimoniaux, pour faciliter le sarking, dans certains cas les panneaux solaires et ainsi de suite.

Donc il y a eu de légères modifications à l'OAP UNESCO qui visent à permettre à ce quartier historique et remarquable, un quartier également vivable à l'horizon 2050.

Autre sujet essentiel, le secteur de mixité sociale dans l'existant. Ça pour le coup c'est important pour nous. Quand il y aura des opérations sur un bâtiment qui vont mener, on le regrette mais ça arrive quand même, à la division de logement. A partir de quatre logements créés, il y aura une obligation de créer du logement social. Et ça c'est une demande forte que la mairie du 1^{er} faisait remonter depuis un petit moment, mais

vraiment très content que la Métropole aille dans ce sens-là. C'est très rare comme disposition dans les collectivités, c'est une orientation très forte de la Métropole.

Dans le 1^{er} arrondissement on construit peu, on aimerait bien construire plus de logements sociaux mais honnêtement on n'a pas la place, si on la trouve on le fait mais il n'y en a quand même pas beaucoup. Donc agir sur les immeubles existants, qui sont souvent, parfois, en mono propriété et qui sont rachetés par des fonds d'investissements, des promoteurs immobiliers, et ainsi de suite ; qui vont, malheureusement on manque de contrôle là-dessus, parfois diviser tous les logements parce que c'est plus rentable. Maintenant quand ils feront ça, ils seront obligés de créer du logement social à partir de 4 logements créés. Donc ça c'est un des outils qu'on avait à disposition pour accélérer la production de logement social et c'est une très bonne nouvelle pour l'arrondissement.

Enfin sur la partie plutôt santé, tout simplement une mise à jour sur les hauteurs. Une possibilité de construire au niveau de la clinique Saint Charles qu'on vient faciliter. La clinique Saint Charles prévoit de s'agrandir parce que le modèle assez innovant de la clinique fonctionne bien, la qualité de soin, la qualité d'accueil y est bonne et ils cherchent à se développer. La Mairie du 1^{er}, la Ville de Lyon et la Métropole les accompagnent fortement pour ça, et donc on va les aider à construire une extension de la clinique tout simplement pour remédier au problème de désert médical qui vient s'installer même ne ville.

Pour le 1^{er} arrondissement cette modification numéro 4 est une très bonne nouvelle, et je vous encourage bien sûr à donner un avis favorable à cette délibération mais avant ça je vais quand même laisser la parole à Madame Laurence Boffet, Vice-Présidente à la Métropole qui a porté le gros du travail sur cette modif.

Laurence BOFFET

Alors pas sur le PLU-H d'un point de vue technique mais effectivement on s'était engagé dès la campagne à faire des concertations importantes sur le PLU-H qui est d'habitude un document technique que personne ne regarde. On a permis à toutes et tous d'apporter des modifications lors de la modif' 3, qui sont encore en cours d'instruction pour certaines, et qui vont se faire sur la modif' 4 ou sur la modif' 5 encore.

La modif' 4 est une concertation qui a eu lieu au printemps dernier en mai/juin 2023 et il y a eu plusieurs milliers de personnes qui ont participé, soit à des Webinaires soit à différents temps. C'est près de 400 contributions écrites importantes, près de 4000 votes sur ces contributions, et des réponses à des questionnaires, bon vous avez l'habitude maintenant, vous les voyez en ligne. Des Webinaires aussi qui sont revus régulièrement et que je vous engage à revoir, ceux-là sont très didactiques sur les explications sur les isolations, dont on a parlé, sur le logement, sur la nature en ville etc...

Et ce qui a été priorisé dans les différents défis que Noé a expliqué, c'est d'une part la préservation de la nature ou des terres agricoles, il faut le voir à l'échelle métropolitaine, et aussi la préservation des ressources, ça c'est vraiment ressorti très fort. Les priorités sur le logement également, finalement avec l'accord sur la surélévation, ou de densifier. Un accord sur densifier là où il y a des lignes fortes de transport en commun.

Et puis un dernier point c'est l'attachement des grands-lyonnaises et des grands-lyonnais à la mixité sociale et à l'équilibre sur le territoire. Donc ça prend différents éléments dans lesquels ils ont contribué.

Et l'enquête publique, puisqu'on arrive au bout de ça, c'est bien la Ville à qui on va verser l'enquête publique, qui aura lieu de mémoire, du 23 avril au 28 mai je crois. Vous pouvez tout trouver sur le site grandlyon.com et contribuer à cette enquête publique. On retrouve également de nombreuses permanences en Mairie, y

compris en mairie d'arrondissement avec des permanences des commissaires enquêteurs pour expliquer tout ça. C'est aussi possible en physique, ce qui est important.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette présentation à deux voix.

Madame Haddad-Grosjean vous souhaitiez intervenir.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Très rapidement. Je me suis faite une promesse de ne pas intervenir pour ne pas alourdir un ordre du jour bien dense, mais c'est plus fort que moi. C'est plus fort que moi, et je ne peux pas ne pas exprimer aussi ma joie. Même si je me réjouis de peu. C'est des petites victoires et il faut savoir les savourer et les apprécier. Juste un mot sur les SMS, c'est un acquis. Mais c'est un acquis qui a été permis grâce à un travail mais pas que, parce que rappelle-toi au départ c'était « non c'est pas possible » ensuite « on verra » et puis là voilà.

Donc ça c'est un travail collectif et de persuasion, et qui a été mené main dans la main sous l'égide de Madame la Maire. Mais en tout cas on y arrive et c'est une très bonne nouvelle je suis d'accord avec toi, pour le 1^{er} arrondissement on ne peut pas inventer, créer de logements comme ça.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. La politique comme l'art de rendre possible, c'est une belle définition !

Y a-t-il d'autres questions, demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable sur cet avis de la Ville pour le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre avis favorable unanime, donc nous suivrons la suite de ce processus qui est, comme vous l'avez rappelé, s'étale sur la durée.

Je vous redonne la parole Monsieur Froissart pour la délibération sur la stratégie de transition écologique du patrimoine.

- **Délibération : 2024-20021-CMMA1-191 Adoption de la Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine (STEP) et autorisation à déposer une candidature auprès du programme européen ELENA**

Noé FROISSART

Oui ! Alors deuxième gros document que vous avez également tous lu. Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine, donc on parle bien du patrimoine bâti appartenant à la Ville de Lyon. C'est 800 bâtiments, donc pas anodin, 1,3 million de m² et ça représente 160 GW/h, mais ça personne ne sait ce que ça veut dire.

La Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine est un très gros chantier porté par les services de la Ville sous l'égide de Sylvain Godinot ici présent, qui vise à tout simplement établir une stratégie sur comment faire la transition écologique du patrimoine à l'horizon 2050. Dans quel ordre prioriser les investissements ? Qu'est-ce qu'il faut faire comme travaux ? Sur quel bâtiment en premier ? Et ainsi de suite.

Pour réduire nos consommations d'énergie, réduire nos émissions de gaz à effet de serre, les objectifs par rapport à l'année 2019 c'est de baisser à horizon 2030 de 25% notre consommation d'énergie et à horizon 2050 de 50% de notre consommation en énergie et 80% de nos gaz à effet de serre.

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des actions nécessaires à nouveau. L'idée c'est, comment est-ce qu'on fait quand on a un parc aussi gros que ça ? 800 bâtiments c'est quand même, vraiment beaucoup ; pour mener à bien l'ensemble des opérations nécessaires de rénovation thermique. Et comment est-ce qu'on fait pour le coordonner avec tous les autres travaux nécessaires ? La mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap qui est également un très gros sujet sur la Ville de Lyon et largement engagé, l'amélioration de la sécurité des bâtiments, et ainsi de suite.

Ce document vient combler un manque absolu, puisque comme on l'a dit, on le redit, on le redira, le patrimoine immobilier de la Ville de Lyon avait largement été délaissé par les précédents exécutifs municipaux. Quand on est arrivé il y a eu de gros efforts budgétaires qui ont été fait sur "comment entretenir les bâtiments ?" Mais on manquait cruellement d'éléments stratégiques, d'éléments d'analyses tout simplement.

Ce document vient répondre à ce besoin et permettra lors d'un prochain mandat et dès à présent d'orienter un peu mieux les décisions, de le faire de manière un peu plus intelligente.

Pour faire simple, ce qui a été chiffré aussi c'est les besoins budgétaires pour la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments horizon 2050. Ils ont été chiffré environ 35 millions d'euros par an, à mettre en place dès que possible. Pour vous donner un indice, lors du précédent mandat, la Ville de Lyon était à 14 millions d'euros par an sur les aménagements qui étaient fait spécifiquement pour la transition écologique du patrimoine. Nous avons fait un bond de plus de 50%, nous sommes passés à 21 millions d'euros par an dans ce mandat et grâce à ce document on voit que l'effort qui reste à faire est très conséquent puisqu'il faudra qu'au prochain mandat on augmente à nouveau un peu plus de 50% pour qu'on passe à 35 millions d'euros.

Donc c'est des besoins très conséquents, l'effort qui est fait par la Ville de Lyon et par les services de la Ville est également très conséquent, on remercie vivement les services que l'on sait écroulés un petit peu par cette charge là et on les remercie vivement pour leur investissement.

L'objectif de cette délibération, de ce programme est également d'aller chercher des aides extérieures et en l'occurrence le programme ELENA qui est porté par la Banque Européenne d'Investissement dont on espère qu'ils pourront nous apporté un coup de main financier pour l'ensemble de cette rénovation.

Je vous propose donc de donner un avis favorable pour adopter cette Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine qui permettra, je l'espère, de travailler au mieux, d'économiser des KW/h, des tonnes de CO₂ et de l'argent public, le plus vite possible.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour cette stratégie.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, j'en profite aussi pour donner la bonne nouvelle que si les gros travaux de rénovation globale prennent du temps, il y a quand même aussi des améliorations qui sont notables et pendant les dernières vacances scolaires nous avons pu isoler la toiture de l'école Aveyron. On espère que ça se traduira, enfin on sait, on peut se réjouir du fait que ça se traduira en économie d'énergie et en confort aussi pour l'ensemble des usagers.

Noé Froissart je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-21960-CMMA1-200** Approbation de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement "Pour une ville patrimoniale, habitée, vivante et vivable"

Noé FROISSART

Alors l'approbation de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement. Et oui je suis l'élu en charge des ravalements de façade.

La première charte lyonnaise du ravalement est élaborée en 2012 donc c'est une charte Ville de Lyon mais avec également l'ensemble de la profession, donc des façadiers et des propriétaires. Elle a permis depuis 2012, c'était un beau travail qui a permis de fédérer l'ensemble des acteurs et donner un cadre sur le ravalement de façade à Lyon pour des questions évidemment esthétique mais également patrimoniale, parce qu'un bâtiment historique ça s'entretient sinon, on le voit aussi dans le 1^{er}, ça peut avoir de gros dégâts. On a cherché, maintenant que ça fait déjà 10 ans que la charte fonctionne, elle fonctionne bien, à l'enrichir un petit peu. Toujours en partenariat avec la filière, avec la fédération, les architectes, les architectes des bâtiments de France évidemment, mais également la LPO, l'ALEC et ainsi de suite.

Objectif de la charte du ravalement :

- Préserver et mettre en valeur les qualités architecturales patrimoniales et culturelles de la Ville pour offrir un cadre de vie de qualité. Par exemple en ce moment, il y a un certain nombre d'opérations qui ont été menées dans le secteur Croix-Paquet, et on voit bien, à l'issue des ravalements de façades le quartier en ressort vraiment embelli et à quel point ces bâtiments patrimoniaux en ressortent améliorés.
- Engager l'amélioration thermique du bâtiment déjà existant pour respecter les objectifs d'adaptation climatique. Donc ça c'est un des gros éléments de cette nouvelle charte. On précise tout ce qui est attendu par la Ville de Lyon en termes d'isolation thermique des bâtiments en cas de ravalement de façade. Je le redis à l'attention des propriétaires concernés et des syndicats concernés, quand il y a un ravalement de façade, c'est vraiment le moment de faire de l'isolation thermique par l'extérieur, par enduits de correcteur thermique, par isolation tout simplement des murs pignons, par changement des huisseries, par installation de jalousie bref tout ce que vous voulez. Il y a beaucoup d'aides qui sont possibles, il y a beaucoup d'ingénierie à faire, et on encourage très vivement à travers cette charte à avoir recours à un architecte pour faire des ravalements de façades. C'est des très gros travaux qui sont menés par les copros à chaque fois, il faut vraiment se poser la question de comment reprendre l'ensemble des enjeux du bâtiment pour l'améliorer d'un point de vue patrimonial bien sûr, mais également d'un point de vue thermique, d'un point de vue vivabilité l'été par la suite.

Je rajoute quelques petits points qui nous tenaient à cœur, par exemple la prise en compte de la biodiversité. Il est attendu tout de même des porteurs de projets qu'ils fassent un inventaire de la biodiversité qu'il peut y avoir sur leur façade parce qu'on le sait rarement mais les façades abritées souvent des nids d'oiseaux, des nids de martinet blanc particulièrement. Ce sont des espèces protégées, on n'a pas le droit de les détruire et donc en cas de ravalement de façade il faut faire l'inventaire de "est ce qu'il y a des nids ? " et les propriétaires sont vivement encouragés à installer de petits nichoirs à martinet blanc, ça ne coûte rien mais c'est très utile pour nos amis les oiseaux.

Enfin je précise, même si ce n'est pas tout à fait dans cette charte que l'on discute beaucoup avec l'ensemble de la filière, et c'est pour ça que la charte engage la Ville mais également les entreprises de travaux sur la tenue des chantiers. C'est un sujet essentiel dans l'arrondissement, comment faire en sorte que le ravalement de façade d'un immeuble ne soit pas un problème pour le voisinage qui serait gêné par des projections, de l'impossibilité de circuler et ainsi de suite. La plupart des entreprises jouent le jeu et le jouent bien et on les en remercie. Celles qui le jouent un petit peu moins sont un petit peu plus secouées en ce moment et on va tâcher de régler les problèmes au mieux.

Je vous invite donc mes cher.es collègues à donner un avis favorable à cette nouvelle charte du ravalement de façade.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Jean-Christian Morin vous souhaitez prendre la parole.

Jean-Christian MORIN

Absolument, déjà pour remercier la refonte de cette charte qui amène beaucoup de choses sur la biodiversité, l'environnement, la vivabilité comme vous avez appelé ça. Et pour exprimer un regret que je voulais exprimer publiquement, que les propriétaires et les copropriétés souhaitent aujourd'hui intégrer la rénovation thermique et donc une isolation de façade qui est certainement le moyen le plus facile et le plus productif en terme de rapport coût/résultat, essuient échec sur échec de la part des architectes des bâtiments de France.

Donc on a un conflit entre l'amélioration esthétique qui a été mentionner tout à l'heure, la vivabilité et plus généralement pour la Ville de pouvoir garder ses habitants parce que l'été quand il fait 40° sans isolation les murs deviennent chaud très vite et l'hiver on continue à consommer. Donc vraiment, j'exprime publiquement ce regret-là, que les architectes des bâtiments de France ne soient pas encore à la page sur l'avenir de la Ville, sur la préservation du patrimoine essayent de garder une ville habitée. Et pour ça il faut que nos habitations soient isolées.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, je pense que Noé Froissart vous avez une réponse à apporter.

Noé FROISSART

Bien sûr ! On avance quand même beaucoup sur ce sujet-là avec les architectes des bâtiments de France qui sont également des agents de l'Etat, qui sont en charge de protéger un bien UNESCO donc c'est quand même un enjeu essentiel également même si je partage bien sûr vos regrets, vous le savez.

On avance beaucoup et cette charte a quand même le gros avantage qu'elle a été faite par des architectes spécialistes, pour chaque, en tout cas presque pour chaque façade notamment ce qui concerne le 1^{er}, on a très peu de façade en pierre de taille, pour chaque façade on a des solutions. Dans l'isolation des murs pignons, on a des solutions, elles sont explicitées pour le commun des mortels comme pour la profession dans cette nouvelle charte. Et j'encourage vraiment tout le monde, en tout cas ceux qui sont concernés à aller la voir. La Ville de Lyon met des subventions spécifiques pour des solutions qui permettront d'isoler dans un contexte patrimonial, et on discute au cas par cas, mais vraiment on fait le détail de chaque pan de mur, de chaque mur avec les architectes des bâtiments de France pour voir quelles solutions on peut trouver à chaque fois.

Donc clairement le rythme est insuffisant aujourd'hui, très nettement et les freins pour les propriétaires sont encore nombreux c'est très clair. Mais aujourd'hui on commence à voir des bâtiments, on commence à avoir des premières réalisations, j'ai en tête rue Saint-Bruno, un côté, une façade a été isolée ; on a eu des toits isolés par sarking vers le cours Général Giraud donc il commence à y avoir des premières réalisations et à chaque fois, à travers des discussions entre architectes des bâtiments de France, Mairie du 1^{er} et porteur de projets, on arrive à s'y retrouver. C'est vrai que c'est long, c'est vrai que c'est trop long par rapport aux enjeux qui sont les nôtres. J'espère que cette nouvelle charte va permettre de massifier tout ça, en tout cas c'était l'objectif.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Alors nous sommes moins dans un conflit que dans un dialogue constructif et patient et persévérant.

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable pour l'approbation de cette charte du ravalement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je me permets d'en rajouter une couche sur le gros travail que vous avez fait Noé Froissart avec ce petit guide de « L'isolation thermique dans le 1^{er} c'est possible ! », et qui a été distribué à plusieurs milliers de foyers dans le 1^{er} arrondissement et qui est également disponible en ligne, pour les personnes qui ne l'aurait pas reçues dans leur boîte aux lettres. Et donc ça fait partie aussi de cette stratégie de massification, au moins massification de l'information sur la possibilité de faire une isolation qui permette de garantir l'habitabilité de ce patrimoine architectural.

Je vous redonne la parole à présent pour une autre particularité architecturale qui est celle des cours/traboules.

- **Délibération : 2024-21837-CMMA1-199 Lyon 1^{er}, 2^{ème}, 5^{ème} – Convention de restauration des cours traboules conventionnées**

Noé FROISSART

Alors les cours/traboules que l'on connaît bien à Lyon, notamment dans le 1^{er} et également dans le 5^e. Donc comme vous le savez peut-être, vous le savez sûrement, un certain nombre de traboules sont ouvertes dans l'arrondissement. En fait elles sont conventionnées entre les copropriétés et la Ville de Lyon pour que les habitants du quartier, les touristes, puisse les traverser et notamment la journée.

C'est une valorisation patrimoniale et la Ville de Lyon vient subventionner au moment de la mise en place de ces conventions, des travaux de restauration de la cour, d'embellissement, de masquer les réseaux et ainsi de suite.

Ça remonte. Il y a une première opération en 1992, ensuite en 2004, ça fait un certain temps et la Ville de Lyon a souhaité mettre en place une nouvelle convention des rénovations des cours/traboules déjà engagées puisque les travaux qui ont été fait il y a 20 ans doivent être maintenant repris. Et pour également remercier les copropriétés qui acceptent de garder ouvert leur copro au profit des habitants, au profit des gens qui veulent découvrir la Ville de Lyon.

Tout simplement la nouvelle convention vise à apporter une aide de 70% tout de même du montant des travaux pour la rénovation des cours/traboules, sur des travaux qui vont être ceux de la convention initiale, donc reprise des allées d'immeuble, de l'éclairage, des locaux poubelles, et ainsi de suite.

J'en profite également pour faire de la pub' pour ces conventions cours/traboules, si d'autres copropriétés souhaitent rejoindre ça parce qu'elles souhaitent refaire l'ensemble de leur cours à moindre frais parce que c'est la Ville de Lyon qui prend en charge, n'hésitez pas à nous contacter, on sera ravis de vous accompagner là-dedans. La réouverture des traboules, conserver les traboules ouvertes et en rouvrir un maximum c'est vraiment un objectif important, c'est un marqueur du quartier, les habitants y sont attachés et on aimerait bien en avoir d'autres.

200 000 € sont alloués pour cette nouvelle convention, montant qui est pris dans la PPI, et donc je vous demande mes cher.es collègues de donner un avis favorable à cette nouvelle convention.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, et effectivement si d'autres copropriétés acceptent d'ouvrir leurs cours, je pense que la commission patrimoine de l'arrondissement que vous présidez sera très heureuse puisqu'elle a recensé un grand nombre de cours remarquable qui actuellement ne sont malheureusement pas ouvertes au public.

Je vous redonne la parole pour la délibération sur le bâtiment Neyret.

- **Délibération : 2024-21905-CMMA1-190 "Bâtiment rue Neyret – Rénovation et aménagement" – Opération n°01009002 – 10 rue Neyret, à Lyon 1^{er} – Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°N4119**

Noé FROISSART

Oui, alors une délibération administrative disons, le bâtiment Neyret, donc l'ancienne école des beaux-arts comme vous le savez, on en a déjà pas mal parlé dans ces conseils ; le bâtiment doit rouvrir et doit être

largement rénové pour la cohabitation du service archéologique de la Ville de Lyon, un tiers lieu sur la transition écologique et l'école de la résilience.

Les travaux sont assez lourds, les travaux chiffrés de plus en plus et on a voté un certain nombre de délibération pour rehausser le budget de travaux à chaque fois. Des gros sujets ont eu lieu notamment sur la question de tenue du bâtiment, lié à la présence des Balmes.

Donc là il s'agit d'une évolution d'honoraires des entreprises qui portent ces travaux, notamment la réalisation des études. Il convient de rajouter 214 835 € à leur contrat car il y a eu de grosses études techniques notamment qui ont été nécessaire à la demande de la commission des Balmes pour favoriser la tenue du bâtiment.

C'est vraiment dans le cadre du contrat qui avait déjà été passé avec eux et du coup je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, et nous en avons fini avec ces délibérations urbanisme et patrimoine et nous allons aborder celles sur l'enfance et la petite-enfance.

Je vous donne la parole Mme Berrached.

Enfance et Petite enfance

- **Délibération : 2024-21894-CMMA1-223 Évolution de l'accueil périscolaire du soir dans les écoles de la Ville de Lyon à partir de la rentrée de septembre 2024. Nouvelle dénomination : 'PEPS' – Approbation des tarifs et du règlement intérieur – Modification des missions de référent coéducation de proximité**

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues, le présent rapport concerne la nouvelle organisation du périscolaire de fin de journée, qui sera proposée pour la prochaine rentrée scolaire de septembre. Cette nouvelle organisation fait suite à de différentes réflexions, différents ateliers menés avec différentes équipes des centres sociaux (MJC, Maison de l'Enfance), et les agents de la Ville de Lyon qui animent les temps périscolaire.

Pour aider à la bonne compréhension de ce nouveau temps périscolaire, il vous est proposé un diaporama qui ne devrait pas tarder à être diffusé. Et avant de poursuivre et en réponse à mon collègue qui a ouvert notre séance avec des aspects plus financiers, nous avons aussi des DAL dans le domaine périscolaire, pour les directeurs ou directrices de l'accueil de loisirs.

On verra dans un premier temps le contexte dans ce changement d'organisation, qui est une réflexion globale sur le temps de l'enfant avec plusieurs réalisations majeures.

Alors déjà le nouveau marché de restauration scolaire de 2022, comme évoqué, comme le rappelait pardon ma collègue Mathilde Cortinovis en début de séance ; le déploiement de l'offre de loisirs sur les vacances scolaires « Hé hop » qui ont démarré en 2023. La nouvelle organisation du périscolaire qui s'appellera « PEPS » pour 2024 et donc une réflexion sur l'organisation du temps du mercredi matin à envisager pour le prochain mandat.

La nouvelle impulsion donnée au périscolaire permet de valoriser la mission éducative du périscolaire, pour que les enfants aient quand même du temps et qu'on leur propose des activités. C'est complémentaire au temps scolaire avec l'enrichissement des contenus pédagogique et professionnalisation de la filière animation avec la création de postes d'animateur permanent, avec le développement d'informations. L'augmentation du temps de travail et des animateurs municipaux et donc une facilitation de recrutement, vu les difficultés rencontrées actuellement dans les accueils de loisirs. Une amélioration des conditions d'accueil et des moyens associés pour les enfants en situation de handicap. Et une revalorisation des subventions aux associations partenaires.

Alors pourquoi changer le temps du soir ? Ça part de différents constats et surtout des constats insatisfaisants qui ont été remontés par les familles et les professionnels.

Un temps qui est perçu comme un simple mode de garde par la majorité des familles.

- Le temps de la fin de journée très peu fréquenté notamment dans les écoles en REP et REP+.
- Des horaires considérés comme trop rigides et une tarification peu attractive.
- Et un dispositif d'aide aux leçons en questionnement, de plus en plus difficile à déployer sur l'ensemble des écoles, peu lisible et limité en termes de nombre d'enfants concernés.

Alors trois principes directeurs pour cette nouvelles organisation :

- o Une souplesse pour les familles, un temps d'accueil unique sur une amplitude globale horaire identique, de 16:45 à 18:30. Une possibilité de départ échelonné entre 17:45 pour les maternelles et 18h en élémentaire jusqu'à 18:30.
- o Qualité des activités proposées comme je le disais précédemment avec une séquence d'accueil élargie permettant de développer des contenus pédagogiques enrichis, parce que là il y aura plus d'une heure à proposer aux enfants.
- o Une adaptation aux besoins de l'enfant avec des espaces distincts, je reviendrai dessus dans un instant, entre jeu collectif actif, espace calme propice à la concertation et au travail personnel.

Donc c'est le fameux schéma PEPS avec quatre espaces bien distincts. Le goûter à 16:45, un temps dédié pour se poser autour du goûter avec la possibilité de partager les restes de cantines comme les fruits. A partir de 17h la tranqui-bulle. Le temps des copains avec des activités. Enfin à 17:45 le temps des familles avec le départ échelonné en maternelle et donc à 18h pour les élémentaires.

Qu'en est-il de l'aide aux devoirs de l'aide aux leçons qui existait jusqu'alors était en réalité un service très disparate, il est inégalement mis en place dans les écoles.

Avec ce nouveau projet mis en place un temps dédié au travail personnel pour accompagner à l'autonomie sera ouvert à tous les enfants, sauf en maternelle bien évidemment, et dans l'ensemble des écoles de la Ville.

La tranqui-bulle a pour objectif d'offrir aux enfants des conditions pour se poser et donc comme je disais une aide pour leur permettre de se poser et voir leurs leçons à voir pour le lendemain et ça sous la responsabilité d'un élu.

Et la Ville poursuit aussi son engagement auprès des élèves en difficultés avec le projet de réussite éducative et le contrat local d'accompagnement scolaire. Concernant les impacts financiers puisqu'évidemment ça fait le lien avec la tarification.

Il y aura deux types de forfait.

Il y aura le forfait Max et le forfait Minimum. On va prendre l'exemple d'un quotient familial 4, quotient familial municipal. Le Q4 qui aura un forfait annuel pour le forfait minimum de 1 à 2 jours de 60 € annuel et pour le forfait mensuel qui sera à 6 €. Et pour le forfait max c'est-à-dire 4 jours ce sera 120 € annuel pour un forfait mensuel de 12 €. Donc ça c'est la partie tarification.

Il est à noter aussi que ce nouveau temps sera travaillé par les équipes du périscolaire dans les prochaines semaines pour être fin prête pour la rentrée, travail qui sera aussi mené avec les équipes pédagogique des écoles surtout sur cette partie d'aide aux leçons.

Cette nouvelle organisation du périscolaire demande bien évidemment un nouveau règlement intérieur qui devra être validé par les familles lors des nouvelles inscriptions. Et du fait de ces nouvelles inscriptions toujours, il sera nécessaires pour les familles de renouveler leurs inscriptions. Celles-ci étaient renouvelées automatiquement sur les précédentes années, c'était les restes du covid. Cela pourra être possible à partir du 9 avril.

Aussi pour faire suite à cette présentation, je vous invite à donner un avis favorable à ce nouveau temps périscolaire (PEPS), qui permettra de stabiliser les équipes du périscolaire, de recruter, et aux enfants, de se poser.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Un très grand merci. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Alors nous allons donner le go à ce PEPS pour donner de l'énergie à cet accueil périscolaire dans les écoles.

Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis unanime, et donc rendez-vous bientôt pour la mise en place.

Je vous redonne la parole Madame Berrached pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-21893-CMMA1-221 Opération n°60020602 Plan canicule Ecoles 2021-2026 – Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006**

Fatima BERRACHED

En date du 25 mars 2021 le Conseil Municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville, qui comprend le projet plan canicule école. A été aussi approuvé également le lancement de diverses opérations scolaires, Plan canicule école 2021-2026 et affectation d'une partie de leurs autorisations pour un montant total de 2 millions d'euros.

Dans le cadre des actions menées par la Ville en matière de transition écologique, au travers des dispositifs Lyon 2030 et Plan climat, afin de lutter contre le réchauffement climatique et pour améliorer le confort d'été dans les 208 écoles de la Ville de Lyon il est proposé de poursuivre l'installation d'équipements adaptés et de réaliser les travaux nécessaires pour leurs mises en place.

Cela consistera à la pose de protections solaires tels que les films solaires, stores, brises soleil, volets roulants, la mise en œuvre de casquettes ou autres éléments de nature architecturale et à la mise en œuvre de brasseurs d'airs dans les classes aussi.

Aussi, à noter que pour les écoles du 1^{er} arrondissement ces aménagements ont bien débuté avec l'équipement dans son entier. J'ai eu la confirmation hier soir lors du conseil d'école, de la maternelle Raoul Dufy avec l'installation de brasseur d'air. Nous avons d'ailleurs des remerciements chaleureux de la part de l'équipe pédagogique et des parents.

Des travaux, comme vous disait Madame la Maire, ont été réalisés pendant les derniers congés pour la rénovation de l'école Aveyron. Au vu des déploiements à poursuivre des 208 écoles il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe initialement dédiée à ces équipements. Il est donc proposer d'affecter 2 millions supplémentaire à cette enveloppe.

Je profite de cette intervention pour vous informer que chaque rénovation de salle de classe inclura également des brasseurs d'air comme pour les travaux de l'été prochain arbitrés dans le cadre des aménagements petits travaux pour l'école maternelle Victor Hugo et Tables Claudiennes qui auront chacune une classe rénovée.

Donc pour permettre à l'ensemble des écoles de bénéficier de ces équipements, pour le bien-être des enfants et des professionnels lors des périodes de fortes chaleurs, je vous invite à donner un avis favorable.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Oui, Noé Froissart.

Noé FROISSART

Oui merci, une simple intervention pour me réjouir et féliciter Fatima pour le travail réalisé. Le plan canicule, tout ça, vient dans la droite ligne de la transition écologique du patrimoine. Comment est-ce qu'on fait pour garder des bâtiments publics, qu'ils soient thermiquement acceptables et surtout vivable l'été ?

On avait pu rencontrer les parents d'élèves sur l'école Raoult Dufy. Ce qu'ils nous racontaient c'était assez glaçant. Le mot est mal choisi on va dire parce qu'en juin il y a eu des malaises à cause des surchauffes de l'école. La présente délibération vient réparer ça, il y a beaucoup d'écoles malheureusement qui nécessitent de grosses interventions. Et la Ville fait tous ce qu'elle peut pour les faire le plus vite possible et au fur et à mesure.

Sur l'école Raoult Dufy, il y a eu un gros travail qui a été fait par Fatima Berrached et du coup félicitation et c'est vraiment une super nouvelle pour l'arrondissement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci pour votre implication pour ces écoles.

Donc je vous propose de voter favorablement pour augmenter cette enveloppe dédiée au Plan canicule.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Je vous redonne la parole Madame Berrached.

- **Délibération : 2024-22748-CMMA1-218 Végétalisation des établissements d'accueil individuel du jeune enfant grâce au subventionnement de "kits hors sol" destinés à l'ensemble des structures "Maisons d'assistant-e-s maternelle-s" présentant un statut associatif au 1^{er} janvier 2024 et domiciliées sur la commune de Lyon**

Fatima BERRACHED

Le rapport 22748. Ce rapport fait suite à la délibération adoptée à la séance du 24 janvier 2024 du Conseil Municipal qui a attribué l'attribution de subventions pour des projets kits hors-sol. Pour rappel suite à des analyses de projets de végétalisation des équipements petite enfance il est ressorti des complexités pour la réalisation de ces travaux.

Il est donc proposé aux équipements de poursuivre leur projet via des kits hors-sol en déposant leur projet avant le 31 Août. Le présent rapport permettra aux maisons d'assistante maternelle (les MAM), sous statut associatif, critère essentiel, de pouvoir bénéficier de ces subventions.

Ainsi la MAM du 1^{er} arrondissement pourra déposer une demande de subvention. Pour aider les MAM sous ce statut associatif, dont celle du 1^{er} arrondissement à développer des projets de végétalisation, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yamine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou de demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Et c'est encore à vous Madame Berrached.

- **Délibération : 2024-21891-CMMA1-219 Adaptation du montant des enveloppes n°60004524 'Aménagements petite enfance' et n°60004528 'Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire' et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002**

Fatima BERRACHED

Le présent rapport concerne le budget à attribuer à l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la petite enfance. En effet lors de l'approbation de la PPI (le Plan Pluriannuel d'Equipement) il a été alloué le montant de 752 000 €. Avec ce présent rapport il s'agira d'augmenter cette enveloppe de 700 000 € pour la prévention de l'usure professionnelle et la mise en conformité réglementaire 2021-2026.

Je profite de cette intervention pour renouveler mes remerciements, je le fais souvent mais il est nécessaire de le répéter, aux équipes de petites enfances municipales ou associatives pour leur professionnalisme, leur attention apportée aux enfants et leur engagement.

Pour améliorer leur condition de travail, du moins améliorer la condition de travail de nos agents, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je tiens juste à préciser qu'effectivement ces aménagements, en fait ça concerne du mobilier qui est assez spécifique et donc qui est très couteux. Par exemple du mobilier de change qui permet aux enfants qui savent marcher, puisse eux-mêmes monter sur la table de change et éviter que les professionnels doivent les porter et ces problématiques d'usure professionnelle. Et c'est ce qui justifie l'augmentation de cette enveloppe-là.

S'il n'y a pas d'autres questions ou de demandes d'intervention je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Les délibérations suivantes devaient être présentées par David Souvestre qui s'excuse et donc je donne la parole à Malika Hadda-Grosjean. Ah bah bien sûr la Maison des femmes !

Santé

- **Délibération : 2024-21930-CMMA1-206 Opération n°60034531 – Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'une 'Maison des femmes' au sein de l'hôpital Edouard Herriot, sis 5 place d'Arsonval à Lyon 3^{ème} – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci. On est le 13 mars, quelques jours après le 8 mars, on va dire que le mois de mars c'est le mois où on se rappelle des droits acquis pour les femmes mais aussi de ce qu'il reste à conquérir. Vous avez, Madame la Maire, et mon cher collègue Noé Froissart, salué l'avancée des droits des femmes via la constitutionnalisation de l'IVG.

Je voulais vous dire au passage combien j'ai été heureuse d'entendre un homme, même si c'est sans surprise, prendre cette parole et ça confirme évidemment tout notre optimisme que la société ne peut pas se faire uniquement avec les femmes et de l'autre côté les hommes, et c'est un combat commun. C'est ce que nous avons en partage, et encore une fois je vous exprime mes remerciements et ma gratitude voilà. C'est très important d'entendre la voix des hommes porter ce combat qui est commun et pas uniquement celui des femmes.

Bon après cette note d'espoir et d'espérance il y a quand même beaucoup de progrès à faire. Aujourd'hui... En 2023, nous avons malheureusement déploré 94 femmes qui ont été tuées sous les coups de leur conjoint. Et il reste beaucoup de progrès à faire. De progrès bien sûr via l'éducation, vous l'avez rappelé tout à l'heure Madame la Maire dans votre propos introductif. A déviriliser la pensée, c'est la conférence à laquelle vous avez fait référence et qui a été animé effectivement par Lucile Peytavin, hier, ici à la Mairie du 1^{er}.

Et des progrès à faire aussi dans l'accueil des femmes victimes de violences multiples. La violence subite par les femmes est un constat triste et la violation des droits les plus répandue et les plus persistants dans le monde, les chiffres en parlent.

Elle se manifeste dans toutes les sphères de la vie, qu'elle soit privée ou professionnelle notamment, et sous toute ses formes dans toutes les classes sociales et à tous les âges.

Offrir aux femmes victimes de violences multiples un dispositif global, un lieu presque unique pour répondre à leurs besoins, soins, accompagnements personnalisés ou encore et c'est très important la possibilité de s'extraire du cycle des violences et du milieu où elles ont subi des violences ; est un enjeu majeur pour notre collectivité, tant les violences faites aux femmes je le disais à l'instant, ne cessent d'augmenter.

Ce lieu qui fait l'objet de ce projet de délibération 21930, c'est la 'Maison des femmes'. La 'Maison de femmes' est un projet qui est né grâce à la dynamique locale de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il est porté par différents acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs du territoire lyonnais.

Ce lieu ouvrira cet année donc en 2024 à l'hôpital Edouard Herriot. La création de ce lieu nécessite des financements et des travaux auxquels participerons bien sûr la Ville, la Métropole mais aussi la CAF. Ces travaux s'élèvent à environ 300 000 €. La Ville apportera une contribution si bien sûr vous adoptez, vous approuvez ce projet à hauteur de 90 000 €.

Alors évidemment le travail de la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences sexistes et sexuelles ne se limitent pas à cette subvention mais je tiens au passage à saluer tout le travail qui a été accompli durant trois années pour aboutir à l'ouverture de cette maison dédiée aux femmes, un lieu rien qu'à elles. Et ça me fait penser au livre de Virginie Wolf « La chambre à soi », et donc une maison à soi, une maison des femmes voilà ; pour s'exprimer, pour être soignée, être prise en charge, pour être orientée, pour commencer leur reconstruction et leur réinsertion dans la vie familiale, dans la vie personnelle, dans la vie professionnelle desquelles les violences qu'elles ont subies les privent et continuent à les priver encore malheureusement aujourd'hui en 2024.

C'est un début en tout cas, et à titre personnel, je suis sûr que vous le partagez, je suis assez fière de ce projet, et quelles que soient les conditions je ferai tout pour assister à son inauguration et je vous y inviterai tous à le faire si la possibilité vous le permet.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette belle présentation. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Eh bien je vous propose de donner un avis favorable pour la création de cette 'Maison des femmes'.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

(Malika Haddad-Grosjean rit et lève les deux bras)

On n'a pas le droit de faire pression sur ses camarades élu.es.

Merci beaucoup pour cet avis unanime obtenu en plein consentement et sans contrainte.

Je donne la parole à Mathilde Cortinovic pour nous présenter la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-18166-CMMA1-205** Approbation de l'offre de financement de l'Institut National contre le Cancer (INCa) au projet 2024-2027 ZERO EXPO PE 'Approche globale visant la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens' dans le cadre de l'appel à projets 'Réduire les expositions : concevoir des politiques et agir dès maintenant – Plan Zéro Exposition'

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Mes cher.es co-élu.es vous vous en rappelez sûrement nous avons déjà voté l'adhésion de la Ville de Lyon à la charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens en 2021, et plus récemment un plan d'action contre les perturbateurs endocriniens de la Ville de Lyon en début d'année 2023.

Afin de poursuivre ces actions la Ville de Lyon souhaite contribuer à la réduction aux expositions aux perturbateurs endocriniens dans les établissements d'accueil aux jeunes enfants et également participer à la documentation des expositions en lien avec ses activités industrielles antérieures.

Pour financer ces différents projets la Ville a candidaté à un appel à projets sur la réduction des expositions en milieu scolaire et a obtenu également une aide de l'Institut National du Cancer.

Au regard de l'importance de ce projet pour la santé publique des lyonnais et des lyonnaises, je vous invite à donner un avis favorable à ce projet de délibération qui tient à approuver cette offre de financement pour réaliser ces différents projets.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Nous allons à présent reparler finance et je donne la parole à Bertrand Pinoteau.

Finances

- **Délibération : 2024-21877-CMMA1-217 Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 – Actualisation du plan pluriannuel des investissements et actualisation des Autorisations de programme**

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Il s'agit là de la programmation pluriannuelle des investissements. Encore un petit sigle pour vous, la fameuse PPI bien sûr. Donc chers collègues pour rappel, la PPI votée en mars 2021 était d'un montant total de 1,250 milliard d'euros pour l'ensemble de la Ville.

La délibération proposée à la validation de ce soir en vue du Conseil Municipal du 21 mars comporte un budget global réévalué à 1.312 milliard d'euros, soit un complément souhaité de 62 millions d'euros.

Ces ajustements malgré l'importance absolue des montants, on parle d'une évolution de 5% environ. Donc ces ajustements se sont faits en plusieurs étapes, au printemps, après l'été et en fin d'année 2023. Les postes en plus forte évolution sont les suivants.

Solidarité et Jeunesse, Sport, Culture et Patrimoine ainsi qu'Espaces publics qui représentent l'essentiel de ces 62 millions d'euros de complément. Les évolutions résultent de plusieurs facteurs.

Une amélioration des exigences en matière de performance énergétique et/ou d'accessibilité aux bâtiments essentiellement.

Deuxième facteur les effets de l'inflation et l'augmentation des coûts de la construction et enfin l'ajout de quelques projets devenus nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins identifiés.

A noter que la réalisation prévisionnelle sur le mandat reste prévue à 800 millions d'euros environ soit 60% de la PPI ajustée. Ce qui signifie que 40% seront réalisés après la fin du mandat. Un ordre de grandeur tout à fait comparable au précédent mandat pour lequel il restait 42% de la précédente PPI à réaliser après 2020.

Concernant notre 1^{er} arrondissement trois projets sont concernés par les évolutions, l'antenne des Pentes pour laquelle une enveloppe de 300 000 € prévue initialement pour des travaux de rénovations s'avère insuffisante compte tenu des nécessités identifiées, au plan énergétique, informatique et accessibilité ; pour lesquelles un million d'euros sont provisionnés en complément.

Deuxième projet le parc Sutter, on a des projets assez différents les uns des autres là, où les travaux d'exploration des galeries souterraines dont vous nous aviez longuement parlé Madame la Maire, ont conduits à prévoir 900 000 € supplémentaires afin d'assurer le confortement des galeries en question.

Et puis le site Neyret, l'ancienne école des beaux-arts, dont on a également parlé tout à l'heure, pour lequel un complément de 900 000 € est également nécessaire pour le renforcement des fondations à la demande expresse de la Commission des Balmes.

Une augmentation globale donc de 2,8 millions d'euros sur trois des premières opérations du 1^{er} arrondissement. Pour mémoire une dizaine d'autres opérations sur notre arrondissement qui ne font pas l'objet d'évolutions. Les travaux sur les groupes scolaires Michel Servet et Aveyron, la restauration du jardin des Chartreux, des travaux importants sur les subsistances (l'Opéra, l'église Saint-Bruno) ou encore l'annexe de l'hôtel de Ville, le complexe sportif Généty Duplat et enfin les travaux préliminaires sur les bâtiments Flesselles et Galeries des Terreaux.

Donc les travaux d'actualisation de la PPI se poursuivront évidemment en continu jusqu'à la fin du mandat, il reste donc possible qu'une nouvelle délibération nous soit soumise d'ici fin 2025 en fonction de l'évolution du contexte économique et de la maturité des projets en cours.

Je vous propose dans l'immédiat cher.es collègues de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Bien, donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, je vous redonne la parole Monsieur Pinoteau. Vous parlez subvention cette fois.

- **Délibération : 2024-20287-CMMA1-216 Attribution de subventions et/ou compléments de subventions à divers organismes – Exercice 2024 – Approbation d’une convention d’application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement**

Bertrand PINOTEAU

Oui merci, cette nouvelle délibération un peu technique est soumise chaque année à l’avis de l’ensemble des arrondissements. Elle permet, distinctement du budget primitif, de voter des subventions à des associations ou organismes qui ont signés avec la Ville une convention cadre pluriannuelle, l’objectif étant d’avoir une meilleure visibilité de ces subventions.

La délibération prête 80 subventions à divers organismes publics, ou associations, subvention d’équipement et de fonctionnement pour un montant global d’environ 58 millions d’euros dont 27 millions d’euros de complément voté dans le cadre de la présente délibération.

Je vous fais donc grâce du détail, retenons que la majeure partie concerne d’une part les organismes culturels et d’autre part le CCAS. Le montant global se partage entre associations pour un tiers environ et organismes publics pour les deux autres tiers.

Pour ce qui concerne plus directement notre arrondissement on relève une subvention d’équipement de 75 000 € pour l’école supérieure des beaux-arts, une subvention d’équipement de 170 000 € et une de fonctionnement de 10 millions d’euros pour l’Opéra. Et une subvention de fonctionnement de 1 470 000 € pour les nouvelles subsistances et de 1 020 000 € pour le conservatoire à rayonnement régional pour ses interventions dans les écoles primaires de Lyon.

Je m’arrête là, et je vous suggère mesdames et messieurs cher.es collègues de donner un avis favorable à cette nouvelle délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou demandes d’intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime.

Puisque vous avez mentionné ces structures culturelles qui recevaient ces subventions ça nous fait une belle transition pour le bloc suivant qui concerne la culture et je donne la parole à Yves Benitah.

Culture

- **Délibérations : - 2024-21813-CMMA1-214 Attribution de subventions de fonctionnement à 33 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique, sur les enveloppes Fonds d’Intervention Culturel – FIC et Fonds d’Intervention des Musiques Actuelles – FIMA, pour un montant global de 608 000 € - Approbation de conventions**

- 2024-21812-CMMA1-213 Attribution de subventions de fonctionnement aux huit conventionnés 'Scènes découvertes' pour un montant global de 485 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions

Yves BENITAH

Merci Madame la Maire, cher.es collègues donc on a une série assez importante de 8 délibérations sur ce pan de la politique culturelle de la Ville. Je vous propose de les divisées en trois, pour être plus rapide et plus efficace.

Je commencerai par les deux premières qui sont des attributions de subvention de fonctionnement. La première est une attribution de subvention de fonctionnement à 33 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique.

Sur les enveloppes Fond d'Intervention Culturel, qu'on appelle FIC, et Fond d'Intervention pour les Musiques Actuelles, qu'on appelle FIMA, pour un montant global de 608 000 €. Ces subventions sont récurrentes et qui sont une première tranche évidemment sur le fonctionnement de plus de 33 structures culturelles.

Il était important pour nous, à côté de notre réseau d'institutions culturelles importantes, de faire vivre ce tissu d'artistes et d'équipes, de structures et d'équipes artistiques qui font dans nos arrondissement la vie au quotidien du monde de l'art et de la culture.

Je voulais signaler une chose importante c'est que pour la première année notre mairie d'arrondissement a été associée, avec la direction de la culture et l'adjointe à la culture, à un certains nombres d'arbitrages et avons fait remonté un certains nombres d'informations qui pour la plupart ont été prises en compte, et je m'en réjouis, c'était une belle chose.

Ce qui fait que globalement le budget alloué à ces structures a été augmenté. J'aurais voulu un petit peu plus mais bon les pas avancement, et il me semblait important de le signaler dans ce conseil d'arrondissement.

Je vais vous dire les structures, alors je ne vais pas vous cité les 33 structures mais celles qui sont sur notre arrondissement.

En matière d'art visuel nous avons

- la BF15 qui est la galerie que tout le monde connaît sur les quais de Saône
- la Salle de Bains qui n'est pas loin de la place Sathonay
- la galerie de photo, le Bleu du ciel qui a été maintenue dans la subvention de l'année dernière malgré qu'elle traverse un certain nombre de difficulté
- le Collectif Item où, en plus d'une subvention de fonctionnement, a obtenu une subvention d'investissement puisqu'ils changent de locaux.

Ça c'était pour cette partie-là, pour la partie cinéma principalement ce qui nous concerne sur le 1^{er} arrondissement c'est la galerie Regard Sud qui organise un festival des cinémas du Sud.

Je ferais une petite exception sur les structures qui travaillent sur les questions de lectures et de presse avec le festival "Ça presse" qui est en grande partie organisé sur notre territoire. Je le rappelle à tout le monde, le festival "Ça presse" c'est un festival autour du dessin de presse et de la liberté d'expression, et on en a bien besoin en ce moment. Et cette année il va démarrer demain je crois.

Et donc je vous le conseille, il y a énormément d'expositions, de tables rondes sur des sujets variés et avec cette année une thématique autour du sport évidemment, mais pas que.

Une structure auquel je tiens tout particulièrement qui est sur notre arrondissement c'est la structure HF+ Auvergne Rhône-Alpes, une structure qui travaille sur l'égalité femme/homme dans les milieux du spectacle et de la culture et qui fait un travail formidable et qui a été confortée dans son financement.

Au niveau des musiques actuelles, Hot Club de Lyon, qui évidemment en matière de jazz est important sachant que notre arrondissement est riche au moins de deux clubs importants et bientôt d'un troisième, il va bientôt arriver.

Au niveau de la danse non, au niveau du théâtre, nous félicitons notamment L'Ornithorynque qui organise ce bel événement de La Grande Côte en Solitaires, qui a été augmenté cette année il faut le souligner, ce qui est amplement mérité par rapport à son investissement sur notre arrondissement.

Et La Fédération qui était l'ancien local de la compagnie du metteur en scène Philippe Delaigue, qui prends sa retraite et qui fait en sorte que ce local important puisse devenir un lieu de résidence pour tous les artistes, donc il y a une mutation qui se fait et je m'en félicite.

Voilà pour cette première délibération. La deuxième qui va un peu dans le même sens concerne une attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés dit 'Scènes découvertes' pour un montant global de 485 000 € sur les enveloppes FIC et FIMA.

Donc bien sûr cette délibération est importante car sur l'ensemble de ces scènes, dites découvertes, quatre sont sur notre arrondissement. A noter que la plupart ont une augmentation assez significative de leur budget de fonctionnement. Je pense notamment à Clés de Lune, c'est-à-dire le lieu A Thou Bout D'Chant qui a été augmenté, le Kraspek Mysik qui a aussi été augmenté significativement, qui passe de 30 000 à 50 000 €.

Je reste toujours sur notre arrondissement parce que ce serait un peu fastidieux d'aller un peu plus loin. Les Clochards Célestes pareil qui passe de 75 000 à 100 000 €. Et Le Grand Nid de Poule que l'on connaît bien sur notre arrondissement puisque ce sont eux qui organisent le festival "La Basse cours" qui va ouvrir, pour occuper l'amphithéâtre des Trois Gaules pendant pratiquement deux mois, d'avril jusqu'à juin, pour leur festival autour des arts du cirque et de la rue.

Voilà donc je vous demande un avis favorable sur ces deux grosses délibérations qui sont importantes pour les artistes de notre arrondissement, pas que d'ailleurs.

Merci beaucoup.

Yasmine BOUAGGA

Effectivement mais nous sommes bien servis, nous avons acteurs culturels très dynamiques.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Et y a-t-il des demandes de vote séparé sur ces deux délibérations ?

Je vous propose de voter ensemble la 21813 et la 21812.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre approbation unanime et effectivement on se félicite, on se réjouit de ces augmentations. Je vous redonne la parole Monsieur Benitah pour les délibérations suivantes.

- **Délibérations : - 2024-21822-CMMA1-225 Attribution d'une subvention de 16 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 18^{ème} édition du festival "les Chants de Mars" du 13 au 23 mars 2024 – Approbation d'une convention d'application**
- **2024-21836-CMMA1-208 Attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 20^{ème} édition du festival "Quais du polar" du 4 au 7 avril 2024 – Approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre**
- **2024-21821-CMMA1-210 Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "La Basse-Cour" du 27 avril au 21 juin 2024**

Yves BENITAH

Oui merci Madame la Maire, cher.es collègues, je vais regrouper les trois suivantes qui concernent des subventions à des évènements culturels.

La première est une attribution de subvention d'un montant de 16 000 € à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 18^{ème} édition du festival « les Chants de Mars », qui vient de débiter pour deux semaines, du 13 au 23 mars. La 18^{ème} édition c'est un festival qui est consacré sur l'ensemble du territoire lyonnais à la chanson mais qui s'élargit aussi à des esthétiques comme le rap, le slam et la pop. C'est un festival qui mobilise beaucoup de structures, d'éducation populaire mais pas que et dans lequel, le lieu "A Thou Bout d'Chant" est très impliqué sur le premier arrondissement.

Voilà je me réjouis que ce festival continue et qu'il permette à des jeunes en émergence de pouvoir accéder à des scènes et à se confronter à des musiciens et des artistes plus consacrés.

La deuxième est une subvention d'attribution complémentaire de 20 000 € à l'association Quais du polar pour la réalisation de la 20^{ème} édition du festival "Quais du polar" qui aura lieu du 4 au 7 avril 2024. Voilà, pas besoin de présenter le Quais du polar, c'est devenu une institution assez importante qui méritait qui se développe et il était bien normal aussi de les accompagner dans ce développement.

Et la troisième délibération, c'est l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "La Basse-Cour" dont je viens de parler. A noter que Le Grand Nid de Poule a été augmenté, il est passé de 10 000 à 12 000 € pour cet évènement important qui rayonne et qui fait vivre notre quartier et qui se passe comme vous le savez sur l'amphithéâtre des trois Gaules.

Voilà pour ces trois délibérations je vous demande un avis favorable, ce n'est pas une manifestation.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a t il des questions, des demandes d'interventions ou des demandes de votes séparés ?

Je vous propose de prendre ces délibérations ensembles, « Chant de mars », « Quais du polar », et « Grand Nid de Poule ».

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime. Je vous redonne la parole Monsieur Benitah.

- **Délibérations :** - 2024-21819-CMMA1-211 Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts visuels d'avril à octobre 2024 à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or
- 2024-20323-CMMA1-212 Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024/2025
- 2024-23151-CMMA1-215 Approbation des tarifs de la saison 2024/2025 des Célestins, Théâtre de Lyon

Yves BENITAH

Merci Madame la Maire. Donc là pareil je vais présenter en une seule fois les trois délibérations suivantes. Il s'agit d'approbation de conventions.

La première est une approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts visuels d'avril à octobre 2024 à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or. Vous savez que des travaux ont été fait dans ce très bel endroit qu'est l'Orangerie, dans les serres et qui permet maintenant de pouvoir accueillir des expositions.

Et là six structures vont se relayer pour proposer des expositions diverses à partir de ce printemps jusqu'à l'automne dans ce cadre assez merveilleux. Donc je vous demanderai d'être attentif à ces expositions qui vont se prêter, je ne veux pas faire le détail, mais je pense qu'il va y avoir une communication qui permettra à tous les lyonnais et lyonnaises de pouvoir aller et visiter, rencontrer des œuvres d'arts dans ce cadre assez merveilleux.

Et puis les deux autres ce sont des approbations de tarifs. La première c'est celle de l'Auditorium Orchestre national de Lyon (ONL) pour la saison 2024-2025 et la deuxième étant pour le théâtre des Célestins de Lyon. Il n'y a pas modifications significative de ses tarifs, simplement pour l'ONL d'étendre le tarif pour les personnes handicapées, aux victimes de guerres et anciens combattants. Bon, on ne peut qu'approuver, pourquoi pas.

Je vous demanderais d'amener un avis favorable à ces trois délibérations, et je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ou des demandes de votes distincts ?

Je vous propose de voter ces trois délibérations-là, 21819, 20323, 23151.

Qui souhaite voter contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre approbation, avis favorable unanime. Et la dernière de ce bloc culture sera rapportée par Benoît Sciberras.

- **Délibération : 2024-21838-CMMA1-209 Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association " Festival International du Film sur le Handicap (FIFH) " pour l'organisation du 'FIFH Tour Festival Lyon' du 9 au 13 février 2024**

Benoît SCIBERRAS

Merci Madame la Maire. Alors je suis ravi de présenter cette délibération à propos du FIFH Tour Festival auquel j'ai pu assister, avec l'avant-première du long-métrage Trio. Histoire d'un jeune adulte atteint du Syndrome de Down, suivie d'un débat avec l'association Trisomie 21 Rhône et la Métropole de Lyon. Ainsi qu'un documentaire « Je ne suis pas barbe bleue », Théodore, étudiant comédien, répertoire intime de ce jeune autiste asperger décide de s'adresser au monde, suivi d'un débat avec l'association Sésame Autisme Rhône-Alpes en présence de l'équipe du film.

L'association FIFH (Festival International du Film sur le Handicap) créée en 2015, a pour ambition de changer le regard sur leur handicap par le vecteur cinématographique. Le FIFH n'est pas seulement un festival sur le handicap c'est avant tout un festival de cinéma. Un temps festif pour tous les professionnels et tous les publics, en particulier les plus jeunes.

Des projections dédiées au scolaire en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2 et l'Académie de Lyon sont proposées ainsi que des projections tous publics au sein des cinémas Lumières, Terreaux et Bellecour. Un échange culturel a eu lieu entre la Ville de Lyon et les Pays-Bas sous forme d'un défi 48h. Ce défi consiste en la réalisation complète de l'écriture à l'auto-description de 4 courts métrages sur des thèmes d'handicap visible et invisible.

En retour, six étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 accompagnés d'un enseignant se rendront à la Haye entre mars et avril 2025 pour travailler sur 4 courts-métrages. La délibération propose de subventionner le festival à hauteur de 2 000 €, et je vous invite bien évidemment à y donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et nous en avons fini avec le bloc sur la culture mais il y en a toujours dans les solidarités internationales aussi et je donne la parole à Laurence Boffet.

Solidarités internationales

- **Délibération : 2024-22742-CMMA1-203 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions à des projets internationaux 2024 – 1^{ère} phase**

Laurence BOFFET

Merci Madame la Maire, alors avant de parler des solidarités internationales si vous me permettez puisque par rapport aux échanges qu'on a eu sur l'IVG tout au début, on a des figures aussi importantes du féminisme dans le 1^{er}, ça m'y faisait penser tout à l'heure.

Et notamment je pense à une en particulier, c'est Annik Houel, qui est une féministe très importante qui a commencé dès 1967 une thèse sur les questions d'avortement. Elle a été l'une des précurseuses des antennes à Lyon du MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception), mais aussi à l'origine, avec d'autres, de la création du centre lyonnais d'études féministe qui est devenu le centre Louise Labé ; également et évidemment engager dans le planning familial mais aussi dans VIFFIL (Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés) qu'on connaît bien, etc.

Elle a écrit de nombreux ouvrages et je vous engage vraiment à aller les lire. Je remercie Annick. Et un en particulier écrit avec Claire Augias qui s'appelle « La grève des Ovalistes ». On connaît bien ce thème-là dans le 1^{er}, ces ovalistes qui étaient ces ouvrières de la soie qui était dans nos canuts du 1^{er}, qui ont fait une grève remarquable en 1869. Déjà pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes et pour l'amélioration du temps de travail, voilà donc ça m'y faisait penser, merci Annick, et on continue, on lâche rien.

Pour revenir également sur les solidarités internationales et un petit retour sur ce qu'il s'est passé en 2023, différentes thématiques ont été abordées. C'est un travail collectif, pas seulement le mien, mais je remercie Madame la Maire, Malika Haddad-Grosjean sur plusieurs de ces thématiques là et d'autres encore.

Plusieurs thématiques, un point important, puisqu'on a fait dernièrement une soirée sur l'Ukraine à l'occasion des deux ans du début de la guerre. Mais on avait démarré il y a deux ans, dès le début. Je pense qu'on a été les premiers dans le 1^{er} à faire une conférence sur la situation ukrainienne. Je remercie encore une fois les habitantes et les habitants qui se sont beaucoup mobilisés pour la solidarité auprès des ukrainiens, ça se poursuit. Il y a eu différentes expositions tout au long de l'année 2023, notamment avec le réseau Traces et encore là dernièrement, fin février/début mars avec des cadrages et une expo sur l'Ukraine "Une enfance en ruine". C'est un des thèmes phare et qui à mon avis va se poursuivre.

D'autres thèmes aussi importants notamment sur l'Iran avec la venue de Chahla Chafiq en mars 2023 avec Femmes contre les intégrismes (FCI). Différentes conférences organisées en collaboration avec le FORSEM (Forum de Solidarité Euro-Méditerranéenne), d'excellente qualité à chaque fois, sur différents thèmes, les Berbères, les Kurdes, la Tunisie, avec beaucoup d'éléments, encore dernièrement aussi sur la Palestine.

Sur la Palestine justement, beaucoup d'échanges réguliers, beaucoup d'expositions, notamment notre point annuel avec le festival "Palestine En Vue". En 2023 c'était l'exposition « C'était ma chambre » et on va poursuivre également en 2024 avec « Gaza l'enfance blessée ». A noter qu'il y a eu aussi des expositions sur la Nakba avec d'autres, il y a eu une conférence importante avec Rima Hassan sur la situation des réfugiés palestiniens, c'était à peine 10 jours avant les événements dramatique du 7 octobre. On a également nos liens avec les Kurdes et tous les ans avec l'association « Amitiés Kurdes Lyon » on fait un point sur cette région. Les dernières fois c'était sur l'eau, je pense que la prochaine fois, le 5 avril, ce sera également un point sur la situation sur les ressources en eau dans cette région. Encore un point la dessus, et en lien également avec ce qu'il se passe avec le Rojava.

Mais c'est aussi des éléments sur la Mauritanie, les personnes en exil à l'occasion de la semaine de l'hospitalité ; prochainement aussi à l'automne des éléments sur le Rwanda, voilà il y a beaucoup de choses qui se passent, beaucoup d'éléments liés à la Méditerranée que ce soit le Maghreb ou le Machrek. Ce n'est pas innocent, à chaque fois dans le 1^{er} on essaye de faire des liens avec des associations ou des personnes qui sont engagées avec ces pays-là dans le 1^{er} arrondissement. Et évidemment on n'est pas indépendant, de nos

migrations locales et de nos diasporas, et je pense que la Méditerranée était pas mal représentée ainsi que l'Amérique du Sud.

On a fait un cycle l'Amérique du Sud entre la fin de 2022 et jusqu'en juin 2023 avec un épilogue sur l'état des gauches en Amérique latine avec là aussi des associations du 1^{er}. Donc je me réjouis que l'arrondissement soit toujours autant engagé sur ces questions de solidarités, et qu'on arrive, on n'a pas de problèmes à remplir nos conférences, nos expositions ; et à continuer ce lien avec les peuples en lutte et les peuples pour leur droit.

Egalement fin avril une conférence importante sur les syriens et syriennes qui veulent se défendre contre les crimes de guerre qui ont eu pendant la guerre civile et qui ont du mal à trouver comment faire valoir leurs droits et notamment quand ils ont été blessés par ça. Donc on fera un point également sur cette question fin avril, voilà.

Maintenant j'en viens quand même à la délibération qui nous concerne et qui concerne les projets internationaux pour 2024. A noter que pour cette première phase d'appel à projets qu'on connaît bien, la forme change un petit peu puisqu'on le fait en propre et pas en association avec la Métropole de Lyon comme avant. Je me tiens à disposition si vous voulez des exemples ou sur les règles qui changent.

Quelques exemples, on peut octroyer des subventions à 50% des dépenses éligibles par rapport au budget global pour les projets qui sont supérieurs à 2000 € et 80% pour les dépenses éligibles pour des projets inférieurs à 2000 €, parmi les petites choses qui changent.

Les grandes thématiques sont toujours les dynamiques sur l'interculturalité, l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale et la solidarité internationale. Pour cette première phase d'appel à projets, on a 23 dossiers éligibles qui ont été reçus dont 5 présentés par de nouveaux porteurs. Il est proposé d'apporter un soutien à 21 structures dans le cadre de cette première phase dont 5 nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 108 000 €.

Pour le 1^{er} arrondissement on a 3 projets qui sont retenus donc 2 nouveaux.

Le théâtre de la Chrysalide qui est un nouveau projet, échange culturel entre les jeunes françaises et tunisiennes, notamment via une initiation des élèves à la pratique du jeu théâtral, et un accompagnement de leur engagement sur le projet. Ils sont aidés à hauteur de 2000 €.

Lyon internationale qui revient très régulièrement avec plusieurs manifestations, soirées thématiques pour favoriser les échanges interculturels. Et on a de nouveau comme en 2023 une aide de 1000 € pour la Maison de l'Éducation du 1^{er} arrondissement pour un nouveau projet sur un développement artistique par le théâtre autour des Fables de La Fontaine et Ibn Al-Muqfaq au centre Yabouss de Jérusalem-Est, et qui est un nouveau projet très intéressant, qui va être aidé à hauteur de 3 500 €.

Evidemment je vous propose un avis favorable, pour tous les autres projets je vous engage à aller regarder la délibération, il y en a plein qui sont très intéressants.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Sur la Vie associative je donne la parole à Mathilde Cortinovic, en remplacement donc de David Souvestre.

Vie associative

- **Délibération : 2024-21964-CMMA1-189 Lyon 1^{er} – Approbation de la gratuité de la mise à disposition temporaire d'un local sis 13 rue du Griffon, au profit des occupants de la Maison Kourouma – EI 01122**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Mes cher.es co-élu.es, comme vous le savez, la Maison Kourouma qui est située dans le jardin des Chartreux est en ce moment en rénovation. Ce lieu abrite la Maison de l'économie circulaire, où plusieurs associations sont situées, comme « Des Espèces Parmi'Lyons », raison pour laquelle j'ai récupéré cette délibération, dont nous avons déjà parlé aujourd'hui.

Afin de pouvoir maintenir ses actions pendant la période des travaux nous vous proposons de les reloger dans un local qui est situé 13 rue du Griffon avec d'autres associations comme "Ma famille comme unique" et "Eisenia".

Ce local appartient à la Mairie et nous proposons d'accorder la gratuité de cette mise à disposition temporaire pour leur permettre de continuer leurs actions d'animation de l'arrondissement.

Je vous invite à voter favorablement à cette demande.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et à ma connaissance les travaux sont en cours...

Erwann Le DU

Oui, les travaux sont en cours, ils avancent très bien et ils devraient être achevés le 27 mars prochain ce qui permettra une réintégration des différentes associations qui sont accueillies dans les locaux de la Maison Kourouma dès le 28 ou le 29 mars. On a déjà programmé le déménagement, le retour du matériel qui est stocké dans un garage de la Mairie du 1^{er}.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ces bonnes nouvelles.

Je donne la parole à présent à... Ah pardon, je donne la parole à Noé Froissart.

Noé FROISSART

Oui, juste pour faire un mini complément sur les travaux qui sont faits. Un exemple d'isolation thermique qui se réalise et puis l'isolation des combles qui a déjà été faite si je ne dis pas de bêtises. Egalement reprise de toutes les menuiseries, retrait de tout ce qui est amiante, donc ça fait pas de mal, voilà.

Pour apporter quelques précisions sur la rénovation, on améliore comme le veut la stratégie de transition écologique du patrimoine, on améliore la thermique et la qualité sanitaire du bâtiment et donc bonne nouvelle que ça se termine en mars.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, je donne la parole à Sylvain Godinot à présent pour nous parler des Sports.

Sports

- **Délibérations : - 2024-21935-CMMA1-220 Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de rugby Ovalyon les 29 et 30 mars 2024 à la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7^e**
- **2024-19958-CMMA1-222 Attribution de subventions d'investissement de 13 500 euros à diverses associations de sport amateur – Approbation de conventions mixtes et d'application financière correspondantes – Opération n°60046586 "Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026", AP2021-2, programme 00004**

Sylvain GODINOT

Oui, j'ai deux délibérations à vous présenter.

La première concerne le rapport 21935, il s'agit de soutenir l'organisation d'un tournoi de rugby nommé Ovalyon qui aura lieu à la Plaine des Jeux de Gerland les 29 et 30 mars, avec le tournoi le 29 mars accompagné d'un village associatif et puis une visite de la Ville le 30 Mars.

Cette délibération est présentée dans le 1^{er} arrondissement parce que l'association porteuse est Rebelyon qui est un club de rugby inclusif LGBTQIA+ qui a son siège dans le 1^{er}. Pour ce premier rapport il nous est proposé d'accorder une subvention de 6 000 € à ce club, pour la tenue de ce tournoi de rugby, sur un budget total de 16 950 €.

Je vous invite évidemment à voter favorablement ce premier rapport et puis je vais enchaîner, peut-être tout de suite même, avec le second rapport puisque c'est le même objet.

Il s'agit ici de subventionner les clubs sportifs de la Ville de Lyon pour des investissements, pour des achats d'équipements. Il y a 5 demandes de subventions dont une qui concerne à nouveau l'association Rebelyon qui demande à être soutenu pour l'achat de protection de poteau et de sacs de plaquage à hauteur de 1 000 € sur un investissement total de 2 241 €.

Je vous invite évidemment, également, à voter favorablement ce rapport et pour votre parfaite information, l'association a aussi reçu un troisième financement de la Ville en Janvier 2024 pour son fonctionnement, à hauteur de 2 000 €.

Donc je vous invite à voter ces deux délibérations de façon groupée si vous le voulez bien.

Yasmine BOUAGGA

Je vois que le rugby a le vent en poupe.

Sylvain GODINOT

Tout à fait.

Yasmine BOUAGGA

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, pour ce rugby on va dire dé-généré aussi.

La dernière délibération est celle portant sur la politique de la Ville et c'est Malika Haddad-Grosjean qui nous la présente.

Politique de la Ville

- **Délibération : 2024-24728-CMMA1-224 Engagement "Quartiers 2030" – Approbation et autorisation de signature du contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération lyonnaise**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Effectivement, ce projet de délibération porte sur les engagements Quartiers 2030, et nous sommes sollicités pour donner notre avis sur ce nouveau contrat de Ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise comme je viens de le dire dénommé engagement Quartiers 2030.

Un engagement qu'à titre personnel j'approuve bien sûr et que je vous appelle à approuver j'espère également. Ce contrat est une nécessité, une nécessité pour rester au plus près de nos quartiers les plus fragiles et réduire la fracture sociale.

Mais une nécessité que nous appréhendons avec beaucoup d'inquiétude. Inquiétude juste et légitime quand l'Etat nous annonce l'annulation de 49 millions d'euros des crédits de l'Etat alloués à la politique de la Ville. Cette annonce confirme bien le recul de l'Etat social. Partout aujourd'hui, dans le droit commun, et non pas seulement dans les quartiers fragiles au profit d'objectifs économiques de court termes.

Les services publics, piliers de notre cohésion sociale, reculent, partout. En témoigne, par exemple, la réforme du RSA conditionné à des travaux d'intérêt général, je fais exprès, tels des condamnés en liberté conditionnelle. La suppression de l'Allocation Solidarité Spécifique (ASS) qui risque de plonger plus encore dans la précarité des publics déjà fragilisés par une perte d'emploi.

La dégressivité à l'Allocation d'aide au retour à l'emploi et la diminution de l'indemnisation. Le désalignement des pensions de retraites sur le niveau d'inflation et derrière la réforme des retraites, en réalité, pousseront les salariés à travailler encore plus, et davantage et plus tard. C'est-à-dire d'après certaines études jusqu'à 70 ans.

Les collectivités locales, en principe, n'ont pas à rattraper le désengagement de l'Etat. Mais face à la gravité de la situation dans certains quartiers de nos territoires, elles restent présentes, pour amortir ; pour amortir les chocs, pour soigner, pour réparer les dégâts sociaux. Et les nouveaux quartiers prioritaires de la métropole ou métropolitain, dont nous saluons la création, illustrent bien cette bascule.

Ce sont eux qui vont permettre d'accompagner les habitants des quartiers de veille active, puisque l'Etat se contente à travers cette appellation, de tout simplement surveiller, sans vraiment témoigner ou apporter de l'intérêt vrai. Les raisons avancées bien sûr par ce désengagement général, et cette renaissance de l'insécurité sociale à marche forcée. Le budget, le budget, l'inflation, le budget, et puis les 3%, les règles européennes. 10 milliards d'économie à trouver en 2024, 20 milliards en 2025. Des milliards par ci, des millions par-là, on tranche, on tranche, on tranche au sabre bien aiguisé des dépenses sociales en les reportant sur les collectivités ; qui se débrouillerons bien sûr, comme à l'usage, pour les assumer parce que personne et aucun responsable politique, responsable, à part l'extrême droite et la droite extrême ne souhaite n'est-ce pas, la décomposition de notre contrat social.

Enfin s'agissant des gouvernements on est en droit de se poser la question et de se demander si la volonté n'est pas de casser ce contrat social.

Un gouvernement à visée purement gestionniste, comme si la France était une entreprise du CAC40. Combien même la France serait une entreprise, il s'agirait d'un choix funeste, rappelons que la richesse collective, même considérée du seul point du PIB, eh bien suppose et nécessite le bien commun. Bien commun qui est en train de partir à force de ces coupes budgétaires qui tranchent sans cesse.

Et en maltraitant les citoyens, surtout les plus fragiles, ce n'est pas ainsi que nous ferons nation et que nous épongerons nos dettes collectives. Peut-être que la dette économique, la dette financière se résorbera avec ces politiques mais il restera la dette morale et la dette sociale.

Faire nation, et j'entends par là la communauté des citoyens, s'inscrit dans le long terme et cela exige une vision. Une vision qui manque tristement au Président Macron et à ses gouvernements successifs. Désolé de terminer sur cette note ce conseil d'arrondissement, je suis inquiète, c'est très inquiétant, et c'est très inquiétant.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, mais nous allons quand même donner un avis favorable à cet engagement Quartiers 2030.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Evidemment bien sûr ! Evidemment l'engagement de la Ville à ce projet, évidemment, c'est ce que je disais il y a un instant. On joue les substituts de l'Etat, ce n'est pas une nouveauté mais là ça s'accélère et n'empêche que nous serons là même avec cette inquiétude et je crois même que c'est cette inquiétude qui nous poussera à être beaucoup plus vigilants et attentifs à nos quartiers les plus fragiles et aux populations qui les habitent.

Donc je vous appelle à donner un avis favorable. Voilà ça rassure.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cet engagement Quartiers 2030 au sujet du contrat de Ville.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable.

Nous avons épuisé notre ordre du jour, mais je vous demande encore quelques petites minutes d'attention, d'abords pour revenir sur la question des sports avec Sports et démocratie, avec les résultats de la concertation sur les agrès sportifs de l'Alma que Mathilde Cortinovic va nous dévoiler.

Mathilde CORTINOVIS

Merci beaucoup Madame la Maire, oui du coup vous avez en avant-première les résultats de la concertation des agrès montée de l'Alma. Donc pour rappel, depuis février nous avons lancé une concertation à l'ensemble des habitants et des habitantes du 1^{er} pour choisir entre trois scénarios d'agrès montée de l'Alma.

Ca y est les résultats sont tombés. C'est l'option n°2 qui est celle d'un équipement unique et multi usage, qui sera placé au centre de l'espace, qui a gagné. Nous sommes en train de travailler avec la Direction des Sports et la Direction de la Biodiversité et de la Nature pour mettre en place ces nouveaux agrès, et on espère que l'inauguration aura lieu avant l'été.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette bonne nouvelle, et je finis avec quelques rapides points d'agenda. Comme vous l'avez dit Monsieur Benitah, demain commencent les rencontres du dessin de presse avec une rencontre à l'hôtel de Ville mais aussi des rencontres dans le site Truffaut, auquel je vous invite à aller bien sûr.

Nous aurons l'inauguration de la plaque en hommage à la résistante Marguerite Lauzier, c'est un temps qui a une signification particulière en cette année des 80 ans de la Libération et qui est un temps préparé avec les associations mémorielles mais aussi avec les écoles sur lequel Fatima Berrached s'est beaucoup impliquée.

Nous avons ensuite un évènement organisé par l'association Cité Anthropocène qui aura lieu à Truffaut du 20 au 23 Mars et qui réunis une grande diversité d'acteurs sur les thématiques de l'écologie à Lyon. Aussi bien des acteurs du social, qu'artistes, etc..autour de ces thématiques, je vous invite à y aller bien sûr.

La fête des animaux le 6 avril, comme vous l'avez rappelé, ce sera au Gros Caillou, en mettant en lumière la biodiversité.

Et enfin le prochain Conseil sera le 15 Mai, et je vous souhaite une bonne fin de soirée, merci à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Signature du secrétaire de séance :

Noé Froissart

Procès-verbal Conseil d'arrondissement – Mercredi 13 mars 2024

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir chères habitantes, chers habitants, chers collègues.

Nous ouvrons ce conseil de mars avec un vote historique, celui de l'inscription de l'IVG dans la constitution, qui marque un droit fondamental des femmes à disposer de leur corps, condition pour la santé, l'émancipation et la citoyenneté.

Il y a, complémentirement, un enjeu fort à assurer l'accès effectif aux professionnels de santé, pour que ce droit soit concret.

Il y a, bien sûr et toujours, l'enjeu de l'éducation à la vie sentimentale et sexuelle, dès le plus jeune âge et de façon adaptée, pour sensibiliser à la santé, à la contraception, pour, au-delà de la question reproductive, expliquer ce qu'est le consentement, prévenir les violences et assurer les conditions de l'égalité entre femmes et hommes.

La conférence qui s'est tenue hier en mairie sur le « coût de la virilité », présentée par Lucile Peytavin, était une démonstration magistrale de l'importance d'une éducation qui déconstruise dès le plus jeune âge les rapports de domination, de pouvoir et de performance.

Enfin, puisque nous touchons là le sujet de la démocratie, il faut aussi mentionner que, s'agissant de la citoyenneté, il y a un enjeu symétrique à celui du droit à l'avortement. Celui de pouvoir choisir la maternité tout en exerçant une fonction professionnelle mais aussi une fonction politique.

La situation actuelle est très précaire car il n'y a pas de reconnaissance de congé maternité pour les élues locales. Et une pétition à l'initiative de l'adjointe Chloë Vidal a recueilli plus de 900 signatures à travers toute la France afin de résorber cette lacune dans le statut de l'élue, qui est actuellement en discussion au parlement et afin d'améliorer les conditions de possibilité de l'engagement politique.

C'est là l'une des conditions d'une plus large démocratisation de l'accès à la vie publique.

Un autre vote historique a eu lieu ces derniers jours, celui, à la Métropole, de la structure tarifaire de l'eau. Après le passage en régie publique, la Métropole a instauré de nouveaux principes, à visée à la fois sociale et écologique.

Un mécanisme social est créé avec la gratuité des premiers mètres cubes, et une distinction des valeurs sociales des usages : usage vital, usage économique, usage d'agrément. Une tarification progressive est destinée à dissuader les usages dispendieux, alors que nous devons économiser une ressource qui se raréfie. Notre approvisionnement en eau dépend à 90% du Rhône, dont le débit baissera de 30% d'ici 30 ans ; à cause de l'irrégularité des pluies et de l'enneigement, de la fonte des glaciers des Alpes accéléré par le réchauffement dont nous voyons actuellement l'ampleur inédite à travers les courbes des températures.

Je tiens à saluer l'action de la Vice-Présidente Anne Groperrin, du Vice-Président de la Régie Florestan Groult, et de notre collègue Laurence Boffet Vice-Présidente à la démocratie participative, qui a mis en place l'assemblée citoyenne et assuré l'implication active des usagers dans la régie publique de l'eau, afin de donner corps politiquement à la notion de commun.

C'est une avancée véritablement majeure et nous montrons qu'une collectivité locale peut aller bien plus loin, peut-être même aussi bien plus vite, que l'Etat qui, de son côté, peine à préserver l'intérêt général face aux appétits privés qui accaparent les ressources, comme on le voit avec l'affaire des « méga-bassines » par exemple, construites par un petit groupe d'exploitants aisés qui détournent pour leur intérêt propre une eau pourtant nécessaire à tous, humains comme écosystèmes.

Cette vision systémique est bien ce qui manque à notre gouvernement qui semble agir au coup par coup, par coup politique et coupe budgétaire.

Coupe budgétaire. En dehors de tout débat sur les finances publiques, ce sont 10 milliards de crédits qui ont été supprimés, dont 2 milliards sur l'écologie et le développement durable, 900 millions sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, des centaines de millions sur l'Éducation et la Solidarité.

Coup politique. Dans le même temps, le président cherche à redorer son image en chef de guerre, préparant le pays non pas seulement au réarmement, mais encore à l'intervention militaire en Ukraine, sans aucune feuille de route réelle en matière de vision diplomatique.

C'est peut-être là le plus grave, le plus inquiétant voir le plus tragique, pour notre pays et pour l'Europe : que la perspective d'élections soit une opportunité de rodomontades virilistes qui nous mettent toutes et tous en danger, au lieu d'un engagement clair et résolu pour un système international de la paix.

C'est enfin de paix, de cessez-le-feu et de justice dont nous avons besoin, plus que jamais, à Gaza, où un peuple entier meurt sous les bombes et les privations. Nos pensées vont en particulier aux enfants, qui représentent plus de la moitié des victimes de l'opération israélienne, morts, mutilés, affamés. Une exposition de photographies sera accueillie en mairie au mois d'avril.

Ces drames renforcent nos convictions à œuvrer à notre niveau pour une société plus juste et inclusive, qui protège, et rende l'avenir possible. Nous présenterons dans ce conseil des délibérations importantes concernant des réalisations du plan de mandat :

- La création d'un lieu dédié au « bien-vieillir » dans le 1^{er}, rue Paul Chenavard.
- La mise en place d'une tarification du stationnement qui tient compte de la situation sociale des ménages et du poids des véhicules, afin de concilier équité et sobriété dans la politique des espaces publics.
- La feuille de route pour la condition animale en ville.
- La révision du Plan Local d'Urbanisme pour citer quelques exemples.

Avant d'ouvrir cet ordre du jour, je vais comme d'habitude, prendre quelques réponses aux questions envoyées par les habitants.

Des représentants de parents d'élève de l'école Doisneau nous interpellent sur le non remplacement des personnes intervenant en aide aux enfants en situation de handicap, dites « AESH ». Le travail de ces personnes est nécessaire au bon fonctionnement de l'école inclusive : pour pouvoir accueillir les enfants en

situation de handicap dans les classes comme tous les autres enfants, il faut que des adultes formés puissent aider selon leurs situations personnelles, selon le type de handicap moteur, sensoriel, mental. Le type de besoin plus ou moins personnalisé et qui parfois nécessite une présence pleine et entière pour un enfant.

Pour l'école inclusive il est donc indispensable que l'Éducation nationale consacre les moyens nécessaires à cet accompagnement avec des postes en nombre suffisant, en qualité suffisante aussi, assurant un revenu digne aux personnes qui les occupent, ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'école inclusive a pourtant été l'une des premières victimes des coupes budgétaires décidées par le ministère des finances le mois dernier, dont je parlais tout à l'heure, pour un montant de 260 millions correspondant à 4200 postes d'assistants d'éducation ou d'AESH.

Comme nous l'avons fait par le passé, élu.e.s de Lyon nous nous mobiliserons pour demander à l'Etat un engagement concret et tangible pour l'école inclusive.

De nombreux habitants nous ont par ailleurs interrogés sur le projet de l'église Saint-Bernard. Pour rappel, l'ancienne équipe municipale portait un projet de centre des affaires dans cette église désacralisée, et un centre qui ne fait pas sens pour le quartier.

Suite à plusieurs années de procédures judiciaires engagé par un collectif religieux qui contestait tout projet dans une ancienne église, la ville de Lyon et la Mairie du 1^{er} arrondissement ont repris contact très récemment avec le promoteur, pour travailler sur un nouveau projet qui corresponde réellement aux besoins du quartier. Nous serons en mesure de revenir vers les habitants bientôt et nous avons prévu un temps de concertation, de consultation, pour récolter les avis et idées sur ce futur projet, qui est donc porté par un promoteur privé. Mais une chose est sûre, nous serons très vigilants sur le traitement paysager dans ce projet, pour qu'il préserve aussi le caractère patrimonial au niveau du bâti mais aussi du végétal sur cet espace.

Troisième question, suite au lancement de l'appel à projet du Lavoir public, plusieurs personnes se sont inquiétées de la transformation des Bains douches en un lieu culturel. Alors les anciens Bains douches resteront dédiés aux solidarités et aux personnes dans le besoin comme nous l'avons annoncé ! En fait il y a 2 projets sur cet ensemble du Complexe Flesselles :

- Le Lavoir public qui est un lieu d'émergence culturelle depuis 2012. Avec une association qui l'occupe depuis 2021, qui finit son occupation au mois de juin, parce que ses membres se tournent vers d'autres projets. Et avec David Souvestre et Yves Benitah, nous renouvelons l'appel à projet dans le domaine des arts vivants et les personnes, les collectifs, les associations culturelles ont jusqu'au 24 avril pour y répondre.
- Par ailleurs les anciens bains douches et le stand de tir, qui sont fermés depuis 2016, vont devenir dans quelques temps un tiers-lieu dédié aux solidarités qui traitera des problématiques pour les personnes les plus défavorisées. Suite à une concertation avec les acteurs de la solidarité de l'ensemble du territoire lyonnais, et qui a fait ressortir notamment des besoins autour de l'accès aux droits et de l'alimentation.
Et donc nous travaillons en ce moment pour finaliser l'appel à manifestation d'intérêt qui devrait être lancé d'ici le mois de juin.

Nomination du secrétaire de séance

Voilà j'ai fini avec ce propos préalable et je vous propose d'ouvrir ce conseil avec l'appel et la nomination d'un secrétaire de séance, Noé Froissart se propose, je l'en remercie. Donc je vous propose de nommer Noé Froissart comme secrétaire de séance et je vous donne la parole pour faire l'appel.

Monsieur Noé FROISSART

Merci Madame la Maire, donc pour l'appel :

Appel nominal

Noé Froissart procède à l'appel nominal

PRÉSENT.ES

Madame BOUAGGA Yasmine

Madame Mathilde CORTINOVIS

Monsieur Jean-Christian MORIN

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN

Monsieur Bertrand PINOTEAU

Madame Fatima BERRACHED

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT s'est excusé et a donné pouvoir à Malika HADDAD-GROSJEAN

Monsieur Sylvain GODINOT

Monsieur Davis SOUVESTRE s'est également excusé et a donné pouvoir à Bertrand PINOTEAU

Monsieur Yves BENITAH

Madame Laurence BOFFET

Monsieur Noé FROISSART

Monsieur Benoît SCIBERRAS

Madame Lucie PERRIN

Merci !

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie, alors le quorum est atteint et nous pouvons ouvrir cette séance. Alors il y avait des demandes d'intervention préalables... du groupe écologiste uniquement donc je vous redonne la parole Noé Froissart.

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire, je souhaitais revenir au nom du groupe Écologiste sur un sujet que vous avez abordé à l'entrée de conseil.

Nous souhaitions ce soir faire une brève intervention pour saluer une victoire comme on en connaît rarement. La constitutionnalisation de la liberté garantie à l'IVG lors d'un vote du Congrès la semaine dernière. Il s'agit d'une victoire pour les militantes et militants, mais surtout les militantes, féministes qui concrétisent des décennies de lutte. Une victoire au goût doux-amer puisque pour charmer les réactionnaire de tous poils on utilise le terme de liberté garantie plutôt que de droit. Mais c'est néanmoins un acte fort, c'est déjà beaucoup, et il faut saluer cette grande avancée.

Cette victoire ne vient pas de nulle part, elle vient d'un travail acharné, porté cette fois par deux femmes notamment, avec la sénatrice écologiste Mélanie Vogel qui la première a porté cette proposition de constitutionnalisation du droit à l'IVG au Sénat et failli remporter l'adhésion de ce cénacle de conservateurs, à quelques voix près. Cette tentative a été le début de la victoire, en montrant qu'une majorité sénateurs et de députés existait. Bravo donc à Mélanie Vogel, cette victoire historique vient, déjà, pour commencer, de son travail. La proposition de loi a été reprise à l'Assemblée par une autre femme, Mathilde Panot, députée insoumise, qui a cette fois pu prouver au gouvernement que sur ce sujet, il y avait bien une majorité écrasante. Contrairement aux discours médiatiques et au mauvais air du temps, certaines caractéristiques structurantes d'une société bienveillante, solidaire et progressiste s'ancrent progressivement.

Alors bien sûr aujourd'hui le gouvernement cherche à récupérer le crédit, alors que ça fait depuis la première élection de Macron qu'il s'y oppose. Macron a même le culot de dire qu'il va maintenant défendre ce droit à l'échelle européenne pour l'inscrire dans la charte européennes des droits fondamentaux, mais bon, bien sûr, plus personne ne croit un mot de ce que ce monsieur raconte, sauf peut-être lui-même. Son ministre de l'Intérieur est tout de même Gérald Darmanin. Rappelons par exemple que c'est la France d'Emmanuel Macron qui, en 2019, a bloqué une loi européenne sur la prolongation du congé parental qui venait allonger le congé paternité pour réduire les inégalités de carrière femmes-hommes qui se créent à la naissance d'un enfant. C'est la France d'Emmanuel Macron qui s'y était opposé.

Il n'empêche que l'inscription de ce droit dans la Charte européenne des droits fondamentaux c'est effectivement une des prochaines batailles à mener. C'est d'ailleurs une des revendications historiques des Écologistes, pour lesquelles l'égalité femmes-hommes a toujours été une priorité. Nous devons maintenant étendre ce droit, ce qu'on aimerait être ce droit, cette sécurité, cette victoire des 35 millions de françaises aux 228 millions d'européennes. Et pour cela, rien de mieux que de voter pour des femmes, qui se sont toujours battue pour, comme Mélanie Vogel, comme Mathilde Panot et qui feront avancer la cause des femmes, aux élections européennes de juin 2024.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Donc nous allons ouvrir l'ordre du jour par l'approbation du PV de la séance du 17 janvier 2024.

Y a t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien je vous propose de l'approuvé à mains levées.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, donc il est approuvé à l'unanimité !

Nous allons avoir, alors ce n'est pas exactement dans l'ordre du jour justement, c'est une présentation que nous avons souhaité faire publiquement pour rendre compte des dépenses effectuées avec l'argent publique, puisqu'il y a eu aussi un certain nombre de discussions sur les dépenses des mairies. Et nous voulons aussi par souci de transparence rendre l'usage de cet argent publique au niveau de la mairie d'arrondissement. Et donc Bertrand Pinoteau en sa qualité d'adjoint aux finances va nous présenter ces réalisations de dépenses pour l'année 2023. Il y a un Powerpoint, un diaporama.

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire, effectivement nous avons un diaporama qui devrait arriver, qui est très court je vous rassure. Oui, comme vous l'avez dit, dans un souci de redevabilité de transparence de la vie publique, alors même que toute les collectivités territoriales de France présentent leur budget prévisionnel, les élu.es du 1^{er} souhaitent informer les habitants des dépenses faites en 2023 et du budget prévu pour 2024 au titre de la dotation d'animation locale, que j'appellerai sans doute DAL, parce qu'on a l'habitude d'utilisé cet acronyme.

Chaque année le Conseil municipal de la ville de Lyon vote pour chacun des neuf arrondissements une dotation d'animation locale, la DAL, destinée à financer des initiatives qui contribuent à l'information des habitants, la démocratie et à la vie locale de l'arrondissement. Alors c'est ce qui était repris sur la première vue que je vous présente.

Et ainsi que le mode de calcul que vous voyez apparaitre. Alors c'est très simple. Ça a été modifié, je pense qu'on en avait parlé il y a un an ou un an et demi en conseil d'arrondissement. Le mode de calcul de cette enveloppe a été légèrement modifié. Mais il est aujourd'hui clair, c'est un forfait de 30 000 euros par arrondissement, plus 1,27€/habitant. Soit un montant fixe pour le 1^{er} arrondissement de 68 434€ par an. Dans le 1^{er} arrondissement, l'utilisation de cette dotation fait l'objet d'échanges entre les élu.es dans le but d'accompagner localement la mise en œuvre des politiques publiques de la ville et de la métropole ainsi que les besoins spécifiques que l'on peut identifier.

Bien sûr le montant modeste de cette enveloppe, vous aurez calculé vous-même, cela fait environ 2,30€/habitant, nécessite de faire des choix. Et donc, je vous propose un retour sur 2023 avec une présentation simplifiée en 8 postes des dépenses, de ces 68 434€ de budget. Alors on avait initialement en début d'année discuté autour d'une enveloppe globale de 92 900 € ce qu'on appelle notre budget prévisionnel en mairie d'arrondissement du 1^{er}. Et au final on a réalisé une dépense globale, l'engagement globale au titre de l'année 2023 de 75 873 €. Donc vous constatez effectivement que c'est supérieur au budget alloué, et malgré tout inférieur au budget interne prévisionnel.

Alors pourquoi on peut se permettre effectivement de dépasser ce budget, et bien au titre de report budgétaire. On avait la possibilité, et j'y reviendrai sur la slide suivante, ce sera le cas également au titre de l'année 2024. On a la possibilité d'affecter des excédents de budget annexe. Donc rapidement on voit, je ne vais peut-être pas passer en revue détaillée l'ensemble des postes mais simplement pour vous donner un ordre d'idée des dépenses qui sont faites au titre de ces différents postes.

Alors au poste le plus important de 2023 c'était le poste Démocratie participative et redevabilité qui comporte les dépenses liées au journal d'arrondissement « Mon 1er », qui est un trimestriel. Les dépenses liées au Conseil de quartier, au Conseil d'arrondissement des enfants, le fait de mener un certains nombres de réunions de concertations sur des projets et puis également au titre de 2023, la réalisation de vidéos de mi-mandat que vous pouvez voir en ligne car elles ont toutes été diffusées, et donc ces vidéos ont eu un coup qui s'est imputé sur cette enveloppe-là.

Le deuxième poste c'est Enfance et jeunesse dans lequel on trouve par exemple des frais liés à l'évènement « Chouette alors ! », ou bien aux évènements d'inauguration des rues aux enfants, l'inauguration des animations de Truffaut.

Le troisième poste Culture, patrimoine et solidarités internationales où cette année, je ne cite pas toutes les dépenses bien sûr, mais les principales, il a été réalisé un petit déjeuner avec les acteurs de la culture, des soutiens aussi à certains acteurs de l'arrondissement. Et au titre du patrimoine, un guide lié à l'isolation, au principe d'isolation sur les bâtiments.

Ensuite en Vie associative et sports qui comporte le gros poste du forum des associations qui a lieu en septembre. Mais également le festival de la boule lyonnaise, cette année l'inauguration du skate parc entre autres.

Les postes suivants Transition écologique. La semaine climat évidemment s'impute sur ce poste-là, dont les guides « Sur les traces de la Ville Sauvage ».

On trouve ensuite les vœux au titre des évènements protocolaire, c'est la seule dépense qu'on a fait dans ce domaine-là.

Des dépenses également sur le poste (Solidarité, égalité, aînés) pour, bien sûr, le soutien aux acteurs de la solidarité mais également la journée des droits des femmes, et diverses animations pour les aînés, le fonctionnement du conseil des aînés lui-même, la semaine bleue, le loto des aînés, des choses comme ça.

Le plus petit poste lié au soutien à des évènements menés par l'association des commerçants et puis un petit évènement qui avait eu lieu en 2023 et qui se renouvellera « N'en jetez plus », sur le principe du soutien à l'idée de la réparation.

Pour 2024 pas de bouleversements majeurs puisqu'on retrouve à peu près les même postes avec évidemment des parts un peu différentes. On a également créé un budget pour 2024 qui est à peu près du même ordre de grandeur que l'année dernière, à 1000€ près.

Un budget interne de 91 000€. Je vais juste citer quelques nouveautés sur les différents post puisque sur le post de démocratie participative et redevabilité, bien sûr il n'y aura rien en 2024 sur le mi-mandat, mais il y aura des choses à prévoir pour la deuxième phase des budgets participatifs.

Sur la Transition écologique on aura l'inauguration de la friche du monde sauvage, entre autre, et j'espère ne pas spoiler trop d'évènements quand même, la fête des animaux....

Sur Enfance et jeunesse, la végétalisation de la crèche Raymond, l'inauguration de deux rues aux enfants.

Sur le poste Culture, l'inauguration de Cagibig dont on reparlera aussi je crois.

Sur la Vie associative et sport, diverses animations sportives et l'inauguration de l'agrès de la rue de l'Alma.

Voilà pour les principaux postes prévus pour 2024 et j'espère avoir éclairé la lanterne de tout le monde.

Je vais juste préciser pour cette année, on aura la possibilité sans doute, comme l'année passée, d'excéder légèrement le budget de 68 000 € qui nous est fixé grâce à des excédents comme je l'ai dit tout à l'heure ; mais également grâce à une augmentation de nos recettes puisque cette année on prévoit notamment d'intégrer les recettes liées à la location des garages qui ont été affectés à la Mairie du 1^{er}. On en a déjà parlé dans ce conseil.

Merci de votre attention.

Yasmine BOUAGGA

Garages qui vont donc être affectés à Cagibig pour ce projet de mutualisation de matériel événementiel.
Merci beaucoup Monsieur Bertrand Pinoteau.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

Ce n'est pas une délibération mais on prend acte de cette présentation qui n'a aucun caractère obligatoire mais qui nous semblait collectivement importante aussi pour rendre des comptes et expliquer, exposer publiquement ce qu'on fait de l'argent public, avec cette DAL. C'est d'autant plus important dans ce contexte aussi où il y a une discussion d'une réforme éventuelle de la loi Paris/Lyon/Marseille qui interroge aussi sur le rôle des arrondissements. Je pense que vous avez fait la démonstration de l'importance, dans la vie citoyenne des animations qui sont engagées au niveau de l'arrondissement en proximité avec les habitants et les acteurs du territoire.

Nous allons à présent commencer l'examen des délibérations pour avis et la première est un projet important concernant la vie des aînés et je donne la parole à Malika Haddad-Grosjean pour nous la présenter.

Aîné.es

- **Délibérations : - 2024-21937-CMMA1-192 Lyon 1^{er} - Approbation du contrat de sous-location portant gratuité partielle au profit de l'association Alerte pour les locaux sis 37 et 37bis rue Paul Chenavard – EI01012**
- **2024-21958-CMMA1-193 Lyon 1^{er} – Avenant n°1 au bail commercial consenti par la SCI Bernillon à la Ville de Lyon portant sur les locaux sis 37 rue Paul Chenavard – EI01012**

- 2024-21908-CMMA1-194 Lyon 1^{er} – Approbation de la convention d’occupation temporaire à titre gratuit consentie au profit de l’association Alerte relative à la mise à disposition de locaux sis 35 rue Paul Chenavard – EIO1012
- 2024-21910-CMMA1-204 Attribution d’une subvention d’investissement de 200 000 € à l’association ALERTE pour le projet Spot Seniors Lyon 1^{er} et approbation de la convention correspondante – Lancement de l’opération n°01SEALER “Subvention association Alerte – Projet Spot Seniors” et affectation d’une partie de l’AP n°00001/2021-1

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci. Donc il y a quatre délibérations que je vais présenter dans leur globalité et ensuite, s’il fallait les voter une à une, on procéderait... En tout cas la présentation sera groupée. Merci.

Dans le cadre de son projet social, la Ville de Lyon ne cesse de renforcer son action sociale pour la prise en charge des plus vulnérables. Les enseignements du diagnostic senior réalisé en 2021 et du travail partenarial du projet social 2020-2026 qui s’appelle « Faire solidarité », met en évidence le besoin de structuration, de lieux ressources de proximité proposant une offre dédiée aux seniors pour le bien-vieillir.

Aussi, la Ville a souhaité soutenir des associations désireuses d’animer une programmation spécifique pour développer convivialité et information en direction du public senior. Ces lieux d’accueil s’appellent « Les spots seniors ». Spot, pour qu’ils soient visibles, mais pas que. Qu’ils soient visible par nos seniors mais aussi par d’autres publics qui pourraient orienter leurs parents, leurs grands-parents. Et ces lieux, pour certains sont déjà ouverts et ont commencé leur activité, notamment celui du 4^{ème} arrondissement qui est juste à côté de chez nous, mais aussi le 6^{ème} arrondissement ou encore le 9^{ème}.

Enfin, celui que nous attendons tous, le spot senior du 1^{er} arrondissement, alors il ne sera pas dédié uniquement au 1^{er} mais nous partagerons avec le 2^{ème}, et ça en dit long sur la générosité et l’hospitalité du 1^{er}. Voilà, c’est un petit clin d’œil.

Donc ce spot senior sera installé dans un lieu qui pour nous tous est hautement symbolique, l’ancienne école Lévi-Strauss qui a ouvert ses portes en 1897.

Symbolique parce que c’est très ancien, symbolique aussi parce qu’il a accueilli pendant des décennies et des décennies des bambins, qui ont formés plusieurs générations. Mais c’est malheureusement une école qui a fermé à l’entrée 2021. Donc c’est l’ancienne école Lévi-Strauss. Aujourd’hui, malgré l’amertume que nous a laissée cette fermeture, nous pouvons nous réjouir. Nous pouvons nous réjouir parce que ce lieu est dédié à un véritable service public au profit des seniors, conformément à l’engagement que nous avons pris lors de cette triste fermeture.

Avant de vous appeler à approuver ces projets de délibération je voudrais souligner que la création de ce spot est le fruit d’un travail collectif. Entre la Ville bien sûr, notre arrondissement, et bien entendu le conseil des aînés qui a été une grande force de proposition. Je tiens ici, à saluer tous ces membres et les remercier de leur implication active et dynamique.

Alors, si vous voulez bien approuver ces projets.

Le premier concerne un contrat de sous location portant gratuité partielle au profit de l’association « Alerte ! » qui va animer ce spot avec une autre association « Le CRIAS ».

Ensuite bien sûr comme ce lieu, il y a une partie qui n’appartient pas à la Ville donc amené à la modification, en tout cas un avenant au bail. Ensuite, ce lieu sera animé par une association avec la Ville. Il y aura une convention d’occupation qui sera signée et en plus de cela, il y aura par la Ville, un soutien financier pour rendre ce lieu accueillant, disponible ; et permettra d’atteindre nos objectifs du bien-vieillir avec une subvention de 200 000 € à l’association « Alerte ! » qui va l’animer.

Donc chères collègues, Madame la Maire, je vous appelle à donner un avis favorable à ces projets de délibération parce que ce spot senior nous l'attendons, mais surtout les seniors et particulièrement le conseil des aînés qui était en demande. Et que, personnellement, je n'ai pas arrêté de tanner les élu.es de la Ville, Sylvain Godinot est là pour en témoigner, et puis bien sûr Alexandre Chevalier, adjoint aux aînés à la Ville.

Merci à vous.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, Sylvain Godinot vous souhaitiez intervenir, je vous donne la parole.

Sylvain GODINOT

Oui, un petit rebond à destination des habitants, parce que le délai entre la fermeture de l'école et puis le nouveau projet pouvait paraître long. Je voulais préciser qu'on a évoqué une autre piste qui s'est révélée impossible puisque la copropriété ne nous a pas autorisé à installer un ascenseur pour aller du rez-de-chaussée au premier étage. Ça nous a pris un peu plus de temps que ce qu'on espérait, et la Ville de Lyon a pendant ce temps-là, payé le loyer de ce site malheureusement vacant donc ça a été un engagement financier de 120 000€ pendant cette période de deux ans, voilà.

Et puis je voulais pointer que je me réjouis qu'on ait pu tenir notre engagement de retrouver une affectation de service publique à ce lieu comme on l'avait acté lors de sa fermeture. Et remercier aussi Alexandre Chevalier qui a mouillé la chemise pour que le projet puisse voir le jour, et trouver des conditions qui soient financièrement acceptables pour les associations qui vont occuper ces locaux.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et je pense qu'il faut aussi remercier la Direction de l'Immobilier parce que c'est un ensemble immobilier qui est complexe et c'est aussi, comme vous l'avez dit, ce qui a causé ce délai dans la réalisation du projet.

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'interventions ?

Oui, Benoît Sciberras.

Benoît SCIBERRAS

Alors je me réjouis également de l'ouverture du CRIAS rue Paul Chenavard, j'ai pu les rencontrer hier lors de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA), et ils nous ont présenté leurs activités. Ils agissent également en faveur des personnes en situation de handicap, et ils ont un appartement témoin à visiter qui est 28 rue Etienne Richerand dans le 3^{ème}. Ils ont aussi un site internet avec une visite virtuelle, où on peut visiter les adaptations faites pour les personnes en situation de handicap.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, et évidemment ce service sera bientôt disponible dans notre arrondissement ; et comme vous le souligner adressé aux personnes vieillissantes mais aussi aux personnes en perte d'autonomie pour

d'autres raisons et qui ont besoin d'adapter leur logement pour pouvoir se maintenir dans leur logement. Merci beaucoup de ce complément.

Y a-t-il d'autres questions ou de demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à ces délibérations. Si vous êtes d'accord pour les voter de façon groupée, y a-t-il des demandes de vote distinct ? Non ? Donc nous allons les voter de façon groupée. 21237, 21958, 21908, 21910.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Bien, merci beaucoup pour votre vote favorable unanime, et si tout se passe bien au niveau des travaux, normalement le lieu devrait ouvrir à l'automne, donc on croise les doigts pour que ça puisse ouvrir à la fin de l'année 2024. Mais on espère dès que possible en tout cas et on a bien noté que les seniors du 1^{er} sont très impliqués effectivement, dans la concertation pour les animations sur ce lieu.

Nous allons passer à un autre sujet à présent concernant la condition animale et je donne la parole à Mathilde Cortinovic pour nous la présenter.

Transition écologique

- **Délibération : 2024-21913-CMMA1-198 Programmation financière 2024 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 €**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Mer cher.es co-élu.es, il s'agit ici d'une présentation de la programmation financière 2024 pour le renforcement de la biodiversité urbaine, pour une enveloppe de subvention qui atteint un montant de 78 192 €.

En 2021, l'Atlas de la biodiversité lyonnaise a mis en lumière environ 2900 espèces présentes sur les espaces publics de la Ville de Lyon. Pour préserver et valoriser ce patrimoine naturel, un appel à projet pour favoriser la biodiversité lyonnaise a été publié à l'automne 2023.

La proposition de délibération énumère les projets qui ont obtenu le soutien de la Ville de Lyon. Donc certaines associations sont situées dans le 1^{er} arrondissement comme l'association « Des Espèces Parmi'lyon », avec laquelle, si vous vous en rappelez, nous avons publié un Atlas de la biodiversité dans le 1^{er}, l'année dernière, que je vous invite par ailleurs à découvrir, en Mairie ou sur notre site internet.

D'autres associations qui ont remporté cet appel à projet. On a les actions qui impactent aussi notre arrondissement, je cite la FNE Rhône, LPO ou Arthropologia. Par souci de concision je ne vous détaillerai pas tous les projets, qui concernent tant les papillons, les coccinelles ou les grenouilles. Mais j'en profite pour vous annoncer que les mairies du 1^{er} et du 4^e arrondissement s'associent pour une fête des animaux, mentionnée rapidement par mon co-élu Bertrand Pinoteau. Donc une fête des animaux qui sera centrée sur la biodiversité et qui aura lieu le samedi 6 Avril de 14h à 18h au Gros Caillou. Je vous invite toutes et tous à venir en nombre, en famille et avec vos proches.

La lutte contre l'effondrement de la biodiversité étant l'un de nos enjeux majeurs pour préserver notre planète en bonne santé, je vous invite à voter favorablement pour cette proposition de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime pour la biodiversité, et je vous redonne la parole madame Cortinvis pour la condition animale.

- **Délibération : 2024-21965-CMMA1-201 Plan d'actions pour la condition animale**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Donc nous restons comme vous l'entendez sur une thématique « animaux » en élargissant un petit peu le scope cette fois ci parce qu'il s'agit du plan d'action de la Ville de Lyon pour la condition animale. Cette action a débuté avec la création de délégations pour la condition animale, à la Ville de Lyon, et dans les arrondissements. Une délégation que j'ai l'honneur de porter. Et puis pour aller plus loin, ce plan présente 60 mesures qui sont mises en places suite à des rencontres avec des associations de protection animale ou des institutions scientifiques.

Quatre axes de travail en sont ressortis.

Le premier c'est de donner une véritable place pour les animaux de compagnie en ville. A ce sujet, nous avons organisé une première fête du chien dans le 1^{er} arrondissement samedi dernier afin de sensibiliser les habitants et les habitantes aux accompagnements qui sont mis en place par la métropole ; par exemple pour les nouveaux propriétaires de chien, et aussi pour échanger sur les besoins de ces derniers.

Notre objectif est vraiment de trouver des solutions pour que les chiens, en ville, aient des espaces qualitatifs. Si vous voulez nous rejoindre, on est en train de constituer un groupe de travail avec des propriétaires pour travailler sur ces solutions, en lien avec la Ville de Lyon. Nous travaillons également depuis plusieurs années sur la thématique des chats libres avec des campagnes d'identification et de stérilisation, et le soutien de lieux destinés à les abriter.

Le deuxième axe de ce plan de condition animale, concerne une cohabitation respectueuse avec les animaux liminaires, donc, notamment, pour la Ville de Lyon c'est principalement les pigeons et les rats.... mais qui sont susceptibles de transmettre des agents pathogènes. Donc l'idée, c'est d'essayer de réguler leur présence de la manière la plus éthique possible.

Le troisième axe concerne une ville qui est toujours plus accueillante pour la biodiversité, donc je ne vais pas revenir dessus parce qu'on l'a déjà évoqué en partie, mais voilà l'idée c'est de travailler avec toutes ces associations qui favorisent des biodiversités en ville.

Et le dernier axe c'est d'abord une attention toute particulière pour la condition des animaux qui sont captifs, notamment en excluant les pratiques d'élevage sans accès au plein air, en mettant des menus végétariens

avec une large place au biologique dans les cantines, et notamment, avec tout un travail qui est fait sur la condition des animaux du jardin zoologique du parc de la Tête d'or.

Etant convaincu qu'il est de notre devoir d'améliorer la condition animale en ville, je vous invite cher.es collègues, à prendre acte de ce plan d'action.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Eh bien nous en prenons acte sans vote, et je vous en remercie, et comme vous l'avez remarqué nous avons programmation déjà prête sur le sujet.

Nous allons à présent aborder la thématique des mobilités et je vais donner la parole à Jean-Christian Morin pour nous parler de l'immobilité des véhicules à travers la politique de stationnement.

Mobilités

- **Délibération : 2024-20414-CMMA1-197 Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive**

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup de ce rappel, effectivement une voiture automobile détenue par un particulier passe plus de 95% de sa vie immobile en stationnant. Donc ça va être le sujet d'aujourd'hui : quels sont les conditions de stationnement que l'on offre sur la voie publique, pour ces véhicules ?

La Ville de Lyon mène une politique volontariste de transition des mobilités pour répondre à l'urgence climatique, il y a la pollution atmosphérique et aux enjeux de sécurité routière, et de meilleur partage de l'espace public. L'enjeu étant de libérer de l'espace public pour pouvoir, entre autre, le végétaliser ou le restituer aux piétons ou créer des pistes cyclables.

D'une part en intervenant sur l'espace public de manière à rééquilibrer ces usages, d'autre part en mobilisant la politique de stationnement. Dans ce cadre précis la municipalité a décidé de faire évoluer, à partir de cet été, sa politique de stationnement pour encourager l'usage de véhicules plus sobres et moins polluants.

La nouvelle tarification progressive sera à la fois écologique et solidaire puisqu'elle prendra en compte la situation financière et familiale des résidents, pour plus de justice sociale. Les familles nombreuses, trois enfants à charge ou plus, et les résidents aux plus faibles revenus bénéficieront ainsi d'un tarif solidaire et familial de 15 € par mois, au lieu de 20 € par mois aujourd'hui.

En proportion, il faut savoir que ça représente près d'un foyer lyonnais sur deux qui paieront donc moins, à l'avenir, qu'ils ne le faisaient jusqu'à présent, et 60% des familles lyonnaises. Cette tarification sera également progressive en fonction de l'impact global des véhicules sur l'environnement et l'occupation du domaine public.

Deux critères ont été retenus par l'Etat lors de la création du « malus poids » sur les voitures neuves en 2021. Fixé à 1800 kilos en ordre de marche, le seuil vient d'être abaissé dans le cadre d'un nouveau projet de loi finance 2024 à 1600 kilos en ordre de marche, soit un poids à vide à 1525 kilos. 1525 kilos on est en train de

parler quand même d'un poids qui est, c'était ma première voiture à l'époque, une Citroën AX, pesait deux fois et demi moins. 600 kilos en ordre de marche, aujourd'hui on est à 1500 kilos en moyenne sur les véhicules. Donc on a vraiment une énorme inflation du poids de ces véhicules et donc des ressources qui sont nécessaires pour les fabriquer et les faire rouler.

Cette politique qui répond aux enjeux portées par la Convention Citoyenne pour le climat, c'était à l'époque où effectivement Emmanuel Macron voulait faire une planète « Great again », vise à encourager l'usage de véhicule plus petits ou à faible émission. Elle s'appuiera sur les informations techniques de la motorisation et du poids des véhicules. En langage courant, le fichier des cartes grises.

Ainsi, les véhicules électriques, crit'Air verte bénéficierons automatiquement du tarif réduit à 15 € par mois. A l'exception des véhicules particulièrement encombrants et impactant de plus de 2,1 tonnes. Les familles et les foyers les plus modestes auront aussi accès à ce tarif réduit, et ce, quel que soit la taille de leur véhicule, ainsi que les véhicules thermiques de moins de 1000 kg. On parle la du segment des petites citadines, je citais une Citroën AX tout à l'heure.

Le tarif standard à 30 € par mois concernera les véhicules thermiques entre 1000 et 1525 kg, qui est donc le plafond retenu par l'Etat, pour la pénalité poids sur les véhicules neuf. Ainsi que les hybrides rechargeables jusqu'à 1900 kg. Les véhicules les plus encombrant et les plus impactant devront s'acquitter du tarif majoré de 45 € par mois. Il s'agit des véhicules thermiques de plus de 1525 kg, de même que les hybrides rechargeables de plus de 1900 kg et les véhicules électriques de plus de 2,1 tonnes.

Ces seuils de poids sont différents pour ne pas pénaliser les véhicules électriques ou hybride rechargeable, plus lourd que les véhicules thermiques de même taille. Afin d'accompagner l'évolution de la politique de stationnement, un simulateur sera accessible à tous, disponible sur le site lyon.fr dans les prochaines semaines. Il permettra de savoir à quel tarif correspond son véhicule.

Je vous remercie de vouloir voter cette délibération qui met en place cette tarification à la fois sociale et écologique.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, et une fois que cette politique sera votée au niveau de la Ville de Lyon, je crois qu'on aura quelque chose d'assez révolutionnaire en matière de gestion des espaces publics, à la fois écologique et socialement juste.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante qui permet justement un autre aménagement sur ce stationnement.

- **Délibération : 2024-20416-CMMA1-195 Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles**

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup Madame la Maire.

La prochaine délibération concerne les droits de stationnement ouvert pour les professionnels. La politique de stationnement sur voirie de la Ville de Lyon a évolué lors du précédent mandat, avec notamment l'instauration d'une redevance stationnement et d'un forfait post-stationnement par zone. En cohérence avec les évolutions réglementaires et le plan de déplacement urbain de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilité.

Des dispositifs ont été mis en place pour les professionnels, tels que, professionnels mobiles de la santé et le dispositif « dépannages urgents ». Cette année, nous vous proposons à la fois d'élargir des dispositions existantes à de nouveaux acteurs, et ainsi de créer de nouveaux dispositifs visant à soutenir les professionnels, qui offrent des services aux habitants et aux entreprises lyonnaises.

Des abonnements annuels sont ainsi établis pour différents métiers, avec des tarifs spécifiques. Il est par ailleurs prévu de créer un dispositif pour les artisans/commerçants, leur permettant de stationner dans leur secteur d'activité. Donc ça c'est une demande qu'on a très, très souvent dans le 1^{er} arrondissement, pouvoir faire intervenir des artisans et qu'ils ne soient pas pénalisés s'ils veulent stationner leur véhicules qui leur sert effectivement d'atelier. On pense aux électriciens, on pense aux plombiers mais il y a beaucoup d'autres professions qui sont créées, et ainsi, permettre l'activité pour les habitants du 1^{er}. Habitants, commerçants, et autres actifs du 1^{er}.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche de mobilité active et décarbonée pour favoriser le maintien des services et des activités dans la Ville. Elles ont toutes été travaillées en lien avec les représentants des professions de santé, de commerce et d'artisanat tel que la CAPEB, la CMA et la CCI notamment, ainsi qu'avec des associations de commerçants.

En résumé vous l'aurez compris, ces mesures sont consensuelles, et visent à mieux accompagner les divers artisans, métiers essentiels pour le bon fonctionnement de la Ville. Se caler au plus proche de la réalité des travailleurs concernés grâce à la simplification entre outre, d'abonnements annuels, la dégressivité selon les flottes, les niveaux exhaustifs et codes (NAF), le code NAF c'est le code d'activité qui est attribué par l'INSEE, qui sont choisis.

Simplifier l'existant et créer des dispositifs pour accompagner davantage d'artisans/commerçants.

Je vous demande donc, de voter favorablement cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Oui, Monsieur Pinoteau

Bertrand PINOTEAU

Oui rapidement, effectivement cette délibération était très attendue dans les milieux professionnels et je crois que ce n'est pas seulement depuis deux, trois ans, c'est beaucoup plus vieux que ça l'attente. Et donc je pense qu'on peut se réjouir d'être l'équipe municipale qui met ça en place.

J'ai juste un point d'alerte, c'est que les dispositifs précédents qui existaient étaient beaucoup plus limités, étaient beaucoup moins intéressants mais ils étaient surtout très peu utilisés, car peu connus donc je pense aussi qu'on a un rôle important en matière de communication, et je m'y emploierai évidemment dans le cadre de ma délégation mais aussi une communication auprès des pros, pour que ces nouveaux dispositifs soient bien utilisés.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci de votre engagement sur le terrain pour ce sujet.

S'il n'y a pas d'autres questions ou de demandes d'intervention je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, et je vous redonne la parole Monsieur Morin pour la troisième délibération sur le stationnement.

- **Délibération : 2024-20418-CMMA1-196 Proratation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon**

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup.

Délibération assez technique mais qui est importante puisque le phénomène va s'accélérer dans les années à venir. La loi a mis en place pour les grandes agglomérations un principe dit de zones à faible émissions (ZFE), qui permet, ou pas, à des véhicules polluants de continuer à rouler et stationner dans le cœur des grandes agglomérations. Par exemple cette année les Crit'Air 4 ont perdu ce droit de rouler ou stationner sur l'agglomération.

En termes de chiffre pour le 1^{er} arrondissement ça concerne 54 véhicules. Donc on est encore sur des choses qui sont gérables, sur ces 54 véhicules il y en a beaucoup qui sont éligibles à une dérogation principale qui est celle des véhicules dit de collection de plus de 30 ans. Donc il faut faire une application là-dessus. Tous les autres sont également éligibles à une dérogation qu'il faut demander auprès de la Métropole ou auprès de l'agence de mobilité pour ce qu'on appelle « les petits rouleurs ». Donc si vous utilisez votre voiture moins de 15 jours par mois ce qui est quand même assez flexible, vous pouvez demander cette dérogation qui vous permet de continuer d'utiliser votre véhicule, de ne pas avoir à le remplacer si vous en avez vraiment une utilisation occasionnelle.

Ces mises en place impactent aussi des droits au stationnement. Encore une fois si vous n'êtes pas éligibles à pouvoir rouler dans la ZFE, vous n'êtes pas éligibles pour stationner sur l'espace public et donc pour avoir un tarif résident. Donc cette délibération technique que je vous propose aujourd'hui prévoit les conditions du remboursement des droits au stationnement qui auraient été perçus de la part de ces propriétaires de manière à ce qu'ils ne soient pas lésés sur cette mise en place.

Je vous demande donc de voter favorablement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis unanime. Nous allons à présent passer à l'examen des délibérations portant sur l'urbanisme et le patrimoine et je donne la parole à Noé Froissart pour nous parler du Plan Local d'Urbanisme.

Urbanisme et Patrimoine

- **Délibération : 2024-21835-CMMA1-202 Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n°4 de Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon/inscriptions et extensions d'emplacements réservés et de localisations préférentielles pour équipements au bénéfice de la Ville de Lyon**

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Alors pour cette délibération qui fait tout simplement 1324 pages mais dont je suis sûr que vous l'avez toutes et tous lu... On va parler rapidement du PLU-H, Plan Local d'Urbanisme. Et je vais en parler assez rapidement car c'est un dossier quand même assez technique.

Le Plan Local d'Urbanisme, pour rappel, même si je l'ai déjà expliqué plusieurs fois ici, c'est l'ensemble des règles qu'on se donne pour la construction et l'aménagement de la ville.

La version en cours a été élaborée en 2019 et on le fait évoluer par modifications successives depuis, pour ajouter toutes les transformations que l'on souhaite apporter à la ville.

La modification 4, celle que l'on examine aujourd'hui ne déroge pas à la règle, c'est un énorme travail avec 1324 pages. Je ne vais pas toutes vous les faire, je vais juste prendre quelques exemples pour vous donner les grandes orientations qui ont été suivies. Je rappelle que c'est la Métropole de Lyon qui porte évidemment ce document puisque c'est une compétence métropole, et que la Ville est consultée pour avis, et je donnerai ensuite la parole à madame la Vice-Présidente Laurence Boffet qui a porté un énorme travail de concertation sur ce dossier.

Alors, la modification numéro 4 va porter sur quelques grandes thématiques, une thématique notamment sur la décarbonation de l'aménagement, la renaturation, végétalisation de la ville et développement des mobilités actives. Quelques exemples de mesures qui ont été introduites, la Métropole à chercher à simplifier l'isolation par l'extérieur des bâtiments. Evidemment c'est une mesure essentielle pour diminuer notre dépense

énergétique et favoriser la résilience de la ville face à la canicule ; ou tout simplement ajouter des emplacements réservés pour le passage des voies lyonnaises, les grandes voies cyclables qui sont en train d'être construites à travers la métropole.

Sur une autre thématique avec la construction de logements en faveur du logement social qui est une priorité de l'exécutif métropolitain et municipal. Des nouvelles règles ont été instaurées pour faciliter la surélévation des bâtiments. C'est un gisement si je puis dire qui permet la construction de nouveaux bâtiments, de nouveaux logements sociaux, sans aller bouffer de nouvelles terres agricoles. La surélévation est facilitée via cette modification et on a également ajouté de nouveaux emplacements réservés, c'est-à-dire des endroits qui seront dédiés à la production de logements sociaux, il ne pourra pas y avoir de permis de construire pour avoir autres que la production de logements sociaux. Quand on parle d'emplacement réservé de logements sociaux c'est le cas ici.

La modification vient également renforcer le développement économique et commercial avec le maintien des activités en ville, alors ça nous concerne assez peu dans le 1^{er} arrondissement en l'occurrence, mais il y a par exemple des linéaires commerciaux et artisanaux, avec interdiction des dark kitchen, ça a été un gros sujet il y a quelques mois. Dans le 7^e il y a l'implantation du dépôt SYTRAL sur l'ancien site SNCF également à Gerland.

Enfin on touche à des sujets sur la limitation de l'artificialisation des sols avec la végétalisation des constructions, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. Par exemple la modification vient interdire les parkings à plus de 2 niveaux souterrains qui impactaient la nappe. Beaucoup de gens ne savent pas mais quand on construit des parkings et qu'ils vont à plus de 2 niveaux souterrains, concrètement on met des pompes parce que l'eau de la nappe s'infiltré dans les parkings. On pompe tout ça pour envoyer dans les égouts. En termes de gestion de l'eau c'était quand même pas exceptionnel. La Métropole vient mettre fin à ces parkings-là, qui venaient impacter la nappe. Pour rappel la nappe à Lyon c'est majoritairement l'eau du Rhône, le débit du Rhône c'est -40% horizon 2050 donc on a une urgence à préserver l'eau de la nappe. Cette modification est mineure mais ça va dans le bon sens. C'est un peu comme la tarification de l'eau de la Métropole, ce qui est un changement majeur pour le coup, comme vous l'avez évoqué en début de conseil Madame la Maire.

Donc voilà je ne vous passe pas les 1300 pages mais quelques exemples qui vont globalement toutes dans cette orientation-là. Et je vais quand même parler un tout petit peu des modifications qui touchent directement le 1^{er}. Pour être honnête nous sommes peu concernés par la modification 4 car elle touche beaucoup la construction. On ne construit pas beaucoup dans le 1^{er} arrondissement.

Par contre on peut quand même citer l'OAP UNESCO qui est l'Orientation d'Aménagement et Programmation qui visait à protéger le patrimoine (protégé à l'UNESCO), donc l'intégralité du 1^{er} arrondissement ainsi qu'une partie des arrondissements voisins. Des légères modifications ont été apportées pour concilier transition écologique et patrimoine, pour favoriser, facilite l'isolation thermique avec des enduits correcteurs thermiques ou des choses comme ça, qui vont donc respecter les enjeux patrimoniaux, pour faciliter le sarking, dans certains cas les panneaux solaires et ainsi de suite.

Donc il y a eu de légères modifications à l'OAP UNESCO qui visent à permettre à ce quartier historique et remarquable, un quartier également vivable à l'horizon 2050.

Autre sujet essentiel, le secteur de mixité sociale dans l'existant. Ça pour le coup c'est important pour nous. Quand il y aura des opérations sur un bâtiment qui vont mener, on le regrette mais ça arrive quand même, à la division de logement. A partir de quatre logements créés, il y aura une obligation de créer du logement social. Et ça c'est une demande forte que la mairie du 1^{er} faisait remonter depuis un petit moment, mais

vraiment très content que la Métropole aille dans ce sens-là. C'est très rare comme disposition dans les collectivités, c'est une orientation très forte de la Métropole.

Dans le 1^{er} arrondissement on construit peu, on aimerait bien construire plus de logements sociaux mais honnêtement on n'a pas la place, si on la trouve on le fait mais il n'y en a quand même pas beaucoup. Donc agir sur les immeubles existants, qui sont souvent, parfois, en mono propriété et qui sont rachetés par des fonds d'investissements, des promoteurs immobiliers, et ainsi de suite ; qui vont, malheureusement on manque de contrôle là-dessus, parfois diviser tous les logements parce que c'est plus rentable. Maintenant quand ils feront ça, ils seront obligés de créer du logement social à partir de 4 logements créés. Donc ça c'est un des outils qu'on avait à disposition pour accélérer la production de logement social et c'est une très bonne nouvelle pour l'arrondissement.

Enfin sur la partie plutôt santé, tout simplement une mise à jour sur les hauteurs. Une possibilité de construire au niveau de la clinique Saint Charles qu'on vient faciliter. La clinique Saint Charles prévoit de s'agrandir parce que le modèle assez innovant de la clinique fonctionne bien, la qualité de soin, la qualité d'accueil y est bonne et ils cherchent à se développer. La Mairie du 1^{er}, la Ville de Lyon et la Métropole les accompagnent fortement pour ça, et donc on va les aider à construire une extension de la clinique tout simplement pour remédier au problème de désert médical qui vient s'installer même ne ville.

Pour le 1^{er} arrondissement cette modification numéro 4 est une très bonne nouvelle, et je vous encourage bien sûr à donner un avis favorable à cette délibération mais avant ça je vais quand même laisser la parole à Madame Laurence Boffet, Vice-Présidente à la Métropole qui a porté le gros du travail sur cette modif.

Laurence BOFFET

Alors pas sur le PLU-H d'un point de vue technique mais effectivement on s'était engagé dès la campagne à faire des concertations importantes sur le PLU-H qui est d'habitude un document technique que personne ne regarde. On a permis à toutes et tous d'apporter des modifications lors de la modif' 3, qui sont encore en cours d'instruction pour certaines, et qui vont se faire sur la modif' 4 ou sur la modif' 5 encore.

La modif' 4 est une concertation qui a eu lieu au printemps dernier en mai/juin 2023 et il y a eu plusieurs milliers de personnes qui ont participé, soit à des Webinaires soit à différents temps. C'est près de 400 contributions écrites importantes, près de 4000 votes sur ces contributions, et des réponses à des questionnaires, bon vous avez l'habitude maintenant, vous les voyez en ligne. Des Webinaires aussi qui sont revus régulièrement et que je vous engage à revoir, ceux-là sont très didactiques sur les explications sur les isolations, dont on a parlé, sur le logement, sur la nature en ville etc...

Et ce qui a été priorisé dans les différents défis que Noé a expliqué, c'est d'une part la préservation de la nature ou des terres agricoles, il faut le voir à l'échelle métropolitaine, et aussi la préservation des ressources, ça c'est vraiment ressorti très fort. Les priorités sur le logement également, finalement avec l'accord sur la surélévation, ou de densifier. Un accord sur densifier là où il y a des lignes fortes de transport en commun.

Et puis un dernier point c'est l'attachement des grands-lyonnaises et des grands-lyonnais à la mixité sociale et à l'équilibre sur le territoire. Donc ça prend différents éléments dans lesquels ils ont contribué.

Et l'enquête publique, puisqu'on arrive au bout de ça, c'est bien la Ville à qui on va verser l'enquête publique, qui aura lieu de mémoire, du 23 avril au 28 mai je crois. Vous pouvez tout trouver sur le site grandlyon.com et contribuer à cette enquête publique. On retrouve également de nombreuses permanences en Mairie, y

compris en mairie d'arrondissement avec des permanences des commissaires enquêteurs pour expliquer tout ça. C'est aussi possible en physique, ce qui est important.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette présentation à deux voix.

Madame Haddad-Grosjean vous souhaitez intervenir.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Très rapidement. Je me suis faite une promesse de ne pas intervenir pour ne pas alourdir un ordre du jour bien dense, mais c'est plus fort que moi. C'est plus fort que moi, et je ne peux pas ne pas exprimer aussi ma joie. Même si je me réjouis de peu. C'est des petites victoires et il faut savoir les savourer et les apprécier. Juste un mot sur les SMS, c'est un acquis. Mais c'est un acquis qui a été permis grâce à un travail mais pas que, parce que rappelle-toi au départ c'était « non c'est pas possible » ensuite « on verra » et puis là voilà.

Donc ça c'est un travail collectif et de persuasion, et qui a été mené main dans la main sous l'égide de Madame la Maire. Mais en tout cas on y arrive et c'est une très bonne nouvelle je suis d'accord avec toi, pour le 1^{er} arrondissement on ne peut pas inventer, créer de logements comme ça.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. La politique comme l'art de rendre possible, c'est une belle définition !

Y a-t-il d'autres questions, demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable sur cet avis de la Ville pour le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre avis favorable unanime, donc nous suivrons la suite de ce processus qui est, comme vous l'avez rappelé, s'étale sur la durée.

Je vous redonne la parole Monsieur Froissart pour la délibération sur la stratégie de transition écologique du patrimoine.

- **Délibération : 2024-20021-CMMA1-191 Adoption de la Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine (STEP) et autorisation à déposer une candidature auprès du programme européen ELENA**

Noé FROISSART

Oui ! Alors deuxième gros document que vous avez également tous lu. Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine, donc on parle bien du patrimoine bâti appartenant à la Ville de Lyon. C'est 800 bâtiments, donc pas anodin, 1,3 million de m² et ça représente 160 GW/h, mais ça personne ne sait ce que ça veut dire.

La Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine est un très gros chantier porté par les services de la Ville sous l'égide de Sylvain Godinot ici présent, qui vise à tout simplement établir une stratégie sur comment faire la transition écologique du patrimoine à l'horizon 2050. Dans quel ordre prioriser les investissements ? Qu'est-ce qu'il faut faire comme travaux ? Sur quel bâtiment en premier ? Et ainsi de suite.

Pour réduire nos consommations d'énergie, réduire nos émissions de gaz à effet de serre, les objectifs par rapport à l'année 2019 c'est de baisser à horizon 2030 de 25% notre consommation d'énergie et à horizon 2050 de 50% de notre consommation en énergie et 80% de nos gaz à effet de serre.

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des actions nécessaires à nouveau. L'idée c'est, comment est-ce qu'on fait quand on a un parc aussi gros que ça ? 800 bâtiments c'est quand même, vraiment beaucoup ; pour mener à bien l'ensemble des opérations nécessaires de rénovation thermique. Et comment est-ce qu'on fait pour le coordonner avec tous les autres travaux nécessaires ? La mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap qui est également un très gros sujet sur la Ville de Lyon et largement engagé, l'amélioration de la sécurité des bâtiments, et ainsi de suite.

Ce document vient combler un manque absolu, puisque comme on l'a dit, on le redit, on le redira, le patrimoine immobilier de la Ville de Lyon avait largement été délaissé par les précédents exécutifs municipaux. Quand on est arrivé il y a eu de gros efforts budgétaires qui ont été fait sur "comment entretenir les bâtiments ?" Mais on manquait cruellement d'éléments stratégiques, d'éléments d'analyses tout simplement.

Ce document vient répondre à ce besoin et permettra lors d'un prochain mandat et dès à présent d'orienter un peu mieux les décisions, de le faire de manière un peu plus intelligente.

Pour faire simple, ce qui a été chiffré aussi c'est les besoins budgétaires pour la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments horizon 2050. Ils ont été chiffré environ 35 millions d'euros par an, à mettre en place dès que possible. Pour vous donner un indice, lors du précédent mandat, la Ville de Lyon était à 14 millions d'euros par an sur les aménagements qui étaient fait spécifiquement pour la transition écologique du patrimoine. Nous avons fait un bond de plus de 50%, nous sommes passés à 21 millions d'euros par an dans ce mandat et grâce à ce document on voit que l'effort qui reste à faire est très conséquent puisqu'il faudra qu'au prochain mandat on augmente à nouveau un peu plus de 50% pour qu'on passe à 35 millions d'euros.

Donc c'est des besoins très conséquents, l'effort qui est fait par la Ville de Lyon et par les services de la Ville est également très conséquent, on remercie vivement les services que l'on sait écroulés un petit peu par cette charge là et on les remercie vivement pour leur investissement.

L'objectif de cette délibération, de ce programme est également d'aller chercher des aides extérieures et en l'occurrence le programme ELENA qui est porté par la Banque Européenne d'Investissement dont on espère qu'ils pourront nous apporté un coup de main financier pour l'ensemble de cette rénovation.

Je vous propose donc de donner un avis favorable pour adopter cette Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine qui permettra, je l'espère, de travailler au mieux, d'économiser des KW/h, des tonnes de CO₂ et de l'argent public, le plus vite possible.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour cette stratégie.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, j'en profite aussi pour donner la bonne nouvelle que si les gros travaux de rénovation globale prennent du temps, il y a quand même aussi des améliorations qui sont notables et pendant les dernières vacances scolaires nous avons pu isoler la toiture de l'école Aveyron. On espère que ça se traduira, enfin on sait, on peut se réjouir du fait que ça se traduira en économie d'énergie et en confort aussi pour l'ensemble des usagers.

Noé Froissart je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-21960-CMMA1-200** Approbation de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement "Pour une ville patrimoniale, habitée, vivante et vivable"

Noé FROISSART

Alors l'approbation de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement. Et oui je suis l'élu en charge des ravalements de façade.

La première charte lyonnaise du ravalement est élaborée en 2012 donc c'est une charte Ville de Lyon mais avec également l'ensemble de la profession, donc des façadiers et des propriétaires. Elle a permis depuis 2012, c'était un beau travail qui a permis de fédérer l'ensemble des acteurs et donner un cadre sur le ravalement de façade à Lyon pour des questions évidemment esthétique mais également patrimoniale, parce qu'un bâtiment historique ça s'entretient sinon, on le voit aussi dans le 1^{er}, ça peut avoir de gros dégâts. On a cherché, maintenant que ça fait déjà 10 ans que la charte fonctionne, elle fonctionne bien, à l'enrichir un petit peu. Toujours en partenariat avec la filière, avec la fédération, les architectes, les architectes des bâtiments de France évidemment, mais également la LPO, l'ALEC et ainsi de suite.

Objectif de la charte du ravalement :

- Préserver et mettre en valeur les qualités architecturales patrimoniales et culturelles de la Ville pour offrir un cadre de vie de qualité. Par exemple en ce moment, il y a un certain nombre d'opérations qui ont été menées dans le secteur Croix-Paquet, et on voit bien, à l'issue des ravalements de façades le quartier en ressort vraiment embelli et à quel point ces bâtiments patrimoniaux en ressortent améliorés.
- Engager l'amélioration thermique du bâtiment déjà existant pour respecter les objectifs d'adaptation climatique. Donc ça c'est un des gros éléments de cette nouvelle charte. On précise tout ce qui est attendu par la Ville de Lyon en termes d'isolation thermique des bâtiments en cas de ravalement de façade. Je le redis à l'attention des propriétaires concernés et des syndicats concernés, quand il y a un ravalement de façade, c'est vraiment le moment de faire de l'isolation thermique par l'extérieur, par enduits de correcteur thermique, par isolation tout simplement des murs pignons, par changement des huisseries, par installation de jalousie bref tout ce que vous voulez. Il y a beaucoup d'aides qui sont possibles, il y a beaucoup d'ingénierie à faire, et on encourage très vivement à travers cette charte à avoir recours à un architecte pour faire des ravalements de façades. C'est des très gros travaux qui sont menés par les copros à chaque fois, il faut vraiment se poser la question de comment reprendre l'ensemble des enjeux du bâtiment pour l'améliorer d'un point de vue patrimonial bien sûr, mais également d'un point de vue thermique, d'un point de vue vivabilité l'été par la suite.

Je rajoute quelques petits points qui nous tenaient à cœur, par exemple la prise en compte de la biodiversité. Il est attendu tout de même des porteurs de projets qu'ils fassent un inventaire de la biodiversité qu'il peut y avoir sur leur façade parce qu'on le sait rarement mais les façades abritent souvent des nids d'oiseaux, des nids de martinet blanc particulièrement. Ce sont des espèces protégées, on n'a pas le droit de les détruire et donc en cas de ravalement de façade il faut faire l'inventaire de "est ce qu'il y a des nids ? " et les propriétaires sont vivement encouragés à installer de petits nichoirs à martinet blanc, ça ne coûte rien mais c'est très utile pour nos amis les oiseaux.

Enfin je précise, même si ce n'est pas tout à fait dans cette charte que l'on discute beaucoup avec l'ensemble de la filière, et c'est pour ça que la charte engage la Ville mais également les entreprises de travaux sur la tenue des chantiers. C'est un sujet essentiel dans l'arrondissement, comment faire en sorte que le ravalement de façade d'un immeuble ne soit pas un problème pour le voisinage qui serait gêné par des projections, de l'impossibilité de circuler et ainsi de suite. La plupart des entreprises jouent le jeu et le jouent bien et on les en remercie. Celles qui le jouent un petit peu moins sont un petit peu plus secouées en ce moment et on va tâcher de régler les problèmes au mieux.

Je vous invite donc mes cher.es collègues à donner un avis favorable à cette nouvelle charte du ravalement de façade.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Jean-Christian Morin vous souhaitez prendre la parole.

Jean-Christian MORIN

Absolument, déjà pour remercier la refonte de cette charte qui amène beaucoup de choses sur la biodiversité, l'environnement, la vivabilité comme vous avez appelé ça. Et pour exprimer un regret que je voulais exprimer publiquement, que les propriétaires et les copropriétés souhaitent aujourd'hui intégrer la rénovation thermique et donc une isolation de façade qui est certainement le moyen le plus facile et le plus productif en terme de rapport coût/résultat, essuient échec sur échec de la part des architectes des bâtiments de France.

Donc on a un conflit entre l'amélioration esthétique qui a été mentionner tout à l'heure, la vivabilité et plus généralement pour la Ville de pouvoir garder ses habitants parce que l'été quand il fait 40° sans isolation les murs deviennent chaud très vite et l'hiver on continue à consommer. Donc vraiment, j'exprime publiquement ce regret-là, que les architectes des bâtiments de France ne soient pas encore à la page sur l'avenir de la Ville, sur la préservation du patrimoine essayent de garder une ville habitée. Et pour ça il faut que nos habitations soient isolées.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, je pense que Noé Froissart vous avez une réponse à apporter.

Noé FROISSART

Bien sûr ! On avance quand même beaucoup sur ce sujet-là avec les architectes des bâtiments de France qui sont également des agents de l'Etat, qui sont en charge de protéger un bien UNESCO donc c'est quand même un enjeu essentiel également même si je partage bien sûr vos regrets, vous le savez.

On avance beaucoup et cette charte a quand même le gros avantage qu'elle a été faite par des architectes spécialistes, pour chaque, en tout cas presque pour chaque façade notamment ce qui concerne le 1^{er}, on a très peu de façade en pierre de taille, pour chaque façade on a des solutions. Dans l'isolation des murs pignons, on a des solutions, elles sont explicitées pour le commun des mortels comme pour la profession dans cette nouvelle charte. Et j'encourage vraiment tout le monde, en tout cas ceux qui sont concernés à aller la voir. La Ville de Lyon met des subventions spécifiques pour des solutions qui permettront d'isoler dans un contexte patrimonial, et on discute au cas par cas, mais vraiment on fait le détail de chaque pan de mur, de chaque mur avec les architectes des bâtiments de France pour voir quelles solutions on peut trouver à chaque fois.

Donc clairement le rythme est insuffisant aujourd'hui, très nettement et les freins pour les propriétaires sont encore nombreux c'est très clair. Mais aujourd'hui on commence à voir des bâtiments, on commence à avoir des premières réalisations, j'ai en tête rue Saint-Bruno, un côté, une façade a été isolée ; on a eu des toits isolés par sarking vers le cours Général Giraud donc il commence à y avoir des premières réalisations et à chaque fois, à travers des discussions entre architectes des bâtiments de France, Mairie du 1^{er} et porteur de projets, on arrive à s'y retrouver. C'est vrai que c'est long, c'est vrai que c'est trop long par rapport aux enjeux qui sont les nôtres. J'espère que cette nouvelle charte va permettre de massifier tout ça, en tout cas c'était l'objectif.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Alors nous sommes moins dans un conflit que dans un dialogue constructif et patient et persévérant.

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable pour l'approbation de cette charte du ravalement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je me permets d'en rajouter une couche sur le gros travail que vous avez fait Noé Froissart avec ce petit guide de « L'isolation thermique dans le 1^{er} c'est possible ! », et qui a été distribué à plusieurs milliers de foyers dans le 1^{er} arrondissement et qui est également disponible en ligne, pour les personnes qui ne l'aurait pas reçues dans leur boîte aux lettres. Et donc ça fait partie aussi de cette stratégie de massification, au moins massification de l'information sur la possibilité de faire une isolation qui permette de garantir l'habitabilité de ce patrimoine architectural.

Je vous redonne la parole à présent pour une autre particularité architecturale qui est celle des cours/traboules.

- **Délibération : 2024-21837-CMMA1-199 Lyon 1^{er}, 2^{ème}, 5^{ème} – Convention de restauration des cours traboules conventionnées**

Noé FROISSART

Alors les cours/traboules que l'on connaît bien à Lyon, notamment dans le 1^{er} et également dans le 5^e. Donc comme vous le savez peut-être, vous le savez sûrement, un certain nombre de traboules sont ouvertes dans l'arrondissement. En fait elles sont conventionnées entre les copropriétés et la Ville de Lyon pour que les habitants du quartier, les touristes, puisse les traverser et notamment la journée.

C'est une valorisation patrimoniale et la Ville de Lyon vient subventionner au moment de la mise en place de ces conventions, des travaux de restauration de la cour, d'embellissement, de masquer les réseaux et ainsi de suite.

Ça remonte. Il y a une première opération en 1992, ensuite en 2004, ça fait un certain temps et la Ville de Lyon a souhaité mettre en place une nouvelle convention des rénovations des cours/traboules déjà engagées puisque les travaux qui ont été fait il y a 20 ans doivent être maintenant repris. Et pour également remercier les copropriétés qui acceptent de garder ouvert leur copro au profit des habitants, au profit des gens qui veulent découvrir la Ville de Lyon.

Tout simplement la nouvelle convention vise à apporter une aide de 70% tout de même du montant des travaux pour la rénovation des cours/traboules, sur des travaux qui vont être ceux de la convention initiale, donc reprise des allées d'immeuble, de l'éclairage, des locaux poubelles, et ainsi de suite.

J'en profite également pour faire de la pub' pour ces conventions cours/traboules, si d'autres copropriétés souhaitent rejoindre ça parce qu'elles souhaitent refaire l'ensemble de leur cours à moindre frais parce que c'est la Ville de Lyon qui prend en charge, n'hésitez pas à nous contacter, on sera ravis de vous accompagner là-dedans. La réouverture des traboules, conserver les traboules ouvertes et en rouvrir un maximum c'est vraiment un objectif important, c'est un marqueur du quartier, les habitants y sont attachés et on aimerait bien en avoir d'autres.

200 000 € sont alloués pour cette nouvelle convention, montant qui est pris dans la PPI, et donc je vous demande mes cher.es collègues de donner un avis favorable à cette nouvelle convention.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, et effectivement si d'autres copropriétés acceptent d'ouvrir leurs cours, je pense que la commission patrimoine de l'arrondissement que vous présidez sera très heureuse puisqu'elle a recensé un grand nombre de cours remarquable qui actuellement ne sont malheureusement pas ouvertes aux public.

Je vous redonne la parole pour la délibération sur le bâtiment Neyret.

- **Délibération : 2024-21905-CMMA1-190 "Bâtiment rue Neyret – Rénovation et aménagement" – Opération n°01009002 – 10 rue Neyret, à Lyon 1^{er} – Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°N4119**

Noé FROISSART

Oui, alors une délibération administrative disons, le bâtiment Neyret, donc l'ancienne école des beaux-arts comme vous le savez, on en a déjà pas mal parlé dans ces conseils ; le bâtiment doit rouvrir et doit être

largement rénové pour la cohabitation du service archéologique de la Ville de Lyon, un tiers lieu sur la transition écologique et l'école de la résilience.

Les travaux sont assez lourds, les travaux chiffrés de plus en plus et on a voté un certain nombre de délibération pour rehausser le budget de travaux à chaque fois. Des gros sujets ont eu lieu notamment sur la question de tenue du bâtiment, lié à la présence des Balmes.

Donc là il s'agit d'une évolution d'honoraires des entreprises qui portent ces travaux, notamment la réalisation des études. Il convient de rajouter 214 835 € à leur contrat car il y a eu de grosses études techniques notamment qui ont été nécessaires à la demande de la commission des Balmes pour favoriser la tenue du bâtiment.

C'est vraiment dans le cadre du contrat qui avait déjà été passé avec eux et du coup je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, et nous en avons fini avec ces délibérations urbanisme et patrimoine et nous allons aborder celles sur l'enfance et la petite-enfance.

Je vous donne la parole Mme Berrached.

Enfance et Petite enfance

- **Délibération : 2024-21894-CMMA1-223 Évolution de l'accueil périscolaire du soir dans les écoles de la Ville de Lyon à partir de la rentrée de septembre 2024. Nouvelle dénomination : 'PEPS' – Approbation des tarifs et du règlement intérieur – Modification des missions de référent coéducation de proximité**

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues, le présent rapport concerne la nouvelle organisation du périscolaire de fin de journée, qui sera proposée pour la prochaine rentrée scolaire de septembre. Cette nouvelle organisation fait suite à de différentes réflexions, différents ateliers menés avec différentes équipes des centres sociaux (MJC, Maison de l'Enfance), et les agents de la Ville de Lyon qui animent les temps périscolaire.

Pour aider à la bonne compréhension de ce nouveau temps périscolaire, il vous est proposé un diaporama qui ne devrait pas tarder à être diffusé. Et avant de poursuivre et en réponse à mon collègue qui a ouvert notre séance avec des aspects plus financiers, nous avons aussi des DAL dans le domaine périscolaire, pour les directeurs ou directrices de l'accueil de loisirs.

On verra dans un premier temps le contexte dans ce changement d'organisation, qui est une réflexion globale sur le temps de l'enfant avec plusieurs réalisations majeures.

Alors déjà le nouveau marché de restauration scolaire de 2022, comme évoqué, comme le rappelait pardon ma collègue Mathilde Cortinovis en début de séance ; le déploiement de l'offre de loisirs sur les vacances scolaires « Hé hop » qui ont démarré en 2023. La nouvelle organisation du périscolaire qui s'appellera « PEPS » pour 2024 et donc une réflexion sur l'organisation du temps du mercredi matin à envisager pour le prochain mandat.

La nouvelle impulsion donnée au périscolaire permet de valoriser la mission éducative du périscolaire, pour que les enfants aient quand même du temps et qu'on leur propose des activités. C'est complémentaire au temps scolaire avec l'enrichissement des contenus pédagogique et professionnalisation de la filière animation avec la création de postes d'animateur permanent, avec le développement d'informations. L'augmentation du temps de travail et des animateurs municipaux et donc une facilitation de recrutement, vu les difficultés rencontrées actuellement dans les accueils de loisirs. Une amélioration des conditions d'accueil et des moyens associés pour les enfants en situation de handicap. Et une revalorisation des subventions aux associations partenaires.

Alors pourquoi changer le temps du soir ? Ça part de différents constats et surtout des constats insatisfaisants qui ont été remontés par les familles et les professionnels.

Un temps qui est perçu comme un simple mode de garde par la majorité des familles.

- Le temps de la fin de journée très peu fréquenté notamment dans les écoles en REP et REP+.
- Des horaires considérés comme trop rigides et une tarification peu attractive.
- Et un dispositif d'aide aux leçons en questionnement, de plus en plus difficile à déployer sur l'ensemble des écoles, peu lisible et limité en termes de nombre d'enfants concernés.

Alors trois principes directeurs pour cette nouvelles organisation :

- o Une souplesse pour les familles, un temps d'accueil unique sur une amplitude globale horaire identique, de 16:45 à 18:30. Une possibilité de départ échelonné entre 17:45 pour les maternelles et 18h en élémentaire jusqu'à 18:30.
- o Qualité des activités proposées comme je le disais précédemment avec une séquence d'accueil élargie permettant de développer des contenus pédagogiques enrichis, parce que là il y aura plus d'une heure à proposer aux enfants.
- o Une adaptation aux besoins de l'enfant avec des espaces distincts, je reviendrai dessus dans un instant, entre jeu collectif actif, espace calme propice à la concertation et au travail personnel.

Donc c'est le fameux schéma PEPS avec quatre espaces bien distincts. Le goûter à 16:45, un temps dédié pour se poser autour du goûter avec la possibilité de partager les restes de cantines comme les fruits. A partir de 17h la tranqui-bulle. Le temps des copains avec des activités. Enfin à 17:45 le temps des familles avec le départ échelonné en maternelle et donc à 18h pour les élémentaires.

Qu'en est-il de l'aide aux devoirs de l'aide aux leçons qui existait jusqu'alors était en réalité un service très disparate, il est inégalement mis en place dans les écoles.

Avec ce nouveau projet mis en place un temps dédié au travail personnel pour accompagner à l'autonomie sera ouvert à tous les enfants, sauf en maternelle bien évidemment, et dans l'ensemble des écoles de la Ville.

La tranqui-bulle a pour objectif d'offrir aux enfants des conditions pour se poser et donc comme je disais une aide pour leur permettre de se poser et voir leurs leçons à voir pour le lendemain et ça sous la responsabilité d'un élu.

Et la Ville poursuit aussi son engagement auprès des élèves en difficultés avec le projet de réussite éducative et le contrat local d'accompagnement scolaire. Concernant les impacts financiers puisqu'évidemment ça fait le lien avec la tarification.

Il y aura deux types de forfait.

Il y aura le forfait Max et le forfait Minimum. On va prendre l'exemple d'un quotient familial 4, quotient familial municipal. Le Q4 qui aura un forfait annuel pour le forfait minimum de 1 à 2 jours de 60 € annuel et pour le forfait mensuel qui sera à 6 €. Et pour le forfait max c'est-à-dire 4 jours ce sera 120 € annuel pour un forfait mensuel de 12 €. Donc ça c'est la partie tarification.

Il est à noter aussi que ce nouveau temps sera travaillé par les équipes du périscolaire dans les prochaines semaines pour être fin prête pour la rentrée, travail qui sera aussi mené avec les équipes pédagogique des écoles surtout sur cette partie d'aide aux leçons.

Cette nouvelle organisation du périscolaire demande bien évidemment un nouveau règlement intérieur qui devra être validé par les familles lors des nouvelles inscriptions. Et du fait de ces nouvelles inscriptions toujours, il sera nécessaires pour les familles de renouveler leurs inscriptions. Celles-ci étaient renouvelées automatiquement sur les précédentes années, c'était les restes du covid. Cela pourra être possible à partir du 9 avril.

Aussi pour faire suite à cette présentation, je vous invite à donner un avis favorable à ce nouveau temps périscolaire (PEPS), qui permettra de stabiliser les équipes du périscolaire, de recruter, et aux enfants, de se poser.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Un très grand merci. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Alors nous allons donner le go à ce PEPS pour donner de l'énergie à cet accueil périscolaire dans les écoles.

Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis unanime, et donc rendez-vous bientôt pour la mise en place.

Je vous redonne la parole Madame Berrached pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-21893-CMMA1-221 Opération n°60020602 Plan canicule Ecoles 2021-2026 – Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006**

Fatima BERRACHED

En date du 25 mars 2021 le Conseil Municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville, qui comprend le projet plan canicule école. A été aussi approuvé également le lancement de diverses opérations scolaires, Plan canicule école 2021-2026 et affectation d'une partie de leurs autorisations pour un montant total de 2 millions d'euros.

Dans le cadre des actions menées par la Ville en matière de transition écologique, au travers des dispositifs Lyon 2030 et Plan climat, afin de lutter contre le réchauffement climatique et pour améliorer le confort d'été dans les 208 écoles de la Ville de Lyon il est proposé de poursuivre l'installation d'équipements adaptés et de réaliser les travaux nécessaires pour leurs mises en place.

Cela consistera à la pose de protections solaires tels que les films solaires, stores, brises soleil, volets roulants, la mise en œuvre de casquettes ou autres éléments de nature architecturale et à la mise en œuvre de brasseurs d'airs dans les classes aussi.

Aussi, à noter que pour les écoles du 1^{er} arrondissement ces aménagements ont bien débuté avec l'équipement dans son entier. J'ai eu la confirmation hier soir lors du conseil d'école, de la maternelle Raoult Dufy avec l'installation de brasseur d'air. Nous avons d'ailleurs des remerciements chaleureux de la part de l'équipe pédagogique et des parents.

Des travaux, comme vous disait Madame la Maire, ont été réalisés pendant les derniers congés pour la rénovation de l'école Aveyron. Au vu des déploiements à poursuivre des 208 écoles il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe initialement dédiée à ces équipements. Il est donc proposer d'affecter 2 millions supplémentaire à cette enveloppe.

Je profite de cette intervention pour vous informer que chaque rénovation de salle de classe inclura également des brasseurs d'air comme pour les travaux de l'été prochain arbitrés dans le cadre des aménagements petits travaux pour l'école maternelle Victor Hugo et Tables Claudiennes qui auront chacune une classe rénovée.

Donc pour permettre à l'ensemble des écoles de bénéficier de ces équipements, pour le bien-être des enfants et des professionnels lors des périodes de fortes chaleurs, je vous invite à donner un avis favorable.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Oui, Noé Froissart.

Noé FROISSART

Oui merci, une simple intervention pour me réjouir et féliciter Fatima pour le travail réalisé. Le plan canicule, tout ça, vient dans la droite ligne de la transition écologique du patrimoine. Comment est-ce qu'on fait pour garder des bâtiments publics, qu'ils soient thermiquement acceptables et surtout vivable l'été ?

On avait pu rencontrer les parents d'élèves sur l'école Raoult Dufy. Ce qu'ils nous racontaient c'était assez glaçant. Le mot est mal choisi on va dire parce qu'en juin il y a eu des malaises à cause des surchauffes de l'école. La présente délibération vient réparer ça, il y a beaucoup d'écoles malheureusement qui nécessitent de grosses interventions. Et la Ville fait tous ce qu'elle peut pour les faire le plus vite possible et au fur et à mesure.

Sur l'école Raoult Dufy, il y a eu un gros travail qui a été fait par Fatima Berrached et du coup félicitation et c'est vraiment une super nouvelle pour l'arrondissement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci pour votre implication pour ces écoles.

Donc je vous propose de voter favorablement pour augmenter cette enveloppe dédiée au Plan canicule.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Je vous redonne la parole Madame Berrached.

- **Délibération : 2024-22748-CMMA1-218 Végétalisation des établissements d'accueil individuel du jeune enfant grâce au subventionnement de "kits hors sol" destinés à l'ensemble des structures "Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s" présentant un statut associatif au 1^{er} janvier 2024 et domiciliées sur la commune de Lyon**

Fatima BERRACHED

Le rapport 22748. Ce rapport fait suite à la délibération adoptée à la séance du 24 janvier 2024 du Conseil Municipal qui a attribué l'attribution de subventions pour des projets kits hors-sol. Pour rappel suite à des analyses de projets de végétalisation des équipements petite enfance il est ressorti des complexités pour la réalisation de ces travaux.

Il est donc proposé aux équipements de poursuivre leur projet via des kits hors-sol en déposant leur projet avant le 31 Août. Le présent rapport permettra aux maisons d'assistante maternelle (les MAM), sous statut associatif, critère essentiel, de pouvoir bénéficier de ces subventions.

Ainsi la MAM du 1^{er} arrondissement pourra déposer une demande de subvention. Pour aider les MAM sous ce statut associatif, dont celle du 1^{er} arrondissement à développer des projets de végétalisation, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yamine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou de demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui voté pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Et c'est encore à vous Madame Berrached.

- **Délibération : 2024-21891-CMMA1-219 Adaptation du montant des enveloppes n°60004524 'Aménagements petite enfance' et n°60004528 'Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire' et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002**

Fatima BERRACHED

Le présent rapport concerne le budget à attribuer à l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la petite enfance. En effet lors de l'approbation de la PPI (le Plan Pluriannuel d'Equipement) il a été alloué le montant de 752.000 €. Avec ce présent rapport il s'agira d'augmenter cette enveloppe de 700 000 € pour la prévention de l'usure professionnelle et la mise en conformité réglementaire 2021-2026.

Je profite de cette intervention pour renouveler mes remerciements, je le fais souvent mais il est nécessaire de le répéter, aux équipes de petites enfances municipales ou associatives pour leur professionnalisme, leur attention apportée aux enfants et leur engagement.

Pour améliorer leur condition de travail, du moins améliorer la condition de travail de nos agents, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je tiens juste à préciser qu'effectivement ces aménagements, en fait ça concerne du mobilier qui est assez spécifique et donc qui est très couteux. Par exemple du mobilier de change qui permet aux enfants qui savent marcher, puisse eux-mêmes monter sur la table de change et éviter que les professionnels doivent les porter et ces problématiques d'usure professionnelle. Et c'est ce qui justifie l'augmentation de cette enveloppe-là.

S'il n'y a pas d'autres questions ou de demandes d'intervention je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Les délibérations suivantes devaient être présentées par David Souvestre qui s'excuse et donc je donne la parole à Malika Hadda-Grosjean. Ah bah bien sûr la Maison des femmes !

Santé

- **Délibération : 2024-21930-CMMA1-206 Opération n°60034531 – Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'une 'Maison des femmes' au sein de l'hôpital Edouard Herriot, sis 5 place d'Arsonval à Lyon 3^{ème} – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci. On est le 13 mars, quelques jours après le 8 mars, on va dire que le mois de mars c'est le mois où on se rappelle des droits acquis pour les femmes mais aussi de ce qu'il reste à conquérir. Vous avez, Madame la Maire, et mon cher collègue Noé Froissart, salué l'avancée des droits des femmes via la constitutionnalisation de l'IVG.

Je voulais vous dire au passage combien j'ai été heureuse d'entendre un homme, même si c'est sans surprise, prendre cette parole et ça confirme évidemment tout notre optimisme que la société ne peut pas se faire uniquement avec les femmes et de l'autre côté les hommes, et c'est un combat commun. C'est ce que nous avons en partage, et encore une fois je vous exprime mes remerciements et ma gratitude voilà. C'est très important d'entendre la voix des hommes porter ce combat qui est commun et pas uniquement celui des femmes.

Bon après cette note d'espoir et d'espérance il y a quand même beaucoup de progrès à faire. Aujourd'hui... En 2023, nous avons malheureusement déploré 94 femmes qui ont été tuées sous les coups de leur conjoint. Et il reste beaucoup de progrès à faire. De progrès bien sûr via l'éducation, vous l'avez rappelé tout à l'heure Madame la Maire dans votre propos introductif. A déviriliser la pensée, c'est la conférence à laquelle vous avez fait référence et qui a été animé effectivement par Lucile Peytavin, hier, ici à la Mairie du 1^{er}.

Et des progrès à faire aussi dans l'accueil des femmes victimes de violences multiples. La violence subite par les femmes est un constat triste et la violation des droits les plus répandus et les plus persistants dans le monde, les chiffres en parlent.

Elle se manifeste dans toutes les sphères de la vie, qu'elle soit privée ou professionnelle notamment, et sous toutes ses formes dans toutes les classes sociales et à tous les âges.

Offrir aux femmes victimes de violences multiples un dispositif global, un lieu presque unique pour répondre à leurs besoins, soins, accompagnements personnalisés ou encore et c'est très important la possibilité de s'extraire du cycle des violences et du milieu où elles ont subi des violences ; est un enjeu majeur pour notre collectivité, tant les violences faites aux femmes je le disais à l'instant, ne cessent d'augmenter.

Ce lieu qui fait l'objet de ce projet de délibération 21930, c'est la 'Maison des femmes'. La 'Maison des femmes' est un projet qui est né grâce à la dynamique locale de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il est porté par différents acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs du territoire lyonnais.

Ce lieu ouvrira cet année donc en 2024 à l'hôpital Edouard Herriot. La création de ce lieu nécessite des financements et des travaux auxquels participerons bien sûr la Ville, la Métropole mais aussi la CAF. Ces travaux s'élèvent à environ 300 000 €. La Ville apportera une contribution si bien sûr vous adoptez, vous approuvez ce projet à hauteur de 90 000 €.

Alors évidemment le travail de la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences sexistes et sexuelles ne se limitent pas à cette subvention mais je tiens au passage à saluer tout le travail qui a été accompli durant trois années pour aboutir à l'ouverture de cette maison dédiée aux femmes, un lieu rien qu'à elles. Et ça me fait penser au livre de Virginie Wolf « La chambre à soi », et donc une maison à soi, une maison des femmes voilà ; pour s'exprimer, pour être soignée, être prise en charge, pour être orientée, pour commencer leur reconstruction et leur réinsertion dans la vie familiale, dans la vie personnelle, dans la vie professionnelle desquelles les violences qu'elles ont subies les privent et continuent à les priver encore malheureusement aujourd'hui en 2024.

C'est un début en tout cas, et à titre personnel, je suis sûr que vous le partagez, je suis assez fière de ce projet, et quelles que soient les conditions je ferai tout pour assister à son inauguration et je vous y inviterai tous à le faire si la possibilité vous le permet.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette belle présentation. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Eh bien je vous propose de donner un avis favorable pour la création de cette 'Maison des femmes'.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

(Malika Haddad-Grosjean rit et lève les deux bras)

On n'a pas le droit de faire pression sur ses camarades élu.es.

Merci beaucoup pour cet avis unanime obtenu en plein consentement et sans contrainte.

Je donne la parole à Mathilde Cortinovic pour nous présenter la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-18166-CMMA1-205 Approbation de l'offre de financement de l'Institut National contre le Cancer (INCa) au projet 2024-2027 ZERO EXPO PE 'Approche globale visant la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens' dans le cadre de l'appel à projets 'Réduire les expositions : concevoir des politiques et agir dès maintenant - Plan Zéro Exposition'**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Mes cher.es co-élu.es vous vous en rappelez sûrement nous avons déjà voté l'adhésion de la Ville de Lyon à la charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens en 2021, et plus récemment un plan d'action contre les perturbateurs endocriniens de la Ville de Lyon en début d'année 2023.

Afin de poursuivre ces actions la Ville de Lyon souhaite contribuer à la réduction aux expositions aux perturbateurs endocriniens dans les établissements d'accueil aux jeunes enfants et également participer à la documentation des expositions en lien avec ses activités industrielles antérieures.

Pour financer ces différents projets la Ville a candidaté à un appel à projets sur la réduction des expositions en milieu scolaire et a obtenu également une aide de l'Institut National du Cancer.

Au regard de l'importance de ce projet pour la santé publique des lyonnais et des lyonnaises, je vous invite à donner un avis favorable à ce projet de délibération qui tient à approuver cette offre de financement pour réaliser ces différents projets.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Nous allons à présent reparler finance et je donne la parole à Bertrand Pinoteau.

Finances

- **Délibération : 2024-21877-CMMA1-217 Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 – Actualisation du plan pluriannuel des investissements et actualisation des Autorisations de programme**

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Il s'agit là de la programmation pluriannuelle des investissements. Encore un petit sigle pour vous, la fameuse PPI bien sûr. Donc chers collègues pour rappel, la PPI votée en mars 2021 était d'un montant total de 1,250 milliard d'euros pour l'ensemble de la Ville.

La délibération proposée à la validation de ce soir en vue du Conseil Municipal du 21 mars comporte un budget global réévalué à 1.312 milliard d'euros, soit un complément souhaité de 62 millions d'euros.

Ces ajustements malgré l'importance absolue des montants, on parle d'une évolution de 5% environ. Donc ces ajustements se sont faits en plusieurs étapes, au printemps, après l'été et en fin d'année 2023. Les postes en plus forte évolution sont les suivants.

Solidarité et Jeunesse, Sport, Culture et Patrimoine ainsi qu'Espaces publics qui représentent l'essentiel de ces 62 millions d'euros de complément. Les évolutions résultent de plusieurs facteurs.

Une amélioration des exigences en matière de performance énergétique et/ou d'accessibilité aux bâtiments essentiellement.

Deuxième facteur les effets de l'inflation et l'augmentation des coûts de la construction et enfin l'ajout de quelques projets devenus nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins identifiés.

A noter que la réalisation prévisionnelle sur le mandat reste prévue à 800 millions d'euros environ soit 60% de la PPI ajustée. Ce qui signifie que 40% seront réalisés après la fin du mandat. Un ordre de grandeur tout à fait comparable au précédent mandat pour lequel il restait 42% de la précédente PPI à réaliser après 2020.

Concernant notre 1^{er} arrondissement trois projets sont concernés par les évolutions, l'antenne des Pentes pour laquelle une enveloppe de 300 000 € prévue initialement pour des travaux de rénovations s'avère insuffisante compte tenu des nécessités identifiées, au plan énergétique, informatique et accessibilité ; pour lesquelles un million d'euros sont provisionnés en complément.

Deuxième projet le parc Sutter, on a des projets assez différents les uns des autres là, où les travaux d'exploration des galeries souterraines dont vous nous aviez longuement parlé Madame la Maire, ont conduits à prévoir 900 000 € supplémentaires afin d'assurer le confortement des galeries en question.

Et puis le site Neyret, l'ancienne école des beaux-arts, dont on a également parlé tout à l'heure, pour lequel un complément de 900 000 € est également nécessaire pour le renforcement des fondations à la demande expresse de la Commission des Balmes.

Une augmentation globale donc de 2,8 millions d'euros sur trois des premières opérations du 1^{er} arrondissement. Pour mémoire une dizaine d'autres opérations sur notre arrondissement qui ne font pas l'objet d'évolutions. Les travaux sur les groupes scolaires Michel Servet et Aveyron, la restauration du jardin des Chartreux, des travaux importants sur les subsistances (l'Opéra, l'église Saint-Bruno) ou encore l'annexe de l'hôtel de Ville, le complexe sportif Génety Duplat et enfin les travaux préliminaires sur les bâtiments Flesselles et Galeries des Terreaux.

Donc les travaux d'actualisation de la PPI se poursuivront évidemment en continu jusqu'à la fin du mandat, il reste donc possible qu'une nouvelle délibération nous soit soumise d'ici fin 2025 en fonction de l'évolution du contexte économique et de la maturité des projets en cours.

Je vous propose dans l'immédiat cher.es collègues de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Bien, donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, je vous redonne la parole Monsieur Pinoteau. Vous parlez subvention cette fois.

- **Délibération : 2024-20287-CMMA1-216 Attribution de subventions et/ou compléments de subventions à divers organismes – Exercice 2024 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement**

Bertrand PINOTEAU

Oui merci, cette nouvelle délibération un peu technique est soumise chaque année à l'avis de l'ensemble des arrondissements. Elle permet, distinctement du budget primitif, de voter des subventions à des associations ou organismes qui ont signés avec la Ville une convention cadre pluriannuelle, l'objectif étant d'avoir une meilleure visibilité de ces subventions.

La délibération prête 80 subventions à divers organismes publics, ou associations, subvention d'équipement et de fonctionnement pour un montant global d'environ 58 millions d'euros dont 27 millions d'euros de complément voté dans le cadre de la présente délibération.

Je vous fais donc grâce du détail, retenons que la majeure partie concerne d'une part les organismes culturels et d'autre part le CCAS. Le montant global se partage entre associations pour un tiers environ et organismes publics pour les deux autres tiers.

Pour ce qui concerne plus directement notre arrondissement on relève une subvention d'équipement de 75 000 € pour l'école supérieure des beaux-arts, une subvention d'équipement de 170 000 € et une de fonctionnement de 10 millions d'euros pour l'Opéra. Et une subvention de fonctionnement de 1 470 000 € pour les nouvelles subsistances et de 1 020 000 € pour le conservatoire à rayonnement régional pour ses interventions dans les écoles primaires de Lyon.

Je m'arrête là, et je vous suggère mesdames et messieurs cher.es collègues de donner un avis favorable à cette nouvelle délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime.

Puisque vous avez mentionné ces structures culturelles qui recevaient ces subventions ça nous fait une belle transition pour le bloc suivant qui concerne la culture et je donne la parole à Yves Benitah.

Culture

- **Délibérations : - 2024-21813-CMMA1-214 Attribution de subventions de fonctionnement à 33 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles – FIMA, pour un montant global de 608 000 € - Approbation de conventions**

- 2024-21812-CMMA1-213 Attribution de subventions de fonctionnement aux huit conventionnés 'Scènes découvertes' pour un montant global de 485 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions

Yves BENITAH

Merci Madame la Maire, cher.es collègues donc on a une série assez importante de 8 délibérations sur ce pan de la politique culturelle de la Ville. Je vous propose de les divisées en trois, pour être plus rapide et plus efficace.

Je commencerai par les deux premières qui sont des attributions de subvention de fonctionnement. La première est une attribution de subvention de fonctionnement à 33 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique.

Sur les enveloppes Fond d'Intervention Culturel, qu'on appelle FIC, et Fond d'Intervention pour les Musiques Actuelles, qu'on appelle FIMA, pour un montant global de 608 000 €. Ces subventions sont récurrentes et qui sont une première tranche évidemment sur le fonctionnement de plus de 33 structures culturelles.

Il était important pour nous, à côté de notre réseau d'institutions culturelles importantes, de faire vivre ce tissu d'artistes et d'équipes, de structures et d'équipes artistiques qui font dans nos arrondissement la vie au quotidien du monde de l'art et de la culture.

Je voulais signaler une chose importante c'est que pour la première année notre mairie d'arrondissement a été associée, avec la direction de la culture et l'adjointe à la culture, à un certains nombres d'arbitrages et avons fait remonté un certains nombres d'informations qui pour la plupart ont été prises en compte, et je m'en réjouis, c'était une belle chose.

Ce qui fait que globalement le budget alloué à ces structures a été augmenté. J'aurais voulu un petit peu plus mais bon les pas avancent, et il me semblait important de le signaler dans ce conseil d'arrondissement.

Je vais vous dire les structures, alors je ne vais pas vous cité les 33 structures mais celles qui sont sur notre arrondissement.

En matière d'art visuel nous avons

- la BF15 qui est la galerie que tout le monde connaît sur les quais de Saône
- la Salle de Bains qui n'est pas loin de la place Sathonay
- la galerie de photo, le Bleu du ciel qui a été maintenue dans la subvention de l'année dernière malgré qu'elle traverse un certain nombre de difficulté
- le Collectif Item où, en plus d'une subvention de fonctionnement, a obtenu une subvention d'investissement puisqu'ils changent de locaux.

Ça c'était pour cette partie-là, pour la partie cinéma principalement ce qui nous concerne sur le 1^{er} arrondissement c'est la galerie Regard Sud qui organise un festival des cinémas du Sud.

Je ferais une petite exception sur les structures qui travaillent sur les questions de lectures et de presse avec le festival "Ça presse" qui est en grande partie organisé sur notre territoire. Je le rappelle à tout le monde, le festival "Ça presse" c'est un festival autour du dessin de presse et de la liberté d'expression, et on en a bien besoin en ce moment. Et cette année il va démarrer demain je crois.

Et donc je vous le conseille, il y a énormément d'expositions, de tables rondes sur des sujets variés et avec cette année une thématique autour du sport évidemment, mais pas que.

Une structure auquel je tiens tout particulièrement qui est sur notre arrondissement c'est la structure HF+ Auvergne Rhône-Alpes, une structure qui travaille sur l'égalité femme/homme dans les milieux du spectacle et de la culture et qui fait un travail formidable et qui a été confortée dans son financement.

Au niveau des musiques actuelles, Hot Club de Lyon, qui évidemment en matière de jazz est important sachant que notre arrondissement est riche au moins de deux clubs importants et bientôt d'un troisième, il va bientôt arriver.

Au niveau de la danse non, au niveau du théâtre, nous félicitons notamment L'Ornithorynque qui organise ce bel événement de La Grande Côte en Solitaires, qui a été augmenté cette année il faut le souligner, ce qui est amplement mérité par rapport à son investissement sur notre arrondissement.

Et La Fédération qui était l'ancien local de la compagnie du metteur en scène Philippe Delaigue, qui prend sa retraite et qui fait en sorte que ce local important puisse devenir un lieu de résidence pour tous les artistes, donc il y a une mutation qui se fait et je m'en félicite.

Voilà pour cette première délibération. La deuxième qui va un peu dans le même sens concerne une attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés dit 'Scènes découvertes' pour un montant global de 485 000 € sur les enveloppes FIC et FIMA.

Donc bien sûr cette délibération est importante car sur l'ensemble de ces scènes, dites découvertes, quatre sont sur notre arrondissement. A noter que la plupart ont une augmentation assez significative de leur budget de fonctionnement. Je pense notamment à Clés de Lune, c'est-à-dire le lieu A Thou Bout D'Chant qui a été augmenté, le Kraspek Mysik qui a aussi été augmenté significativement, qui passe de 30 000 à 50 000 €.

Je reste toujours sur notre arrondissement parce que ce serait un peu fastidieux d'aller un peu plus loin. Les Clochards Célestes pareil qui passe de 75 000 à 100 000 €. Et Le Grand Nid de Poule que l'on connaît bien sur notre arrondissement puisque ce sont eux qui organisent le festival "La Basse cours" qui va ouvrir, pour occuper l'amphithéâtre des Trois Gaules pendant pratiquement deux mois, d'avril jusqu'à juin, pour leur festival autour des arts du cirque et de la rue.

Voilà donc je vous demande un avis favorable sur ces deux grosses délibérations qui sont importantes pour les artistes de notre arrondissement, pas que d'ailleurs.

Merci beaucoup.

Yasmine BOUAGGA

Effectivement mais nous sommes bien servis, nous avons acteurs culturels très dynamiques.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Et y a-t-il des demandes de vote séparé sur ces deux délibérations ?

Je vous propose de voter ensemble la 21813 et la 21812.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre approbation unanime et effectivement on se félicite, on se réjouit de ces augmentations. Je vous redonne la parole Monsieur Benitah pour les délibérations suivantes.

- **Délibérations : - 2024-21822-CMMA1-225 Attribution d'une subvention de 16 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 18^{ème} édition du festival "les Chants de Mars" du 13 au 23 mars 2024 – Approbation d'une convention d'application**
- **2024-21836-CMMA1-208 Attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 20^{ème} édition du festival "Quais du polar" du 4 au 7 avril 2024 – Approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre**
- **2024-21821-CMMA1-210 Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "La Basse-Cour" du 27 avril au 21 juin 2024**

Yves BENITAH

Oui merci Madame la Maire, cher.es collègues, je vais regrouper les trois suivantes qui concernent des subventions à des évènements culturels.

La première est une attribution de subvention d'un montant de 16 000 € à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 18^{ème} édition du festival « les Chants de Mars », qui vient de débiter pour deux semaines, du 13 au 23 mars. La 18^{ème} édition c'est un festival qui est consacré sur l'ensemble du territoire lyonnais à la chanson mais qui s'élargie aussi à des esthétiques comme le rap, le slam et la pop. C'est un festival qui mobilise beaucoup de structures, d'éducation populaire mais pas que et dans lequel, le lieu "A Thou Bout d'Chant" est très impliqué sur le premier arrondissement.

Voilà je me réjouis que ce festival continue et qu'il permette à des jeunes en émergence de pouvoir accéder à des scènes et à se confronter à des musiciens et des artistes plus consacrés.

La deuxième est une subvention d'attribution complémentaire de 20 000 € à l'association Quais du polar pour la réalisation de la 20^{ème} édition du festival "Quais du polar" qui aura lieu du 4 au 7 avril 2024. Voilà, pas besoin de présenter le Quais du polar, c'est devenu une institution assez importante qui méritait qui se développe et il était bien normal aussi de les accompagner dans ce développement.

Et la troisième délibération, c'est l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "La Basse-Cour" dont je viens de parler. A noter que Le Grand Nid de Poule a été augmenté, il est passé de 10 000 à 12 000 € pour cet évènement important qui rayonne et qui fait vivre notre quartier et qui se passe comme vous le savez sur l'amphithéâtre des trois Gaules.

Voilà pour ces trois délibérations je vous demande un avis favorable, ce n'est pas une manifestation.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a t il des questions, des demandes d'interventions ou des demandes de votes séparés ?

Je vous propose de prendre ces délibérations ensembles, « Chant de mars », « Quais du polar », et « Grand Nid de Poule ».

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime. Je vous redonne la parole Monsieur Benitah.

- **Délibérations :** - 2024-21819-CMMA1-211 Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts visuels d'avril à octobre 2024 à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or
- 2024-20323-CMMA1-212 Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024/2025
- 2024-23151-CMMA1-215 Approbation des tarifs de la saison 2024/2025 des Célestins, Théâtre de Lyon

Yves BENITAH

Merci Madame la Maire. Donc là pareil je vais présenter en une seule fois les trois délibérations suivantes. Il s'agit d'approbation de conventions.

La première est une approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts visuels d'avril à octobre 2024 à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or. Vous savez que des travaux ont été fait dans ce très bel endroit qu'est l'Orangerie, dans les serres et qui permet maintenant de pourvoir accueillir des expositions.

Et là six structures vont se relayer pour proposer des expositions diverses à partir de ce printemps jusqu'à l'automne dans ce cadre assez merveilleux. Donc je vous demanderai d'être attentif à ces expositions qui vont se prêter, je ne veux pas faire le détail, mais je pense qu'il va y avoir une communication qui permettra à tous les lyonnais et lyonnaises de pouvoir aller et visiter, rencontrer des œuvres d'arts dans ce cadre assez merveilleux.

Et puis les deux autres ce sont des approbations de tarifs. La première c'est celle de l'Auditorium Orchestre national de Lyon (ONL) pour la saison 2024-2025 et la deuxième étant pour le théâtre des Célestins de Lyon. Il n'y a pas modifications significative de ses tarifs, simplement pour l'ONL d'étendre le tarif pour les personnes handicapées, aux victimes de guerres et anciens combattants. Bon, on ne peut qu'approuver, pourquoi pas.

Je vous demanderais d'amener un avis favorable à ces trois délibérations, et je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ou des demandes de votes distincts ?

Je vous propose de voter ces trois délibérations-là, 21819, 20323, 23151.

Qui souhaite voter contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre approbation, avis favorable unanime. Et la dernière de ce bloc culture sera rapportée par Benoît Sciberras.

- **Délibération : 2024-21838-CMMA1-209 Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association " Festival International du Film sur le Handicap (FIFH) " pour l'organisation du 'FIFH Tour Festival Lyon' du 9 au 13 février 2024**

Benoît SCIBERRAS

Merci Madame la Maire. Alors je suis ravi de présenter cette délibération à propos du FIFH Tour Festival auquel j'ai pu assister, avec l'avant-première du long-métrage Trio. Histoire d'un jeune adulte atteint du Syndrome de Down, suivie d'un débat avec l'association Trisomie 21 Rhône et la Métropole de Lyon. Ainsi qu'un documentaire « Je ne suis pas barbe bleue », Théodore, étudiant comédien, répertoire intime de ce jeune autiste asperger décide de s'adresser au monde, suivi d'un débat avec l'association Sésame Autisme Rhône-Alpes en présence de l'équipe du film.

L'association FIFH (Festival International du Film sur le Handicap) créée en 2015, a pour ambition de changer le regard sur leur handicap par le vecteur cinématographique. Le FIFH n'est pas seulement un festival sur le handicap c'est avant tout un festival de cinéma. Un temps festif pour tous les professionnels et tous les publics, en particulier les plus jeunes.

Des projections dédiées au scolaire en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2 et l'Académie de Lyon sont proposées ainsi que des projections tous publics au sein des cinémas Lumières, Terreaux et Bellecour. Un échange culturel a eu lieu entre la Ville de Lyon et les Pays-Bas sous forme d'un défi 48h. Ce défi consiste en la réalisation complète de l'écriture à l'auto-description de 4 courts métrages sur des thèmes d'handicap visible et invisible.

En retour, six étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 accompagnés d'un enseignant se rendront à la Haye entre mars et avril 2025 pour travailler sur 4 courts-métrages. La délibération propose de subventionner le festival à hauteur de 2 000 €, et je vous invite bien évidemment à y donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et nous en avons fini avec le bloc sur la culture mais il y en a toujours dans les solidarités internationales aussi et je donne la parole à Laurence Boffet.

Solidarités internationales

- **Délibération : 2024-22742-CMMA1-203 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions à des projets internationaux 2024 – 1^{ère} phase**

Laurence BOFFET

Merci Madame la Maire, alors avant de parler des solidarités internationales si vous me permettez puisque par rapport aux échanges qu'on a eu sur l'IVG tout au début, on a des figures aussi importantes du féminisme dans le 1^{er}, ça m'y faisait penser tout à l'heure.

Et notamment je pense à une en particulier, c'est Annik Houel, qui est une féministe très importante qui a commencé dès 1967 une thèse sur les questions d'avortement. Elle a été l'une des précurseuses des antennes à Lyon du MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception), mais aussi à l'origine, avec d'autres, de la création du centre lyonnais d'études féministe qui est devenu le centre Louise Labé ; également et évidemment engager dans le planning familial mais aussi dans VIFFIL (Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés) qu'on connaît bien, etc.

Elle a écrit de nombreux ouvrages et je vous engage vraiment à aller les lire. Je remercie Annick. Et un en particulier écrit avec Claire Augias qui s'appelle « La grève des Ovalistes ». On connaît bien ce thème-là dans le 1^{er}, ces ovalistes qui étaient ces ouvrières de la soie qui était dans nos canuts du 1^{er}, qui ont fait une grève remarquable en 1869. Déjà pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes et pour l'amélioration du temps de travail, voilà donc ça m'y faisait penser, merci Annick, et on continue, on lâche rien.

Pour revenir également sur les solidarités internationales et un petit retour sur ce qu'il s'est passé en 2023, différentes thématiques ont été abordées. C'est un travail collectif, pas seulement le mien, mais je remercie Madame la Maire, Malika Haddad-Grosjean sur plusieurs de ces thématiques là et d'autres encore.

Plusieurs thématiques, un point important, puisqu'on a fait dernièrement une soirée sur l'Ukraine à l'occasion des deux ans du début de la guerre. Mais on avait démarré il y a deux ans, dès le début. Je pense qu'on a été les premiers dans le 1^{er} à faire une conférence sur la situation ukrainienne. Je remercie encore une fois les habitantes et les habitants qui se sont beaucoup mobilisés pour la solidarité auprès des ukrainiens, ça se poursuit. Il y a eu différentes expositions tout au long de l'année 2023, notamment avec le réseau Traces et encore là dernièrement, fin février/début mars avec des cadrages et une expo sur l'Ukraine "Une enfance en ruine". C'est un des thèmes phare et qui à mon avis va se poursuivre.

D'autres thèmes aussi importants notamment sur l'Iran avec la venue de Chahla Chafiq en mars 2023 avec Femmes contre les intégrismes (FCI). Différentes conférences organisées en collaboration avec le FORSEM (Forum de Solidarité Euro-Méditerranéenne), d'excellente qualité à chaque fois, sur différents thèmes, les Berbères, les Kurdes, la Tunisie, avec beaucoup d'éléments, encore dernièrement aussi sur la Palestine.

Sur la Palestine justement, beaucoup d'échanges réguliers, beaucoup d'expositions, notamment notre point annuel avec le festival "Palestine En Vue". En 2023 c'était l'exposition « C'était ma chambre » et on va poursuivre également en 2024 avec « Gaza l'enfance blessée ». A noter qu'il y a eu aussi des expositions sur la Nakba avec d'autres, il y a eu une conférence importante avec Rima Hassan sur la situation des réfugiés palestiniens, c'était à peine 10 jours avant les événements dramatique du 7 octobre. On a également nos liens avec les Kurdes et tous les ans avec l'association « Amitiés Kurdes Lyon » on fait un point sur cette région. Les dernières fois c'était sur l'eau, je pense que la prochaine fois, le 5 avril, ce sera également un point sur la situation sur les ressources en eau dans cette région. Encore un point la dessus, et en lien également avec ce qu'il se passe avec le Rojava.

Mais c'est aussi des éléments sur la Mauritanie, les personnes en exil à l'occasion de la semaine de l'hospitalité ; prochainement aussi à l'automne des éléments sur le Rwanda, voilà il y a beaucoup de choses qui se passent, beaucoup d'éléments liés à la Méditerranée que ce soit le Maghreb ou le Machrek. Ce n'est pas innocent, à chaque fois dans le 1^{er} on essaye de faire des liens avec des associations ou des personnes qui sont engagées avec ces pays-là dans le 1^{er} arrondissement. Et évidemment on n'est pas indépendant, de nos

migrations locales et de nos diasporas, et je pense que la Méditerranée était pas mal représentée ainsi que l'Amérique du Sud.

On a fait un cycle l'Amérique du Sud entre la fin de 2022 et jusqu'en juin 2023 avec un épilogue sur l'état des gauches en Amérique latine avec là aussi des associations du 1^{er}. Donc je me réjouis que l'arrondissement soit toujours autant engagé sur ces questions de solidarités, et qu'on arrive, on n'a pas de problèmes à remplir nos conférences, nos expositions ; et à continuer ce lien avec les peuples en lutte et les peuples pour leur droit.

Egalement fin avril une conférence importante sur les syriens et syriennes qui veulent se défendre contre les crimes de guerre qui ont eu pendant la guerre civile et qui ont du mal à trouver comment faire valoir leurs droits et notamment quand ils ont été blessés par ça. Donc on fera un point également sur cette question fin avril, voilà.

Maintenant j'en viens quand même à la délibération qui nous concerne et qui concerne les projets internationaux pour 2024. A noter que pour cette première phase d'appel à projets qu'on connaît bien, la forme change un petit peu puisqu'on le fait en propre et pas en association avec la Métropole de Lyon comme avant. Je me tiens à disposition si vous voulez des exemples ou sur les règles qui changent.

Quelques exemples, on peut octroyer des subventions à 50% des dépenses éligibles par rapport au budget global pour les projets qui sont supérieurs à 2000 € et 80% pour les dépenses éligibles pour des projets inférieurs à 2000 €, parmi les petites choses qui changent.

Les grandes thématiques sont toujours les dynamiques sur l'interculturalité, l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale et la solidarité internationale. Pour cette première phase d'appel à projets, on a 23 dossiers éligibles qui ont été reçus dont 5 présentés par de nouveaux porteurs. Il est proposé d'apporter un soutien à 21 structures dans le cadre de cette première phase dont 5 nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 108 000 €.

Pour le 1^{er} arrondissement on a 3 projets qui sont retenus donc 2 nouveaux.

Le théâtre de la Chrysalide qui est un nouveau projet, échange culturel entre les jeunes françaises et tunisiennes, notamment via une initiation des élèves à la pratique du jeu théâtral, et un accompagnement de leur engagement sur le projet. Ils sont aidés à hauteur de 2000 €.

Lyon internationale qui revient très régulièrement avec plusieurs manifestations, soirées thématiques pour favoriser les échanges interculturels. Et on a de nouveau comme en 2023 une aide de 1000 € pour la Maison de l'Éducation du 1^{er} arrondissement pour un nouveau projet sur un développement artistique par le théâtre autour des Fables de La Fontaine et Ibn Al-Muqfaq au centre Yabouss de Jérusalem-Est, et qui est un nouveau projet très intéressant, qui va être aidé à hauteur de 3 500 €.

Evidemment je vous propose un avis favorable, pour tous les autres projets je vous engage à aller regarder la délibération, il y en a plein qui sont très intéressants.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Sur la Vie associative je donne la parole à Mathilde Cortinovic, en remplacement donc de David Souvestre.

Vie associative

- **Délibération : 2024-21964-CMMA1-189 Lyon 1^{er} – Approbation de la gratuité de la mise à disposition temporaire d'un local sis 13 rue du Griffon, au profit des occupants de la Maison Kourouma – EI 01122**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Mes cher.es co-élu.es, comme vous le savez, la Maison Kourouma qui est située dans le jardin des Chartreux est en ce moment en rénovation. Ce lieu abrite la Maison de l'économie circulaire, où plusieurs associations sont situées, comme « Des Espèces Parmi'lyon », raison pour laquelle j'ai récupéré cette délibération, dont nous avons déjà parlé aujourd'hui.

Afin de pouvoir maintenir ses actions pendant la période des travaux nous vous proposons de les reloger dans un local qui est situé 13 rue du Griffon avec d'autres associations comme "Ma famille comme unique" et "Eisenia".

Ce local appartient à la Mairie et nous proposons d'accorder la gratuité de cette mise à disposition temporaire pour leur permettre de continuer leurs actions d'animation de l'arrondissement.

Je vous invite à voter favorablement à cette demande.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et à ma connaissance les travaux sont en cours...

Erwann Le DU

Oui, les travaux sont en cours, ils avancent très bien et ils devraient être achevés le 27 mars prochain ce qui permettra une réintégration des différentes associations qui sont accueillies dans les locaux de la Maison Kourouma dès le 28 ou le 29 mars. On a déjà programmé le déménagement, le retour du matériel qui est stocké dans un garage de la Mairie du 1^{er}.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ces bonnes nouvelles.

Je donne la parole à présent à... Ah pardon, je donne la parole à Noé Froissart.

Noé FROISSART

Oui, juste pour faire un mini complément sur les travaux qui sont faits. Un exemple d'isolation thermique qui se réalise et puis l'isolation des combles qui a déjà été faite si je ne dis pas de bêtises. Egalement reprise de toutes les menuiseries, retrait de tout ce qui est amiante, donc ça fait pas de mal, voilà.

Pour apporter quelques précisions sur la rénovation, on améliore comme le veut la stratégie de transition écologique du patrimoine, on améliore la thermique et la qualité sanitaire du bâtiment et donc bonne nouvelle que ça se termine en mars.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, je donne la parole à Sylvain Godinot à présent pour nous parler des Sports.

Sports

- **Délibérations :** - 2024-21935-CMMA1-220 Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de rugby Ovalyon les 29 et 30 mars 2024 à la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7^e
- 2024-19958-CMMA1-222 Attribution de subventions d'investissement de 13 500 euros à diverses associations de sport amateur – Approbation de conventions mixtes et d'application financière correspondantes – Opération n°60046586 "Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026", AP2021-2, programme 00004

Sylvain GODINOT

Oui, j'ai deux délibérations à vous présenter.

La première concerne le rapport 21935, il s'agit de soutenir l'organisation d'un tournoi de rugby nommé Ovalyon qui aura lieu à la Plaine des Jeux de Gerland les 29 et 30 mars, avec le tournoi le 29 mars accompagné d'un village associatif et puis une visite de la Ville le 30 Mars.

Cette délibération est présentée dans le 1^{er} arrondissement parce que l'association porteuse est Rebelyon qui est un club de rugby inclusif LGBTQIA+ qui a son siège dans le 1^{er}. Pour ce premier rapport il nous est proposé d'accorder une subvention de 6 000 € à ce club, pour la tenue de ce tournoi de rugby, sur un budget total de 16 950 €.

Je vous invite évidemment à voter favorablement ce premier rapport et puis je vais enchaîner, peut-être tout de suite même, avec le second rapport puisque c'est le même objet.

Il s'agit ici de subventionner les clubs sportifs de la Ville de Lyon pour des investissements, pour des achats d'équipements. Il y a 5 demandes de subventions dont une qui concerne à nouveau l'association Rebelyon qui demande à être soutenu pour l'achat de poteau et de sacs de plaquage à hauteur de 1 000 € sur un investissement total de 2 241 €.

Je vous invite évidemment, également, à voter favorablement ce rapport et pour votre parfaite information, l'association a aussi reçu un troisième financement de la Ville en Janvier 2024 pour son fonctionnement, à hauteur de 2 000 €.

Donc je vous invite à voter ces deux délibérations de façon groupée si vous le voulez bien.

Yasmine BOUAGGA

Je vois que le rugby a le vent en poupe.

Sylvain GODINOT

Tout à fait.

Yasmine BOUAGGA

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, pour ce rugby on va dire dé-genré aussi.

La dernière délibération est celle portant sur la politique de la Ville et c'est Malika Haddad-Grosjean qui va nous la présenter.

Politique de la Ville

- **Délibération : 2024-24728-CMMA1-224 Engagement "Quartiers 2030" – Approbation et autorisation de signature du contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération lyonnaise**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Effectivement, ce projet de délibération porte sur les engagements Quartiers 2030, et nous sommes sollicités pour donner notre avis sur ce nouveau contrat de Ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise comme je viens de le dire dénommé engagement Quartiers 2030.

Un engagement qu'à titre personnel j'approuve bien sûr et que je vous appelle à approuver j'espère également. Ce contrat est une nécessité, une nécessité pour rester au plus près de nos quartiers les plus fragiles et réduire la fracture sociale.

Mais une nécessité que nous appréhendons avec beaucoup d'inquiétude. Inquiétude juste et légitime quand l'Etat nous annonce l'annulation de 49 millions d'euros des crédits de l'Etat alloués à la politique de la Ville. Cette annonce confirme bien le recul de l'Etat social. Partout aujourd'hui, dans le droit commun, et non pas seulement dans les quartiers fragiles au profit d'objectifs économiques de court termes.

Les services publics, piliers de notre cohésion sociale, reculent, partout. En témoigne, par exemple, la réforme du RSA conditionné à des travaux d'intérêt général, je fais exprès, tels des condamnés en liberté conditionnelle. La suppression de l'Allocation Solidarité Spécifique (ASS) qui risque de plonger plus encore dans la précarité des publics déjà fragilisés par une perte d'emploi.

La dégressivité à l'Allocation d'aide au retour à l'emploi et la diminution de l'indemnisation. Le désalignement des pensions de retraites sur le niveau d'inflation et derrière la réforme des retraites, en réalité, pousseront les salariés à travailler encore plus, et davantage et plus tard. C'est-à-dire d'après certaines études jusqu'à 70 ans.

Les collectivités locales, en principe, n'ont pas à rattraper le désengagement de l'Etat. Mais face à la gravité de la situation dans certains quartiers de nos territoires, elles restent présentes, pour amortir ; pour amortir les chocs, pour soigner, pour réparer les dégâts sociaux. Et les nouveaux quartiers prioritaires de la métropole ou métropolitain, dont nous saluons la création, illustrent bien cette bascule.

Ce sont eux qui vont permettre d'accompagner les habitants des quartiers de veille active, puisque l'Etat se contente à travers cette appellation, de tout simplement surveiller, sans vraiment témoigner ou apporter de l'intérêt vrai. Les raisons avancées bien sûr par ce désengagement général, et cette renaissance de l'insécurité sociale à marche forcée. Le budget, le budget, l'inflation, le budget, et puis les 3%, les règles européennes. 10 milliards d'économie à trouver en 2024, 20 milliards en 2025. Des milliards par ci, des millions par-là, on tranche, on tranche, on tranche au sabre bien aiguisé des dépenses sociales en les reportant sur les collectivités ; qui se débrouillerons bien sûr, comme à l'usage, pour les assumer parce que personne et aucun responsable politique, responsable, à part l'extrême droite et la droite extrême ne souhaite n'est-ce pas, la décomposition de notre contrat social.

Enfin s'agissant des gouvernements on est en droit de se poser la question et de se demander si la volonté n'est pas de casser ce contrat social.

Un gouvernement à visée purement gestionniste, comme si la France était une entreprise du CAC40. Combien même la France serait une entreprise, il s'agirait d'un choix funeste, rappelons que la richesse collective, même considérée du seul point du PIB, eh bien suppose et nécessite le bien commun. Bien commun qui est en train de partir à force de ces coupes budgétaires qui tranchent sans cesse.

Et en maltraitant les citoyens, surtout les plus fragiles, ce n'est pas ainsi que nous ferons nation et que nous épongerons nos dettes collectives. Peut-être que la dette économique, la dette financière se résorbera avec ces politiques mais il restera la dette morale et la dette sociale.

Faire nation, et j'entends par là la communauté des citoyens, s'inscrit dans le long terme et cela exige une vision. Une vision qui manque tristement au Président Macron et à ses gouvernements successifs. Désolé de terminer sur cette note ce conseil d'arrondissement, je suis inquiète, c'est très inquiétant, et c'est très inquiétant.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, mais nous allons quand même donner un avis favorable à cet engagement Quartiers 2030.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Evidemment bien sûr ! Evidemment l'engagement de la Ville à ce projet, évidemment, c'est ce que je disais il y a un instant. On joue les substituts de l'Etat, ce n'est pas une nouveauté mais là ça s'accélère et n'empêche que nous serons là même avec cette inquiétude et je crois même que c'est cette inquiétude qui nous poussera à être beaucoup plus vigilants et attentifs à nos quartiers les plus fragiles et aux populations qui les habitent.

Donc je vous appelle à donner un avis favorable. Voilà ça rassure.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cet engagement Quartiers 2030 au sujet du contrat de Ville.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable.

Nous avons épuisé notre ordre du jour, mais je vous demande encore quelques petites minutes d'attention, d'abords pour revenir sur la question des sports avec Sports et démocratie, avec les résultats de la concertation sur les agrès sportifs de l'Alma que Mathilde Cortinovic va nous dévoiler.

Mathilde CORTINOVIS

Merci beaucoup Madame la Maire, oui du coup vous avez en avant-première les résultats de la concertation des agrès montée de l'Alma. Donc pour rappel, depuis février nous avons lancé une concertation à l'ensemble des habitants et des habitantes du 1^{er} pour choisir entre trois scénarios d'agrès montée de l'Alma.

Ca y est les résultats sont tombés. C'est l'option n°2 qui est celle d'un équipement unique et multi usage, qui sera placé au centre de l'espace, qui a gagné. Nous sommes en train de travailler avec la Direction des Sports et la Direction de la Biodiversité et de la Nature pour mettre en place ces nouveaux agrès, et on espère que l'inauguration aura lieu avant l'été.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette bonne nouvelle, et je finis avec quelques rapides points d'agenda. Comme vous l'avez dit Monsieur Benitah, demain commencent les rencontres du dessin de presse avec une rencontre à l'hôtel de Ville mais aussi des rencontres dans le site Truffaut, auquel je vous invite à aller bien sûr.

Nous aurons l'inauguration de la plaque en hommage à la résistante Marguerite Lauzier, c'est un temps qui a une signification particulière en cette année des 80 ans de la Libération et qui est un temps préparé avec les associations mémorielles mais aussi avec les écoles sur lequel Fatima Berrached s'est beaucoup impliquée.

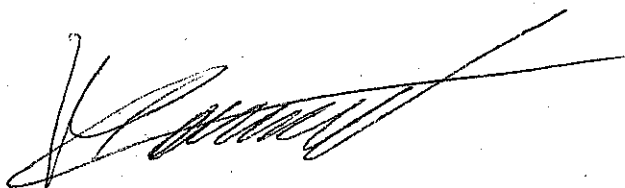
Nous avons ensuite un évènement organisé par l'association Cité Anthropocène qui aura lieu à Truffaut du 20 au 23 Mars et qui réunis une grande diversité d'acteurs sur les thématiques de l'écologie à Lyon. Aussi bien des acteurs du social, qu'artistes, etc..autour de ces thématiques, je vous invite à y aller bien sûr.

La fête des animaux le 6 avril, comme vous l'avez rappelé, ce sera au Gros Caillou, en mettant en lumière la biodiversité.

Et enfin le prochain Conseil sera le 15 Mai, et je vous souhaite une bonne fin de soirée, merci à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Noé Froissart', written in a cursive style.

Noé Froissart

